


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 GRAND LONGWY

2024 - 2030

CONTRAT DE VILLE

Agglomération
du Grand Longwy



Avec les contributions de :



SOMMAIRE

Préambule

I : Présentation générale – P.7

1/ Présentation du territoire de l'Agglomération du Grand Longwy – P.7

2/ Quartiers prioritaires de la Politique de la ville – P.8

II : Les Grandes Orientations du Contrat de Ville 2030

Axe I : Agir en faveur du développement de l'emploi, l'insertion et de l'activité économique dans nos quartiers – P.27

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022 – P.27

2/ Analyse – Priorités identifiées – P.28

3/ Orientations stratégiques – P.29

Axe II : Agir pour le Mieux Vivre Ensemble dans nos quartiers – P.31

Volet Mieux Vivre Ensemble :

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022 – P.31

2/ Analyse et enjeux identifiés – P.34

3/ Orientations stratégiques – P.35

Volet Santé :

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022 – P.37

2/ Éléments de diagnostic et enjeux identifiés – P.41

3/ Orientations stratégiques – P.42

Volet Habitat :

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022 – P.43

2/ Éléments de diagnostic et enjeux identifiés – P.45

3/ Orientations stratégiques – P.47

Axe III : Agir pour le développement de l'enfant et renforcer le lien parent-enfant dans nos quartiers – P.48

- 1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022 – P.48
- 2/ Éléments de diagnostic et enjeux identifiés – P.50
- 3/ Orientations stratégiques – P.51

III : Gouvernance – P.54

- 1/ Modalités de pilotage – P.55
- 2/ Participation des habitants – P.55
- 3/ Suivi et évaluation – P.56

IV : Annexes – P.57

1/ Annexes 1 : Engagement des partenaires – P.57

- 1. Contribution de la CAF de Meurthe et Moselle – P.57
- 2. Contribution de Meurthe et Moselle Habitat – P.60
- 3. Contribution de Batigère Habitat – P.71
- 4. Contribution de Longwy – P.75
- 5. Contribution de Mont Saint Martin – P.78
- 6. Contribution de Herserange – P.91
- 7. Contribution du Département de Meurthe-et-Moselle– P.93
- 8. Contribution du Conseil Régional Grand Est – P.98

2/ Annexes 2 : Tableau des orientations stratégiques et objectifs opérationnels – P.99

3/ Annexes 3 : Concertation citoyenne du Contrat de Ville 2030 – P.102

Préambule

À la veille de la Fête Nationale, dans l'une des villes les plus touchées de Meurthe-et-Moselle par les émeutes de Juillet 2023, devant la mairie incendiée, Serge De Carli, maire de Mont-Saint-Martin et Président de l'Agglomération du Grand Longwy rappelle les principes de l'égalité républicaine dans un discours prononcé au cœur du quartier QPV du Val-Saint-Martin.

Mesdames, Messieurs,

Merci à chacun et à chacune d'entre vous, d'avoir répondu présent à l'invitation à nous réunir dans le cadre d'un rassemblement républicain nécessaire avant la journée de Fête Nationale.

Lorsque les autorités décident en 1790 d'organiser le 14 Juillet, une fête de rassemblement des délégués des « fédérations », l'Histoire aura retenu de cette journée, son atmosphère d'union et de fraternité qui lui valut de devenir, ultérieurement, la Fête Nationale de la République Française.

Pourtant, derrière cette harmonie de façade se révèlent des divisions profondes qui vont s'accroître dans les années suivantes.

Difficile de ne pas faire un parallèle, 2 siècles plus tard, avant une journée où vont se multiplier les discours d'union dans une période où l'on vit une fragmentation de notre société avec, comme conséquence, une violence qui s'est exprimée fortement ces derniers jours.

Finalement, ces émeutes n'auront fait qu'accroître les difficultés déjà nombreuses à offrir un service public de qualité dans une ville qui porte une grande partie de la solidarité de ce territoire.

Elles ne constituent, in fine, qu'une violente autopunition pour des populations qui ont déjà du mal à accéder :

- à l'éducation - ce n'est pas incendier le collège qui améliorera cela,*
- à la santé – ce n'est pas incendier le SESSAD et la maison de santé qui améliorera cela,*
- à la culture, à l'éducation, aux solidarités, aux transports, à la sécurité...etc – ce n'est pas incendier une mairie qui améliorera cela.*

En 1789, les révolutionnaires ne s'en sont pas pris au peu de biens qu'ils possédaient. Les révolutionnaires ne cassent jamais ce qu'ils ont conquis de haute lutte, particulièrement les services publics, souvent le seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Il n'y a aucun avenir progressiste dans l'autodestruction ou dans le saccage des biens du voisin ou de la collectivité.

En s'attaquant à des symboles de la République, on ne fait que décrédibiliser la cause pour laquelle on prétend agir. On encourage les discours sécuritaires qui ne profitent qu'à une frange extrême qui aura vite fait d'envoyer l'armée dans les quartiers et mettre, ainsi, un terme à toute politique d'intégration et de cohésion sociale, mettant un peu plus au ban de la société, la population de ce qu'on appelle communément les banlieues.

J'avais eu l'occasion de dire au ministre de l'Intérieur qui nous a reçus le 31 mai, lors d'une précédente rencontre voici près de 2 ans, que la situation, ici, nous conduirait à un climat pré-insurrectionnel.

Comment imaginer d'autres conséquences à un mal qui ronge notre vivre-ensemble ?

Au lieu de traiter la pauvreté, qui se mue en misère, la désespérance qui ronge et meurtrit les quartiers populaires, les pouvoirs qui se sont succédé, n'ont eu malheureusement, comme seule réponse, qu'une stigmatisation plus forte d'une partie de la population.

L'inclusion n'est qu'un mot incompréhensible pour un adolescent victime de la ségrégation urbaine et des discriminations, encerclé par la misère et la violence, et dont l'avenir, souvent, ne dépasse pas les murs de la cité.

Dans le même temps, sous l'égide d'une austérité érigée en dogme, on a pu constater l'affaissement des services publics de la République, la compression des finances communales l'asphyxie du tissu associatif pour lequel la ville verse encore 1 million d'euros par an dans le contexte budgétaire contraint que j'ai mentionné. Tout cela participe à nourrir un sentiment d'abandon d'une partie de la population et notamment de notre jeunesse.

Des efforts importants de rénovation urbaine et d'équipements ont été réalisés sous l'impulsion des municipalités. Je ne reviendrais pas sur la politique menée dans cette ville qui, depuis plus de 35 ans, s'attache à casser des murs, ouvrir des portes et à implanter toujours plus de services, là où les populations en ont le plus besoin.

Grâce au programme de rénovation urbaine né de la loi Borloo a permis d'améliorer l'urbanisme, l'habitat, et rendre les quartiers plus agréables en améliorant la qualité environnementale des logements.

Pour qui se souvient de ce à quoi ressemblait la ZUP, il faut constater que l'ANRU a été une étape indispensable.

Après ces événements, doit être enclenché un grand combat pour éradiquer la précarité et le chômage et pour ouvrir le droit d'accès à l'éducation, au travail, à la formation, à la culture pour chacune, pour chacun de nos habitants, pour chaque jeune sans aucune exception.

C'est en tout cas le combat que nous allons continuer à mener ici, parce que nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de paix sociale dans un océan d'injustice sociale. Oui, un travail considérable doit être déployé pour transformer les rages et les révoltes en processus politique de transformation sociale, démocratique et écologique et pour contrer les tentations autoritaires.

Il ne peut exister de République que sociale, laïque et démocratique.

Il n'y a de vie harmonieuse en société qu'en produisant du commun, en produisant de la solidarité, de l'écoute et du respect de l'altérité.

**Extrait du discours du 13 juillet 2023
Serge De Carli,
Maire de Mont-Saint-Martin
Président de l'Agglomération du Grand Longwy**

I : Présentation générale

1/ Présentation du territoire de l'Agglomération du Grand Longwy

L'Agglomération du Grand Longwy (AGL) se situe dans la partie nord du département de Meurthe-et-Moselle, dans l'arrondissement de Briey. À l'ouest du sillon lorrain, tournée vers le Luxembourg et la Belgique. Elle est constituée de 21 communes et compte 62 931 habitants.

Le territoire intercommunal occupe une localisation géographique privilégiée, en bordure des frontières belges et luxembourgeoises. Il s'inscrit dans une aire urbaine transfrontalière de plus de 300 000 habitants qui s'étend d'Arlon en Belgique à Esch-sur-Alzette au Luxembourg.

L'Agglomération du Grand Longwy est formée d'un ensemble aggloméré dense correspondant à l'ancienne vallée sidérurgique de la Chiers et de la Moulaine (Longwy, Herserange, Longlaville, Réhon, Saulnes, Mont-Saint-Martin), et de communes périurbaines et rurales dispersées sur le plateau agricole.

A. L'évolution de la population de l'Agglomération du Grand Longwy depuis 1999

L'activité industrielle a marqué l'Agglomération. La population intercommunale avait atteint près de 72 000 habitants en 1975 durant l'activité sidérurgique qui générait encore des milliers d'emplois. La crise sidérurgique s'est traduite par une baisse démographique, d'abord très importante sur la période 1975-1990 (-20%), puis ralentie sur 1990-1999 (-2%). La période récente s'est caractérisée par une reprise démographique, avec un gain de population de 5,3% entre 1999 et 2010. Cette reprise démographique s'explique par le développement économique et l'essor de l'emploi frontalier.

Ainsi, l'Agglomération du Grand Longwy a retrouvé une forte croissance entre 1999 et 2018 avec un gain de près de 5 900 habitants (+10,5%).

L'évolution de la population sur le territoire s'explique par l'apport migratoire dû à sa position spécifique frontalière avec le Luxembourg et la Belgique.

Aujourd'hui, le territoire intercommunal connaît un vieillissement de la population très marqué. La part des jeunes de moins de 18 ans s'est progressivement réduite entre 1975 et 2008 passant de 28,4% à 20,9% de la population. Depuis 2008, cette moyenne d'âge recommence à progresser et se situe à 22,3% proche de la moyenne départementales (22,5%).

La part des seniors de 65 ans et plus, représentant 18,4% de la population totale en 2018 contre 12,2% en 1975. Le taux de seniors en constante progression est devenu légèrement inférieur à la moyenne départementale (21,5% en 2018). Cependant, le vieillissement reste très accentué en 2018 au niveau des tranches d'âges supérieur à 80 ans représentant 6,2% de la population du territoire contre 5,9% pour le département.

B. Un profil des ménages, activités et catégories socioprofessionnelles en constante évolution depuis 1999 à 2018

- Ménages plus nombreux et plus petits

La population de l'Agglomération du Grand Longwy a connu des bouleversements familiaux liés à la crise industrielle. En 1975, les couples avec enfant(s) représentaient près de la moitié des familles sur le territoire. En 1999, ils ne représentent plus qu'un tiers de la population du territoire. Cependant la part des personnes seules a nettement augmenté, elle est passée de 18 à 29%.

En 2018, on recense 27 553 ménages une forte progression depuis 1999 (22 669 en 1999), cela montre que l'évolution des structures des ménages s'est poursuivie. Une augmentation continue des personnes seules et des familles monoparentales. La part des couples avec enfant(s) continue de régresser passant de 34% à 27,3% en 2018.

- Catégories socioprofessionnelles : Employés et ouvriers toujours dominants

Les employés et les ouvriers représentent la part majoritaire des actifs résidents sur l'Agglomération du Grand Longwy (AGL) : 63% des actifs contre 53 % en moyenne départementale.

- Faible progression de la population active

La population active est l'ensemble des individus en âge de travailler (15 à 64 ans) travaillant ou en recherche d'emploi. Le nombre d'actif avait fortement diminué entre 1975 et 1990. Au regard des évolutions récentes de 2008 à 2018, on constate une progression régulière du nombre d'actifs. On dénombre 28 310 actifs en 2018, une hausse de 5% par rapport à 2008. Cette faible hausse s'explique par le fait que la classe d'âges correspondant à la population active représente moins de la moitié de la population. De plus, la tranche d'âge des 15-25 ans demeurant inactifs car généralement ils poursuivent des études supérieures. Par conséquent, ces jeunes ne s'inscrivent pas encore sur le marché du travail.

2/ Présentation des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

L'Agglomération du Grand Longwy compte 3 communes concernées par le Contrat de Ville : Longwy, Herserange et Mont Saint-Martin.

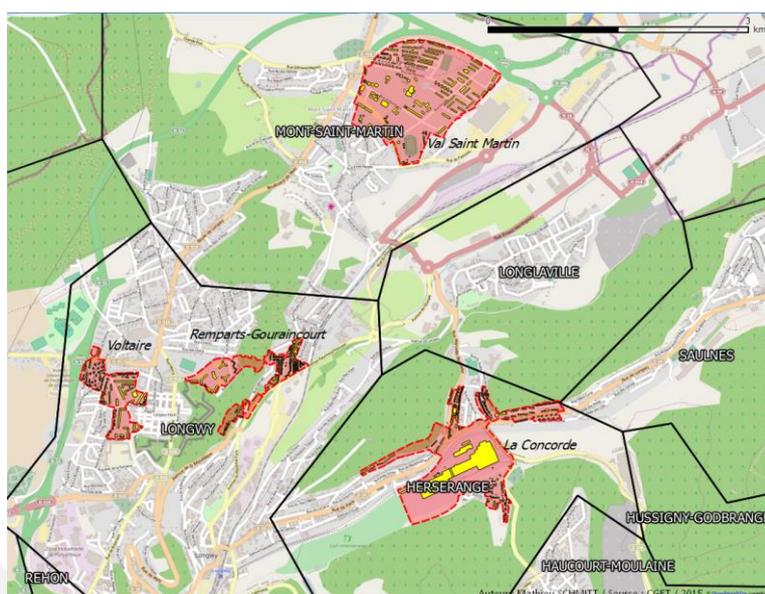
On compte 7 299 habitants sur l'ensemble des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération du Grand Longwy. Il a été constaté une hausse d'environ 3,4% de population au sein des quartiers sur la période 2013 à 2018.

Les quartiers prioritaires ont été identifiés par Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) selon 2 critères cumulatifs :

- une population supérieure à 1 000 habitants,
- un revenu médian par unité de consommation inférieur à 60 % du revenu médian de l'agglomération (soit pour l'agglomération de Longwy 11 200 euros).

4 quartiers correspondant à ces critères au sein l'Agglomération du Grand Longwy, sont maintenus. Aucun quartier entrant ni sortant n'a été identifié.

Quartier prioritaire	Population en 2018	Revenu médian	Part de la population communale
Concorde (Herseange)	1 344	14 290 €	30,6 %
Remparts-Gouraincourt (Longwy)	1 404	13 290 €	9,5 %
Voltaire (Longwy)	1 348	13 280 €	9,2 %
Val Saint-Martin (Mont Saint-Martin)	3 203	13 070 €	35,8 %



Quartier prioritaire de Herserange

Contexte

La ville de HERSERANGE est une commune de 4 415 habitants, chef-lieu du Canton de Herserange. Elle a une superficie de 354 hectares. La densité de population sur la superficie totale de la ville (y compris Friches industrielles) est de 1247 habitants/km². La surface urbanisée de la ville est de 0,92 km², soit une densité de population de 4 799 habitants/km². Herserange s'imbrique dans les villes composant l'Agglomération du Grand Longwy. Elle se compose de quartiers bien distincts au nombre de cinq : le quartier de la Chiers, le quartier Centre, le quartier Landrivaux, le quartier des 4 Vents, le quartier du Village. La commune de Herserange comprend un quartier identifié Quartier Prioritaire de Ville : le quartier Concorde. Il s'agit d'un ensemble regroupant le quartier de la Concorde, une partie de Landrivaux (avec les immeubles de l'avenue du Luxembourg) et une partie du vieux village (aux alentours du foyer ADOMA).



Quartier prioritaire	Population 2018	Part de la population communale	Revenu médian par unité de consommation
Concorde	1 344	30,6 %	14 290 €

Habitat :

L'habitat de la zone est hétérogène. Il se compose de maisons individuelles, de maisons de cités ouvrières (Landrivaux) et d'immeubles collectifs (Concorde, avenue du Luxembourg).

Deux bailleurs sont présents sur le quartier : MMH et Batigère Nord-Est (BNE). On peut noter également la présence d'un foyer ADOMA de 134 places situé dans le vieux village.

MMH détient 140 logements répartis sur 7 bâtiments sur le secteur de la Concorde ainsi que 108 logements le long de l'avenue du Luxembourg. Les bâtiments ont été construits entre 1955 et 1962. 248 logements ont été réhabilités à Herserange (quartier Concorde et Luxembourg).

Batigère Habitat dispose sur le quartier de la Concorde de 60 logements collectifs, récemment rénovés, 13 logements individuels situés allée des Pivoines, 19 autres allée des Chalets et 5 autres logements disséminés dans le périmètre.

Plus de 80 % du parc locatif social est constitué de T3 et T4, les T3 représentant à eux seuls près de 70 % des logements sur le quartier.

Les familles monoparentales et les personnes isolées représentent près de 60 % des ménages du quartier, d'où une certaine inadéquation entre la typologie des logements et la composition des ménages.

Le taux de rotation moyen de MMH au cours des deux dernières années au sein du quartier est de 12,31 % alors qu'il est de 9,74 % sur le plan de l'Agglomération Grand Longwy.

Une partie non négligeable des gens logés à Herserange sont au niveau des minimas sociaux, au RSA, ou sont issus du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), ce qui ne favorise pas la mixité.

Situé à côté de l'école maternelle « des 4 vents », le bâtiment de l'ancienne Mosquée est abandonné. Il est détenu par un propriétaire privé n'ayant actuellement aucun projet sur le site.

Equipements :

Enfance et jeunesse :

- École maternelle « des 4 vents » (Concorde).
- École élémentaire de Landrivaux
- Espace Loisirs Enfance regroupant la crèche associative et les services périscolaires et extrascolaires municipaux
- Espace Loisirs Association (ex gymnase du collège Henriette Godfrou) qui accueille les travaux de nombreuses associations dont le Conseil Citoyen
- Salle des Sports Anatole de Marneffe (allée des Chalets)
- Stade municipal avec Hat Trick : espace en réflexion sur projet de mutation
- Aire de jeux et city-stade (vieux village)
- Local de Prévention Spécialisée – Portes Z'Ouvertes (Stade)
- Dispositif de Réussite Éducative Intercommunal (en partenariat avec Haucourt-Moulaine, Longlaville et Saulnes)

À proximité immédiate du périmètre :

- École maternelle Michael Pellegrini (allée des chalets)
- Lycée professionnel Reiser (à Longlaville).
- Collège Léodile Béra (à Longlaville)

Commerces et services

- Création d'une boulangerie-pâtisserie en lieu et place de la pharmacie
- Quelques petits commerces: boulangerie, coiffeur, snack, pizzeria (avenue du Luxembourg)

À proximité immédiate du périmètre :

Centre Culturel de la Vieille Église accueillant des expositions situées au Village.

On note que la ville de Herserange et le QPV Concorde sont très bien desservis par le transport urbain, avec passage de la ligne C Villerupt-Herserange-Longwy Haut chaque heure. La Super Navette à la ½ heure ou au 1/4heure sur les heures de pointe. Cette ligne urbaine circulaire dessert les principaux établissements publics de l'Agglomération (Hôpital, Maison de la formation, France Travail, Etablissements scolaires lycées et collèges, Longwy Haut et Longwy Bas, gare, ...) mais également le centre commercial Auchan.

Le quartier du Village est également desservi matin, midi et soir par une ligne de transport urbain déviée.

Quartiers prioritaires de Longwy

Contexte

Au carrefour de trois frontières avec le Grand-Duché du Luxembourg et la Belgique, la ville de Longwy se compose de trois entités :

- la ville haute, cité historique créée ex-nihilo par Sébastien Le PRESTE de VAUBAN, dont les remparts sont classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- la cité basse qui s'est développée au temps de la sidérurgie et qui accueille, encore aujourd'hui, des entreprises liées à la production d'émaux,
- le quartier de Gouraincourt, excentré, bâti par les maîtres de forges pour leur activité industrielle.

Ville la plus peuplée de l'Arrondissement de Briey, Longwy poursuit sa croissance démographique positive. La commune compte aujourd'hui 15 417 habitants au dernier recensement (+ 710 par rapport à 2010).

Elle s'inscrit dans une Agglomération de 63 238 habitants (dernier recensement) regroupée au sein de l'Agglomération du Grand Longwy, intercommunalité au statut de Communauté d'Agglomération constituée par 21 communes.

En moyenne, le budget de la commune s'élève à 23 Millions € en « Fonctionnement » et 6 Millions € en « Investissement ».

Son activité tourne essentiellement autour du commerce et des services. Trois pôles accueillent ces activités :

- la place Leclerc à Longwy Bas,
- la place Darche et ses rues adjacentes à Longwy Haut,
- la zone commerciale du Pulventeux.

Afin de défendre et renforcer cette spécificité du commerce de centre-ville, la ville de Longwy a été choisie, avec 221 autres communes en France, pour intégrer le dispositif « Action Cœur de Ville » jusqu'au 31 décembre 2026.

Comme de nombreuses communes du territoire Nord Lorrain, la ville de Longwy enregistre plus de 2 000 frontaliers dans une Agglomération qui en compte plus de 15 000 (soit 45% des actifs). Raison pour laquelle elle participe activement aux travaux du Pôle Métropolitain Frontalier chargé de formuler les propositions dans le cadre des Conférences Inter Gouvernementales entre la France et le Grand-Duché du Luxembourg.

En contraste, il est constaté une paupérisation de certaines populations résidant notamment dans les logements des bailleurs sociaux. C'est pourquoi, la ville de Longwy est éligible :

- à la Dotation de Solidarité Urbaine,
- au Contrat de Ville,
- aux « Quartiers Politique de la ville » (QPV) sur Voltaire, 8 mai 45 et Gouraincourt,
- au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) dont le programme sur Voltaire, d'un montant de 5 Millions €, est en voie d'achèvement.

Enfin, pour permettre son développement et tirer expérience de ses différents partenariats, la ville de Longwy s'investit dans de nombreux réseaux utiles à sa réflexion :

- Réseau des sites majeurs Vauban
- Réseau des Villes fortifiées de la Grande Région
- Réseau « Ville et Métiers d'Art »
- Réseau de villes « Tonicités » (Arlon - Luxembourg - Esch sur Alzette - Metz - Thionville)
- Réseau « Ville amie des enfants »
- Réseau « Ville santé »
- Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe
- Réseau de la route de Goethe

La commune de Longwy comprend deux quartiers prioritaires politique de la ville :

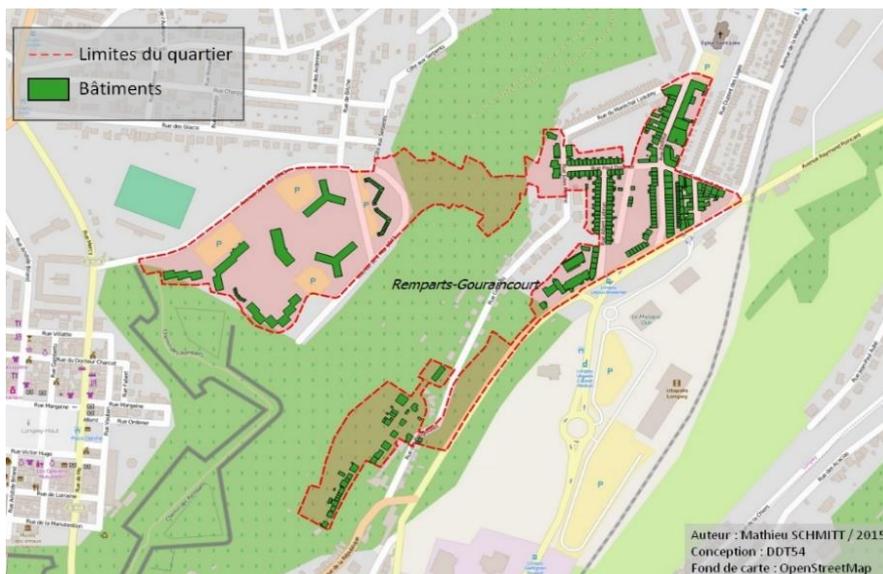
- **Quartier Voltaire** : Ce quartier est situé à quelques mètres du centre-ville de Longwy-Haut, on y intègre un Centre Social et des logements sociaux, dont les principaux bailleurs sont Batigère Habitat et MMH. Le quartier a fait l'objet d'une rénovation urbaine.
- **Quartier Gouraincourt-Remparts** : Le **quartier Remparts** est constitué de deux quartiers distincts, dont le premier est le quartier du 8 mai 45 qui se caractérise notamment, par de grands immeubles dont le principal bailleur sur ce quartier est Batigère. Ce dernier a connu une rénovation en 2010 et dispose d'un local mis à disposition des associations du territoire telles que Portes Z'ouvertes (PZO), Point Jeune ville de Longwy...etc. Au sein du quartier 8 mai 45 on y trouve également, les locaux du CCAS et du centre de médecine préventive situé à quelques mètres du centre-ville de Longwy.

Le **quartier Gouraincourt** possède une diversité d'habitations, effectivement, on y trouve à la fois des habitations privées et des parcs sociaux. Son habitat se caractérise par un mélange d'habitats traditionnels ouvriers et de maisons de maître liées aux professions intermédiaires de la sidérurgie. Ce quartier dispose de quelques commerces ainsi que la Maison Des Associations de la ville. La Croix-Rouge situé au cœur du quartier où elle mène des activités à caractère solidaire (vestiboutique, distribution de colis alimentaires) ou formatrice (ateliers sur les gestes de premiers secours). Le service Jeunesse de la ville intervient régulièrement les mercredis après-midi, de même que l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe et Moselle (U2af) et PZO.

Quartier prioritaire	Population 2018	Part de la population communale	Revenu médian par unité de consommation
Gouraincourt-Remparts	1 404	9,5 %	13 290 €
Voltaire	1 348	9,2 %	13 280 €

B- Quartier Gouraincourt - Remparts à Longwy

Quartier prioritaire	Population 2018	Part de la population communale	Revenu médian par unité de consommation
Gouraincourt-Remparts	1 404	9,5 %	13 290 €



Mis à part les faibles revenus de leurs habitants, **Gouraincourt et les Remparts n'ont que peu de points communs.**

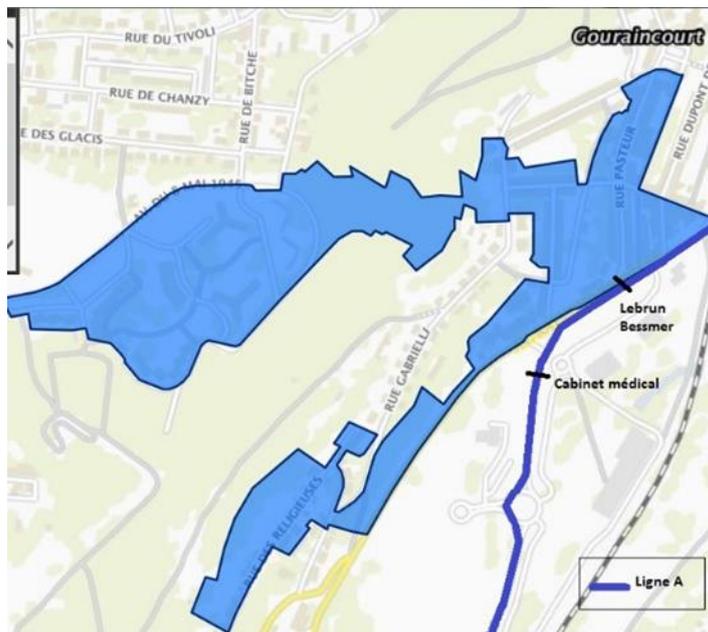
Géographiquement, aucune route ne relie les deux quartiers. Une forêt avec un fort dénivelé les séparent (le quartier des remparts est le plus élevé).

Habitat

À Gouraincourt, l'habitat est composé essentiellement de maisons ouvrières plus ou moins bien entretenues (plusieurs sont à l'abandon rue Bessemer) et souvent d'aspect austère. Batigère Habitat est propriétaire de 6 logements dans le quartier.

Construit dans les années 70, le **quartier des Remparts regroupe 379 logements dans des immeubles appartenant à Batigère Habitat.** Sa rénovation est achevée (opération isolée de l'ANRU) : intérieur des appartements, communs, isolations extérieures, résidentialisation, parking. La vacance de plus de trois mois est inexistante.

Une résidence senior AMLI est située dans le quartier.



Équipements

Culture

- Le Cinéma
- La Médiathèque
- Les Musées (Musée des émaux et faïences, Musée des fers à repasser)

Éducation

La ville de Longwy compte 9 écoles publiques : 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 3 écoles primaires réparties sur le territoire longovicien.

L'Enseignement privé « sous contrat » est également présent sur le ban communal avec une école primaire, un collège et un lycée.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, Longwy dispose de deux collèges, deux lycées et un Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Les écoles

Écoles Maternelles (De la Petite Section à la Grande Section)

BEL ARBRE Longwy-Haut

PORTE DE BOURGOGNE Longwy-Haut

DARTEIN Longwy-Bas

Écoles Primaires (De la Petite Section Maternelle au Cours Moyen)

ÉCOLE D'APPLICATION CHADELLE Longwy-Haut
PULVENTEUX Longwy-Haut
ÉDOUARD DREUX Gouraincourt
ÉCOLE NOTRE-DAME (Établissement privé) Longwy-Bas

Écoles élémentaires (Du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2ème année)

PAUL MANSARD Longwy-Haut
PORTE DE BOURGOGNE Longwy-Haut
ALBERT 1er Longwy-Bas

Les Collèges

Collège Vauban Longwy-Haut
Collège Albert Lebrun Longwy-Haut
Collège Privé Des Récollets Longwy-Bas

Les Lycées

Lycée d'Enseignement Professionnel Darche Longwy-Haut
LPO Alfred Mézières Longwy-Haut
Lycée Privé des Récollets d'Enseignement Général et Technologique Longwy-Bas

L'enseignement supérieur

IUT DE LONGWY

Lycée Alfred Mézières :

- Maintenance et systèmes de Production (BTS MSP)
- Conception et Industrialisation en Microtechniques (BTS CIM)
- Commerce International (BTS CI)

Lycée des Récollets :

- Services Informatiques aux organisations (BTS SIO)

Enfance/Jeunesse

- Les Accueils de loisirs
- La Maison de la petite enfance
- LA PARENT'AISE (Lieu Accueil Parents Enfants)
- La LUDOTHÈQUE « Jeux, Tu, Il.. »

Petite enfance

- Le RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
- Le Point Accueil Jeunes (13-25 ans)
- Le Point Info Jeunes (13-25ans)
- La Maison Des Adolescents (11-25 ans)
- Le CME (Conseil Municipal des Enfants)
- Les Mercredis récréatifs à Gouraincourt (6-12 ans)
- Les Interventions « Information Jeunesse »

Social

- Le Prêt d'un véhicule 9 places (associations de Longwy)
- L'Aide aux premiers départs (habitants de Longwy)
- Le Centre Social Blanche Haye (OHS)
- Maison des solidarités (MDS) de Longwy-Haut et Longwy-Bas

Médico-Social

Médecins généralistes

Dr CARTERON Alain
Dr ZAID Omar
Dr VAUTHIER Patrick
Dr FABRIZI Jacques
Dr BURTE Jean-François
Dr DAMIOT Denis
Dr MEKREZ Hocine
Dr LECOMTE Jean Louis
Dr JEANTO Anne

Cabinet du Dr AUDOUY / GENISSEL / WITTMANN / REIN
Cabinet Dentaire de la Providence
Cabinet Dentaire Mutualiste
Dr COLLIN GERIQUE Evelyne
Dr IMBERT Pascal

Infirmiers

Cabinet OUESLATI / CREUSAT / MEKTOUB
Cabinet VITALI / DURIEUX / EVARISTO
Cabinet PETRAZOLLER Lorraine

Laboratoires d'analyses médicales

OuiLab - Laboratoire Degeorges
BIOGROUP LORRAINE - Laboratoire Gambirasio

Pharmacies

Pharmacie De Saintignon
Pharmacie Lafayette Nouvelle
Pharmacie Cridelich-Humbert
Pharmacie Centrale
Pharmacie Dufлот
Pharmacie des Récollets

Maison de santé

Maison de Santé Pluriprofessionnelle Saintignon Espace Santé (2 médecins, 1 ostéopathe, 1 kinésithérapeute et podologues)

Jeunesse et sports

Équipements extérieurs :

- La ville de Longwy dispose de trois city-stades d'accès libre, pour une pratique multisports. Ils sont situés dans les trois quartiers « Politique de la ville », à savoir Voltaire, Gouraincourt et 8 mai 1945,
- La Plaine des Jeux, espace de 60 hectares, accueille un stade d'athlétisme, un stade de rugby, un stade synthétique de football, un complexe de tennis (4 courts), un stade d'entraînement, un espace de jeux pour les petits enfants, des cheminements pour la marche.
- Un parcours de santé partagé avec la ville de Mont-Saint-Martin.
- Piscine intercommunale OSMOSE.

Longwy-Haut :

Gymnase Gérard de Kanel
Gymnase Voltaire
Gymnase Pierre Mousset (COSEC)
Courts de Tennis (Tennis-Club)
Stand de Tir
Salle de Billard

Longwy-Bas :

Salle Omnisports Léon Bassompierre
Salle de gymnastique spécialisée
Boulodrome couvert

Gouraincourt :

Boulodrome couvert

Vie associative :

La ville de Longwy ne compte pas moins de 150 associations qui jouent un rôle essentiel dans l'animation et l'attrait de la ville. Une partie significative d'entre elles se consacre principalement aux domaines social, sportif, citoyen et de la santé, recevant le soutien financier et technique de la collectivité en fonction de ses capacités.

Au-delà de leurs activités régulières, certaines associations s'engagent également dans des manifestations de grande envergure organisées par la municipalité.

Les associations culturelles marquent l'année de leurs événements, tels que des expositions picturales, photographiques, brocantes, concerts, et des moments majeurs comme la Bourse des Émaux et Faiènces de Longwy, le Salon des Ailes du Livre, ou encore les Arts Libres.

Les associations de quartier occupent une place spéciale, participant à l'animation des quartiers tout en collaborant étroitement avec la municipalité pour organiser d'importants événements tels que le Carnaval Vénitien, le Festival des Arts de la Rue, les Nuits de Longwy, et le Longwy Game Show. Enfin, les associations d'anciens combattants demeurent des partenaires privilégiés de la collectivité pour l'organisation des cérémonies patriotiques et le devoir de mémoire.

La ville de Longwy a la chance de disposer d'un réseau associatif aussi riche, dynamique et dévoué.

Les Anciens Combattants

- 84° Section La Médaille Militaire Longwy-Luxembourg FNACA
- Comité du Souvenir Français du Pays de Longwy
- Association Nationale de Marins et Anciens Marins
- Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite

Animations

- Association Bien Vivre au Bel Arbre
- Comité des fêtes des Cités Merlin
- Comité des fêtes Longwy-Haut
- La Gouraincourtoise
- PLAIRE
- Rayon de Soleil
- Accueil des Villes Françaises – Longwy
- La Longovénitienne
- Astro Loisirs
- Passion Japon France

Citoyennes et sociales

- ADEF
- Association de Développement des Emplois Familiaux
- U2AF 54 Longwy
- CIDFF 54 Nord Longwy (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- FSE Collège Albert Lebrun
- FSE Collège Vauban
- Musimômes
- Comité des Œuvres Sociales
- Association Des Utilisateurs du Centre Social
- Croix Rouge Française
- MJC
- Restos du Cœur de Longwy
- Secours Catholique Caritas France – Hauts de Lorraine
- PIMMS du Grand Longwy
- Acteurs soutenus par la conférence des financeurs
- Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Association de défense des Voyageurs
- Ligue des droits de l'homme

- Centre Lorrain d'Etude et de Recherche Ornithologique
- APAL (Association de Protection des Animaux en Lorraine)
- Radio ARIA

Culturelles

- Les Arts Libres
- Fondation Solange Bertrand
- Centre d'Art Lorrain
- Le Kaléidophone
- Ciné-Club du Pays Haut
- J'aime le Cinéma
- Expression K'Danse
- Des Livres et Vous
- Paroles de Lorrains
- Ecole de Musique des Lorraines
- Cantate
- All Inclusive
- Office de Tourisme du Pays de Longwy
- Association des amis du musée de Longwy
- Amis du Vieux Longwy et du Pays Haut
- Longwy Passions
- Cercle Généalogique du Pays Haut
- Université de la Culture Permanente
- ISD – Institut supérieur de décoration
- Théâtre libre
- Sweet*T

Liens multiculturels

- Amicale Franco-Africaine de Longwy
- AFRICALOR
- Association Culturelle Turque
- Association des Marocains du Bassin de Longwy
- Association de Solidarité avec le Peuple Syrien

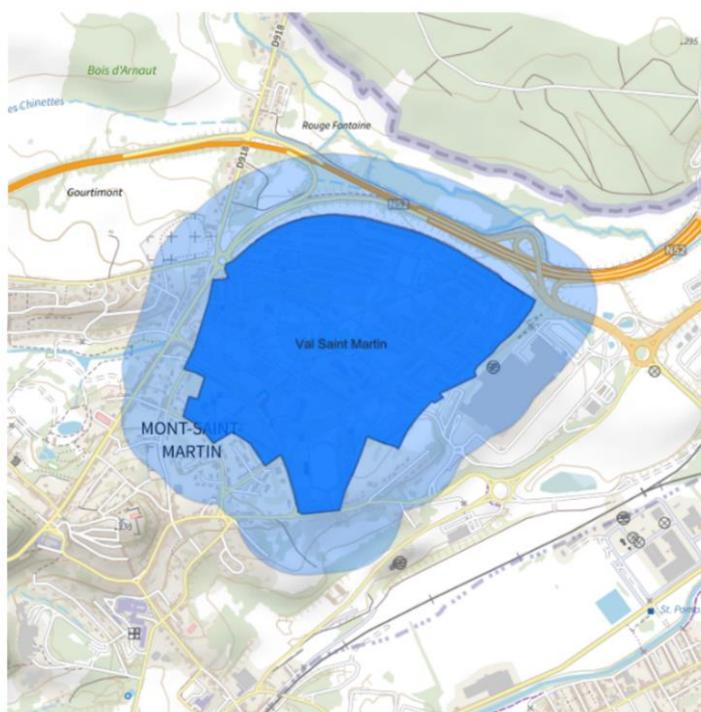
Personnes âgées

- ADAPAH Nord 54
- ALYS – Association des services aux personnes
- AMDPH - Association de Maintien à Domicile du Pays-Haut
- ADMR Longwy (Aide à domicile en milieu rural)
- DAC – Dispositif d'Appui à la Coordination
- ADAVIE Antenne Pays-Haut
- ARPA Longwy-Haut
- ARPA Gouraincourt
- ARPA Longwy-Bas
- Entre Guillemets
- Isagym
- Phoenix
- Et acteurs soutenus par la conférence des financeurs

Quartier prioritaire de Mont-Saint-Martin

Quartier prioritaire	Population 2018	Part de la population communale	Revenu médian par unité de consommation
Val Saint-Martin (Mont Saint-Martin)	3 203	35,8 %	13 070 €

- Quartiers Prioritaires
- QP
 - Cluster des quartiers prioritaires
 - QP par région
 - Quartiers prioritaires par région
 - QP par département
 - Quartiers prioritaires par département
- Quartiers
- Quartiers prioritaires 2024
 - Quartiers prioritaires 2024
 - Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m ANCT - janvier 2024
 - Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m



<https://sig.ville.gouv.fr> - 04/01/2024 08:23:50

Contexte :

Le quartier du Val Saint-Martin est l'un des quatre quartiers qui composent la ville de Mont-Saint-Martin. Il se distingue des autres entités par la nature du parc de logement, (le parc social compose 80 % de l'habitat). La particularité de ce quartier repose également sur son positionnement géographique en proximité immédiate des frontières belges et luxembourgeoises. Initialement construit dans le cadre des grandes programmations, zone à urbaniser en priorité, le quartier pensé pour accueillir la main d'œuvre du bassin industriel a connu un arrêt brutal de son développement dans le sillage de la crise sidérurgique. Aujourd'hui encore sous-densifié, il se caractérise par la présence de vastes emprises foncières laissées libres et peu qualifiées.

Habitat

Programmée en 1961, engagée en 1963 et brutalement arrêtée en 1979, la construction de la ZUP s'est traduite par la construction effective de 2000 logements sur les 4000 programmés. Habitat en bande, profondément marqué par la crise de la sidérurgie, le parc social a été confronté à une importante vacance structurelle et a pu connaître jusqu'à 20% de logements vides dans les années 80 et pu compter dès cette période à une approche spécifique au titre du DSQ (Développement Social des Quartiers). Enfin, dans le cadre de la programmation ANRU I, le QPV a bénéficié d'un important programme de rénovation urbaine, représentant un investissement de près de 58 millions d'euros qui notamment permis sa réhabilitation et son désenclavement.

Plus, de 15 ans après le lancement de l'opération, le QPV poursuit sa mue dans un contexte transfrontalier prédominant. 60 ans après sa programmation, 40 ans après la 1ère contractualisation, 15 ans après l'ANRU, le QPV du Val Saint-Martin est à la croisée des chemins.

À l'écriture de ce diagnostic on constate notamment un ensemble d'éléments émergents qui nécessitent d'être problématisés afin d'accompagner au mieux les mutations nouvelles.

Le Val Saint-Martin et le paradoxe transfrontalier

Au cours des dernières années, la dynamique transfrontalière s'est particulièrement accrue. Portée par la croissance et l'attractivité du Grand-Duché du Luxembourg, cette dynamique voit bondir le flux résidentiel.

Une récente étude de l'AGAPE, « Migrations depuis le Luxembourg, Décryptage et premiers enjeux », publiée en octobre 2022 tend à souligner que le phénomène est particulièrement prégnant sur les territoires situés à la frontière luxembourgeoise. Ce flux résidentiel est pour majorité composé d'actifs ayant tendance à occuper des logements plus petits essentiellement sur le locatifs privés. L'étude démontre également la nécessité de : « maintenir une politique de l'habitat diversifiée et équilibrée entre le marché privé et social, qui joue un rôle d'amortisseur pour les populations non-frontalières face à la hausse des coûts du logement sur ces territoires ».

Le flux résidentiel expose le Val Saint-Martin à des conséquences induites. De par sa proximité avec le Luxembourg, le territoire du Val devient, de facto, un enjeu majeur de développement territorial pour la prochaine décennie.

Dès à présent, on observe une tension critique sur le foncier du quartier qui interroge grandement notre capacité à favoriser les vecteurs de mixité. Les biens privés se situent aux alentours de 3000€/ m². Selon les projections de l'AGAPE, ces flux résidentiels auront tendance à se renforcer au cours des prochaines années risquant d'accroître les tensions foncières déjà observées.

Équipements

Sanitaire

- Hôpital de Mont-Saint-Martin

300 lits

- EHPAD

91 résidents, 3 places temporaires, 6 places accueil de jour.

Médico-Social

- SESSAD
- CAMSP

Social

- Batigère (parc 1399 logements, soit 41% du parc global)
- Maison des Solidarités Conseil Départemental 54
- Point d'accueil d'urgence Alisés (Opérateur de l'Etat Hébergement)
- ADOMA (Résidence sociale, disposition d'accueil pour les personnes en situation de demande d'asile)
- CCAS de la ville de Mont-Saint-Martin
- Domiciliation des gens du voyage (112 ménages, 217 personnes/ 1 ETP)
- EVS OPDAM
- Épicerie sociale OPDAM
- Chantier d'insertion Régie de Quartier

Petite enfance

- LAEP (Lieu d'accueil enfant-parent) Association PZO
- Relais des assistantes maternelles
- Dispositif d'accueil individualisé des moins de 3 ans
- Accueil collectif de mineurs (espace JPB, et Miconi)

Éducation

- 5 groupes scolaires regroupant près de 1000 élèves
- Un collège
- DRE
- CLAS

Culture

- Médiathèque
- Église Romane XIIème siècle

Jeunesse et sports

- Service Jeunesse
- Salle des sports
- Complexe sportif des Terres de Mercy (1000 adhérents sur l'ensemble de l'agglomération, courts de tennis intérieurs, extérieurs, salle de squash, terrain de badminton, salle de musculation, salle de fitness)
- Salle de Karaté (centre commercial AUCHAN)
- Un stade de foot

Vie associative

La vie associative de la commune est diversifiée et relativement dynamique. Toutefois, au regard de ce qui peut être observé sur l'ensemble du territoire national, de l'engagement bénévole. Ce sentiment est renforcé par la particularité historique du territoire. En effet, avec la crise de la sidérurgie et les mises à la retraite, nombres d'anciens ouvriers du bassin se sont mobilisés et investis dans les structures associatives. Aujourd'hui, ces personnes entrent dans le 4ème âge, une page se tourne dans le paysage associatif local.

La commune accompagne et encourage la participation citoyenne et l'engagement bénévole. Cette orientation politique se traduit tant en dotation de moyens humains, financiers et logistiques et comme nécessité au maintien de la cohésion sociale.

Associations culturelles et sportives de la commune de Mont-Saint-Martin (liste non exhaustive)

- AVICENNE	- SAIFA MUAY THAI
- TALA	- PETANQUE SAINT-MARTINOISE
- REGIE DE QUARTIER	- LES AMIS DE L'EGLISE ROMANE
- CONSEIL CITOYEN	- L'HARMONIE MUNICIPALE
- SCENE D'ESPRITS	- C'EST PAS MOI C'EST MA TETE....
- PZO (Prévention spécialisée)	- ARPA
- OPDAM	- Secours Pop'
- CLCV	- Alisés
- VETERANS FOOTBALL MSM	
- USLM HAND BALL	
- USLM FOOTBALL	
- USLM TENNIS	
- USLM AKI BUDO	
- USLM JUDO	
- USLM KARATE	
- USLM BADMINTON	
- FJEP MSM	
- BOXE MSM RESPUNCH	

Axe I : Agir en faveur du développement économique de l'emploi, l'insertion et de l'activité économique dans nos quartiers

Conformément aux grandes orientations nationales, le nouveau Contrat de Ville porte l'ambition d'agir en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'activité économique dans les quartiers.

Sur l'Agglomération du Grand Longwy, territoire frontalier dont la dynamique transfrontalière devient de plus en plus accrue ce qui impacte principalement certaines zones d'activités notamment l'emploi. La métropolisation du Luxembourg tend à localiser les emplois sur le Luxembourg.

Faute d'une offre d'emploi suffisante sur le territoire, les actifs sont attirés par les territoires voisins, Ce qui creuse les disparités sociales entre les habitants des quartiers.

Dans ce contexte, le phénomène d'enclavement sur le territoire se poursuit. Le taux de jeunes diplômés reste encore très faible sur le Grand Longwy. Les jeunes sont la partie de la population qui peine à franchir de manière spontanée les portes de France Travail, Mission Locale, Cap Emploi.

L'objectif est :

- D'encourager les institutions à aller vers le public de quartier
- Favoriser le partenariat entre les institutions, service public de l'emploi
- Améliorer la communication au sein des quartiers

L'enjeu est également de changer le regard des entreprises sur les habitants des quartiers et les inciter à y recruter et s'y installer.

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015 - 2022

Emploi, formation sur le territoire du Grand Longwy

Dans ce domaine, la DDETS assure (ou accompagne) la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

- du Ministère chargé de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville et en application du programme d'intervention de l'ANCT (programme 147).

Les subventions accordées s'élèvent à **301 760 €**. Ces interventions se déclinent de la façon suivante :

Thématique	Sous thématiques	Politique nationale	Crédits
Emploi et développement économique	Accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers et dans l'emploi	Prog. 147	301 760 €
	Développement économique	Prog. 147	0 €
	Total		301 760€

Effectivement, l'État assure le développement de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'insertion sociale et de l'intégration sur le territoire. À l'exception, de l'insertion des allocataires du RSA.

Ces politiques publiques s'appuient sur des contractualisations fortes avec les opérateurs traditionnels, des partenaires et collectivités ou dans le cadre de la gouvernance de droit commun « emploi » (SPED/ SPEL) ou connexe (CPIE, CDTDC etc...).

France Travail, anciennement Pôle Emploi, est le nouvel opérateur du service public de l'emploi à compter du 1^{er} Janvier 2024. La loi prévoit à ce titre la création d'un réseau pour l'emploi répondant aux besoins des demandeurs d'emploi. Il impliquera la coordination des missions relatives à l'accueil, à l'orientation, à l'accompagnement, à la formation et à l'insertion pilotées par :

- L'opérateur France Travail qui conservera, en propre, l'ensemble des missions confiées à Pôle Emploi
- Les Missions Locales qui demeureront les premiers interlocuteurs des jeunes demandeurs d'emploi
- Le réseau Cap Emploi, interlocuteur des travailleurs en situation de handicap
- Les différents services publics pilotés par l'État ou les collectivités locales (région, départements, bloc communal...) susceptible de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et employeurs.
- Ce réseau pour l'emploi sera doté d'un système d'information commun auxquels pourront accéder l'ensemble des acteurs impliqués, en veillant au respect de la protection des données personnelles. Un comité national pour l'emploi et des comités territoriaux pour l'emploi permettront de définir les orientations et le fonctionnement du système tout en répondant aux particularités propres à chaque bassin d'emploi.

2- Analyse – priorités identifiées

Le bassin de l'emploi de l'Agglomération du Grand Longwy

L'Agglomération du Grand Longwy compte environ 62 931 d'habitants. Plus précisément, sur le quartier Voltaire un taux d'emploi des 15-64 ans **42,7%**. Sur le quartier Gouraincourt-Rempart **45 % à Longwy**, sur le quartier à Concorde à Herserange, un taux d'emploi à hauteur de **46,3 %** et sur le quartier Val Saint-Martin à Mont-Saint-Martin **42,5%**.

On compte sur le territoire 14 511 jeunes âgés entre 15 à 29 ans ce qui représente 16% sur le nombre d'habitants de l'Agglomération du Grand Longwy. Les seniors âgés de 65 ans et plus représente 19% de la population globale. On constate effectivement, un taux de vieillissement assez fort sur le territoire.

On dénombre aujourd'hui 35 612 actifs sur le bassin du Grand Longwy ce qui représente 2% des actifs sur le Grand Est. Entre 2017 et 2022, on constate une légère baisse de l'emploi salarié à hauteur de – 4,3%. Au niveau départemental, une légère augmentation de + 3,6%.

- Particularité territoriale

L'Agglomération du Grand Longwy, territoire frontalier, ce qui forcément à un impact sur l'activité économique et notamment sur le marché du travail. Effectivement, seulement 37% des actifs occupés travaillent sur le territoire du Grand Longwy. 63% des résidents en emploi travaillent

en dehors du bassin d'emploi et notamment hors frontière (Luxembourg, Belgique ou Allemagne). La frontière luxembourgeoise aspire une importante part d'actifs résidant sur le territoire. Cela s'explique par la compétitivité salariale (proposition de salaires plus élevés sur les territoires voisins). Deux tiers des flux sortants du territoire se font en direction du Luxembourg. Ils concernent de plus de 40% des actifs du territoire du Grand Longwy. Cela se traduit par un phénomène de zone dortoir pour les actifs travaillant au Luxembourg. La hausse du foncier rend difficile l'installation des publics notamment des familles et des jeunes.

De plus, 25% des emplois salariés sur le bassin du Grand Longwy sont issus du secteur du commerce contre 17% sur le département de la Meurthe-et-Moselle. Le Grand Longwy est le premier bassin d'emploi du Grand Est issu du secteur du commerce.

- Difficultés de recrutement

Certains métiers sont en fortes difficultés de recrutement notamment :

- Aides à domiciles
- Ouvriers non qualifiés
- Agents d'entretiens des locaux

On peut y rajouter tous les métiers relatifs au social (animateurs, médiateurs sociaux, assistantes maternelle, assistant social, travailleurs sociaux). Ce sont des métiers en tension dont la demande est très forte au niveau des administrations locales, structures associatives, établissements scolaires. Il y a un besoin imminent de présence sociale sur les quartiers du territoire du Grand Longwy.

- En matière de formation

Le taux de scolarisation et de diplôme des 15-26 ans sur le territoire du Grand Longwy reste très faible. Les acteurs de l'emploi tels que la Mission Locale, France Travail (Pôle Emploi), Cap Emploi et/ou structure associative agissant sur la question de la formation.

3- Orientations stratégiques/ opérationnelles

Orientations stratégiques

1. Insérer les publics les plus éloignés de l'emploi
2. Développer l'activité économique dans les quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels :

- 1.a Identifier le public jeune ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEETS) par des actions locales ciblées
- 1.b Renforcer le partenariat existant et la transmission d'information vers les publics sans solution connue
- 2.a Valoriser les savoir-faire, savoir-être et compétences des habitants dans leur employabilité
- 2.b Accompagner l'entreprenariat sur les quartiers

Plan d'actions :

Améliorer l'identification du public, des services à solliciter en développant des actions locales au sein des quartiers et en allant vers le public.

Développer une plus forte communication par le biais du médiateur social au sein du quartier.

Encourager les actions d'une prise en charge par les entreprises pour les publics en situation de handicap.

Améliorer la sensibilisation aux outils numériques auprès du public.

Uniformiser les plateformes des services publics de l'emploi afin de faciliter leurs accès.

Développer des actions autour de l'information des dispositifs de l'emploi au sein du quartier en allant vers le public.

Augmenter la présence sur le terrain des médiateurs sociaux sur les 4 quartiers prioritaires et les actions de communication.

Développer un accompagnement auprès des entreprises afin de faciliter l'implantation de leurs activités sur les quartiers.

Faciliter la mixité sociale par l'apprentissage du français, accès à la langue, développement des cours de Français Etrangère (FLE) vers les populations étrangères.

Encourager l'accompagnement à la scolarité et/ou formation des jeunes sur les quartiers.

• Indicateur évaluatif :

- Insérer les publics les plus éloignés de l'emploi

Part des habitants des QPV dans les différents dispositifs.

Mise en place de nouveaux dispositifs.

Évolution des taux de chômage et taux d'activité.

- Développer l'activité économique dans les quartiers prioritaires

Nombre de nouvelles entreprises créées.

Nombre d'entreprises dans les quartiers.

Nombre de mesures de facilitation.

Axe II – Agir pour le Mieux Vivre Ensemble dans nos quartiers

La société constitue un espace de vie commun pour les différents acteurs qui se côtoient. Dans cet environnement, chacun doit s'assurer que son comportement ne va pas mettre en péril le bonheur de l'autre. Il ne s'agit plus seulement de vivre ensemble, mais d'apprendre à mieux vivre ensemble. Le vivre ensemble est le fondement de toute vie sociale.

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour qu'ils se sentent légitimes d'agir, trouvent leur place dans son quartier au sein de l'Agglomération du Grand Longwy, constitue l'objectif majeur des partenaires.

L'objectif porté par les partenaires, acteurs est de co-construire en solidarité au sein du territoire, que les habitants des quartiers participent à la vie citoyenne des quartiers. La volonté à terme est que la population puisse accéder aux mêmes droits, bénéficient des mêmes propositions en matière de services publics ou d'offres culturelles, artistiques, sportives...

VOLET - Mieux Vivre Ensemble

1- Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015 – 2022

- Lien Social, Culture, Citoyenneté, Sport

Dans ce domaine, la DDETS assure (ou accompagne) la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

- du ministère délégué à la ville, dans le cadre du Contrat de Ville et en application du programme d'intervention de l'ANCT (programme 147).

Thématique	Sous thématiques	Politique nationale	Crédits
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	Jeunesse	Prog. 147	45 300 €
	Accès à la citoyenneté	Prog. 147	355 540 €
	Participation des habitants	Prog. 147	70 500 €
	Sports (et loisirs)	Prog. 147	11 300 €
	Total		
			808 941€

Les subventions accordées s'élèvent à **808 941€**. Ces interventions se déclinent de la façon suivante :

En ce qui concerne, le lien social, il est investi par la commune et l'intercommunalité par le biais de l'enveloppe Contrat de Ville.

L'Agglomération du Grand Longwy dans le cadre de ses compétences Politique de la Ville accompagne les porteurs de projet sur le territoire. Ces derniers mettent en place essentiellement des projets autour du lien social. Depuis 2015, une vingtaine de porteurs de projets ont pu se voir accompagnés, un nombre qui reste en constante augmentation. Chaque année, au titre de l'Appel à projets, une soixantaine de projets sont déposés.

De 2015 à 2022, l'enveloppe Politique de la Ville a été augmenté de 25 000 €. Elle est passée d'une enveloppe de 50 000 € à 75 000 €.

- Sécurité et Prévention contre la délinquance

L'ensemble de l'Agglomération du Grand Longwy, est en proximité immédiate de la frontière luxembourgeoise est un facteur aggravant de l'ampleur des trafics de drogue sur le territoire et plus précisément, au cœur des QPV.

Les QPV les plus impactés par ces trafics de drogue sont : Val Saint-Martin, 8 Mai 45 et Voltaire (Vérification faite auprès des RT). Il est important d'ajouter le centre-ville de Villerupt, même si ce dernier n'est pas en QPV.

De plus, la situation transfrontalière permet la fuite des trafiquants vers le Luxembourg en quelques minutes. Le travail entre les services de l'État et les collectivités est fluide, concerté et efficace. Des Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) mensuels sont menés par la Major Exceptionnelle : 4 groupes de 4 communes.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention contre la Délinquance (CISPD)

En 2016, l'Agglomération du Grand Longwy a créé le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention contre la Délinquance (CISPD). Cette instance est co-présidé par le Président du Grand Longwy, le Sous-Préfet et le Procureur de la République. On y associe les Communes, le Conseil Départemental, les services de l'État, le Directeur départemental de la sécurité publique, et de représentants des bailleurs et d'associations, œuvrant dans le domaine de la prévention et de l'aide aux victimes. Il se réunit au moins une fois par an en séance plénière.

C'est une instance de pilotage, de veille et de concertation dont son but est :

- d'encourager « les initiatives en matières de prévention et d'aide aux victimes »
- mobiliser « les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération »
- mobiliser « des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive »

Point de situation sur les 4 quartiers prioritaires villes sur le territoire du Grand Longwy

Longwy - Quartier Voltaire

Les problématiques autour du trafic de stupéfiants sont des phénomènes récurrents sur le quartier. Ces trafics se font à ciel ouvert (prix gravés sur les murs du Centre Social Blanche Haye), au cœur du quartier.

Des regroupements quotidiens surviennent aux abords des établissements (Centre Social), des phénomènes de squat ont été identifiés dans les halls d'entrée d'immeubles, sous la galerie du Centre Social, au sein d'appartements inoccupés.

Un travail partenarial est mené en lien avec les services communaux, les services de l'Agglomération du Grand Longwy, les services de Police et les associations.

La commune de Longwy conduit un travail opérant en partenariat avec les forces de l'ordre afin de répondre de manière efficiente et réactive aux problématiques sécuritaires sur le quartier (réunion GPO).

Longwy - Cités de Gouraincourt-Rempart

Ce quartier dispose principalement de maison ouvrière. Une présence d'une petite délinquance est constatée (incivilités, cambriolages, etc...).

Mont-Saint-Martin - Quartier Val Saint-Martin

Une « Réunion Police » est organisée une fois par mois dans les locaux de la Mairie. Cette dernière est animée par le maire de la commune de Mont Saint-Martin. Elle réunit le Sous-Préfet et/ou la Déléguée du Préfet, les services de Police, les services municipaux, les écoles, les acteurs de la prévention.

Voici les constats présents sur le quartier :

- Problématiques routiers (stationnements gênants, excès de vitesse ...)
- Installation non autorisée des Citoyens Français Itinérants (ou GDV) : travail partenarial fort entre les différents services de l'État et la collectivité.
- Trafics de drogue
- Phénomène de regroupements
- Incivilités, agressions, tentatives d'intrusion

Les problèmes sont concentrés sur le QPV, plus particulièrement sur une zone appelée « Les Bleuets ». Les commerçants sont « à bout ».

Herserange - Quartier La Concorde

Une présence de trafic de stupéfiants aux abords du quartier. Quelques actes d'incivilités (barbecue sur les parkings) ont été relevés. Il est important de noter que le quartier est actuellement en pleine rénovation.

Côté « Village », les habitants se sentent généralement en sécurité. Très peu de présence de délinquance.

Afin de répondre au sentiment d'insécurité ressentis par les habitants, la commune de Herserange a créé un service de police municipale en 2014, composée de 2 policiers municipaux. Ce service est actuellement inopérant en raison du départ pour mutation des 2 agents de police et en l'absence de candidats formés et de candidatures à ce poste en recrutement.

2- Analyse et enjeux identifiés

Améliorer le lien social, citoyenneté, culture, sport

Le financement de la Politique de la Ville s'attache essentiellement au soutien de la vie associative de proximité, la cohésion sociale reposant en grande partie sur les capacités de ces associations de quartier à maintenir des liens de proximité et à favoriser l'expression des habitants. Elles jouent souvent un rôle de médiateur entre ceux-ci et les institutions.

Par conséquent, le soutien à la vie associative des quartiers apparaît comme une priorité du futur Contrat de Ville. L'État souhaite un engagement des différents partenaires en la matière et fera le nécessaire, compte tenu des moyens disponibles, pour contribuer à la pérennité du tissu associatif. Le maintien des postes adulte-relais sera recherché, compte tenu des contraintes existantes (enveloppe constante ou en baisse dans les années à venir).

En revanche, les associations devront inscrire leurs actions dans les priorités définies par les partenaires institutionnels et agir de façon coordonnée avec ces derniers, afin de répondre aux problématiques du quartier (éducation, insertion, parentalité, égalité femmes/hommes...).

En ce sens, les ateliers thématiques du Contrat de Ville, ayant réunis plus d'une quarantaine de partenaires, acteurs et institutions du territoire, ont permis de dégager plusieurs enjeux :

- 1- Développer des actions partenariales entre les acteurs du territoire**
- 2- Améliorer la présence humaine au sein du quartier afin de fluidifier l'information auprès des habitants et des acteurs**
- 3- Encourager les actions autour de l'accès à tous à la culture, au sport et au renforcement du lien social**

Prévention de la délinquance et sécurité

Le commissariat de sécurité publique (CSP) de Longwy concourt à la protection des personnes et des biens sur son ressort territorial de compétences, à savoir 8 communes : Longwy, Mont-Saint-Martin, Herserange, où se situent les quartiers prioritaires et Longlaville, Réhon, Mexy, Saulnes et Haucourt-Moulaine.

L'effort de sécurité est majoritairement fourni par les fonctionnaires de la Sécurité Publique, parfois relayé par d'autres services de Police Nationale (Police Judiciaire, Police aux frontières...). Il est cependant insuffisamment partagé sur le territoire car seule la commune de Longwy dispose d'une police municipale avec un effectif réduit et une coopération limitée aux services d'ordre avec la Police Nationale. Des dispositifs de vidéoprotection, certes nombreux (notamment à Mont-Saint-Martin), existent mais pas suffisamment efficaces et trop tournés vers une politique de prévention de la délinquance de voie publique qui a néanmoins permis un recul important des dégradations sur les bâtiments publics.

Des dispositifs de prévention de la délinquance existent, dont certains, notamment sur Mont-Saint-Martin, sont particulièrement efficaces, mais fonctionnent de manière autonome, sans réelle coordination opérationnelle entre-eux et avec les pouvoirs publics.

C'est pourquoi, l'Agglomération du Grand Longwy a jusqu'à lors créé un Conseil Intercommunale de Sécurité et de Prévention contre la Délinquance (CISPD). Actuellement, ce conseil a besoin d'être réactivé, à cause des changements importants au sein de la structure. La priorité serait d'élaborer un contrat local de sécurité qui permettrait la production d'une politique de sécurité globale cohérente et efficace établie sur un diagnostic de sécurité partagé par tous : une étude de sécurité, diagnostic préalable à un tel contrat a pourtant été menée en 2013 sur le territoire. Les très bonnes relations bilatérales entretenues par la Police Nationale avec les municipalités, les bailleurs sociaux, l'Éducation Nationale et la plupart des acteurs de terrain, ne suffisent pas à combler le vide provoqué par cette absence de pilotage institutionnel.

Le travail sur le terrain avec les différents acteurs (réunion thématique Contrat de Ville), les habitants (concertation citoyenne), les partenaires du Contrat de Ville partagent un constat commun : les faits de tranquillité publique, liés aux trafics de drogues et leurs répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers, se sont intensifiés, notamment depuis la crise sanitaire.

De plus, les phénomènes de violences, règlements de compte ou harcèlement scolaire en constante augmentation dans les collèges et lycées, via une utilisation problématique des réseaux sociaux dans le contexte post-COVID.

Ce qui résulte, un sentiment collectif d'avoir perdu du lien et du dialogue entre les habitants et les institutions locales et étatiques. L'enjeu ici est de recréer de la confiance entre les jeunes et la police. Le rôle de la police et du dialogue est à réinterroger aujourd'hui sur le territoire du Grand Longwy.

Les solutions identifiées se trouvent à la fois dans **la nécessité de mobiliser les moyens de Polices et de Justice de l'État et de travailler de manière coordonnée (État, commune, bailleurs, associations).**

Les violences urbaines de juillet 2023 ont remis au premier plan, la question du lien police/population.

3/ Orientations stratégiques / opérationnelles

Orientation stratégique

1. Renforcer le lien social, contribuant à une meilleure attractivité des quartiers, tout en améliorant le cadre de vie

Objectifs opérationnels :

1.a. Prévenir la délinquance sur les quartiers

1.b. Assurer la promotion de la mixité sociale au sein des quartiers

Plan d'actions :Prévenir la délinquance dans les quartiers

Actions visant le rapprochement entre la police et la population. Actions de lutte contre l'oisiveté des jeunes.

Lutter contre les violences intrafamiliales, harcèlements scolaires, les troubles à l'ordre public en mettant en place des actions de sensibilisation : identifier les signes, meilleure orientation vers les services compétents, prise en charge adéquate.

Contribuer à la tranquillité et l'apaisement sur les quartiers.

Création d'une stratégie territoriale de sécurité sur les quartiers, en partenariat avec les services communaux, intercommunaux, les services de l'État (Ministère de la Justice, Sous-Préfecture, Éducation Nationale).

Assurer la promotion de la mixité sociale au sein des quartiers

Faire du principe de laïcité un vecteur de lien social.

Actions à destination des personnes isolées.

Actions favorisant le renforcement du lien intergénérationnel, inter-quartier et inclusif.

Développer des actions inter-acteurs dans les quartiers.

Action de sensibilisation à l'écogeste, recyclage des déchets et promotion des actions éco-citoyennes.

Maintenir un lien privilégié avec les bailleurs sociaux dans le cadre des actions mises en place.

- **Indicateur évaluatif :**

- Prévenir la délinquance sur les quartiers

Nombre et gravité des actes de dégradation et des incivilités

Nombre effectué d'actions de prévention

- Assurer la promotion de la mixité sociale au sein des quartiers

Nombre d'actions entreprises par les associations

Fréquentation des associations et des manifestations par les habitants des QPV

Mesures de simplification entreprises en faveur des associations

VOLET SANTÉ

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015 – 2022

- **État de santé de la population de l'Agglomération du Grand Longwy**

Sur la période 2014-2019, l'Agglomération du Grand Longwy connaît une augmentation de 3 011 habitants. Voici un constat général sur les particularités à souligner :

- Une présence plus importante de la population active (25-55 ans)
- Un indice de vieillissement plus faible
- Une croissance importante liée à un solde migratoire important (entrées sur le territoire) et un solde naturel faiblement positif.

Mortalité et morbidité

Selon l'Observatoire Régional de la Santé, on enregistre 524 décès par toutes causes confondues, représentant un taux de 780 pour 100 000 habitants. Les décès par cancers représentent la principale cause de mortalité avec 148 décès par an.

Les maladies de l'appareil circulatoire représentent la deuxième cause de mortalité avec 139 décès par an.

Les principales causes sont les suivantes :

- Les pathologies liées au tabac représentant 89 décès par an
- Les pathologies liées à l'alcool représentant 17 décès par an
- Les suicides représentent 8 décès par an
- Les bronchopneumopathies chroniques obstructives représentent 34 décès par an

- **Les offres de santé du territoire**

Le territoire se caractérise par une faible densité de professionnels de santé soit une densité de 5,46 Médecins Généralistes pour 10 000 habitants (inférieur au Grand Est : 8,5 MG / 10 000 habitants).

Voici ci-dessous un portrait du territoire de l'Agglomération du Grand Longwy répertoriant le nombre de professionnels de santé par communes.

Sur 62 433 habitants, on compte 170 professionnels de santé dont infirmiers, omnipraticiens, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens, dentistes, orthophonistes, sage-femmes.

On y constate également une forte inégalité territoriale au niveau de l'accès à la médecine générale. Une offre de 72% de médecins généralistes contre 28% se localisant hors de l'Agglomération du Grand Longwy.

CartoSanté

PORTRAIT 2022 - Présentation - Liste des communes

Zone d'étude CA Grand Longwy Agglomération (communauté de communes (EPCI)), comparée avec France

Liste des communes					
Limitée aux 99 communes les plus peuplées de la sélection					
Code	Libellé	Population	Nbre d'omnipraticiens	Nbre d'infirmiers	Nbre de masseurs-kinésithérapeutes
54127	Chenières	631	0	0	0
54137	Cons-la-Grandville	507	0	1	2
54138	Cosnes-et-Romain	2741	0	2	0
54151	Cutry	1042	0	0	0
54194	Fillières	512	0	0	0
54234	Gorcy	2877	2	2	3
54254	Haucourt-Moulaine	3394	4	6	1
54261	Herserange	4409	3	3	1
54270	Hussigny-Godbrange	3693	2	5	1
54290	Laix	211	0	0	0
54314	Lexy	3816	3	4	2
54321	Longlaville	2365	1	3	0
54323	Longwy	14774	10	16	12
54367	Mexy	2278	1	0	1
54382	Mont-Saint-Martin	8994	3	8	4
54385	Morfontaine	1086	0	0	0
54451	Réhon	3809	3	5	2
54493	Saulnes	2415	1	1	2
54525	Tiercelet	664	1	0	0
54537	Ugny	690	0	0	0
54575	Villers-la-Montagne	1525	1	3	1
<i>Source : INSEE - FNPS</i>					

- **Offre de soins hospitalière**

Le CH de Mont-Saint-Martin est le seul établissement de santé du territoire couvrant le secteur de Longwy et dispose des activités suivantes :

Pneumologie, Hépatogastro-entérologie, Court séjour Gériatrique, Unité Médico-chirurgicale, Urgences, SMUR, Soins Continus, Diabétologie, Douleur Chronique et oncologie, Imagerie Médicale, Obstétrique et soins de la Femme, Psychiatrie, Ophtalmologie, Addictions, Néphrologie, USLD, SSR et HAD pour un total d'environ 150 lits.

Services Transversaux :

- Laboratoire d'analyses
- Permanence d'Accès aux soins
- Pharmacie hospitalière
- Équipe mobile de soins palliatifs
- SSIAD

Un partenariat transfrontalier avec le CH d'Arlon (Belgique) a été créé avec le SMUR de Mont Saint-Martin. Le SMUR est autorisé à intervenir en 1^{ère} intention auprès de 20 000 personnes en Belgique, tandis que le SMUR d'Arlon peut intervenir côté français dans le bassin de Longwy. Les patients pris en charge restent dans leur pays mais sont transférés par le SMUR transfrontalier.

- **Offre ambulatoire**

On compte 9 structures d'exercices coordonnés labellisées par l'ARS sur le territoire du Grand Longwy :

- Une MSP (Maison de Santé Pluri-professionnelle) à Longuyon – promotion de l'activité physique adaptée, repérage de fragilité des personnes âgées, patient à risque cardiovasculaire
- Une MSP à Longwy
- Une MSP à Hussigny-Godbrange
- Une ESP (équipe de soins primaires) à Réhon – maintien à domicile des personnes âgées et prévention des dangers
- Une ESP à Thill-Tiercelet/Trieux
- Un Centre de Santé dentaire Mutualiste de Longwy
- Un Centre de Santé infirmier de Mont-Saint-Martin
- MSP de Herserange – Hub de médecine : télé-médecine, infirmière en pratique avancée, accès aux soins non programmés
- Une ESP de Villerupt (évolution en MSP en cours) - prévention (diabète, addictions), vaccinations

On compte 2 structures d'exercices en cours de labellisation par l'ARS :

- MSP de Lexy – améliorer l'accès aux SNP, promouvoir la santé de la mère de l'enfants et de jeunes, maintien à domicile des PA, prise en charge des maladies chroniques
- MSP de Villerupt – Grand âge et maintien à domicile, pathologies chroniques, vaccination

- **Santé Mentale :**

Le département de psychiatrie propose des soins de psychiatrie générale à l'Hôpital de Mont-Saint Martin et au niveau de trois centres de consultations (CMP) excentrés (Mont-Saint-Martin, Villerupt, Longuyon).

Il s'agit du 9ème secteur de psychiatrie du Département de Meurthe-et-Moselle.

Les modalités de soins sont diverses :

- Urgences psychiatriques assurées par l'Unité Mobile de Gestion de Crise (UMGC)
- Consultations de psychiatrie de liaison au niveau des unités de soins de court séjour (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) et de moyen séjour (SSR)
- Hospitalisation complète à la clinique de Mont-St-Martin
- Activités au Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP de Villerupt)
- Soins individuels et de groupe : psychothérapies, prise en charge de la précarité en partenariat avec le réseau social, ateliers en lien avec le CATTP (relaxation, remédiation cognitive, expression corporelle, cuisine, sport,)
- Consultations médicales, psychologiques et infirmières au niveau des centres médicopsychologiques (CMP)
- Visites d'infirmiers à domicile en lien avec les 3 CMP

- **Offre médico-sociale personnes âgées et personnes handicapées**

Établissements pour personnes handicapées :

Commune	ESMS	ORGANISME GESTIONNAIRE	Nombre de place	Type d'activité
Longwy	CMPP	Centre medico-psycho-pédagogique	File active	
Longwy	SESSAD	Service d'accompagnement des enfants en situation de handicap	10	Milieu ordinaire
Longwy	CMP infanto-juvénile, rue D'Huart			
Mont-Saint-Martin	CMP Adultes			
Mont-Saint-Martin	CAMPS			

Établissements pour personnes âgées :

- EHPAD Saint-Louis à Longwy, propose de l'hébergement permanent et temporaire avec un accueil de jour et un accueil de nuit. Il dispose d'une capacité de plus de 100 places.
- EHPAD Les Hibiscus à Mexy, est un établissement qui dispose de 40 chambres individuelles.
- EHPAD « La Clairière » situé à Mont-Saint-Martin dispose de 91 places.

- **Lutte contre les addictions**

- CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) du Pays Haut organisé sur 3 sites (Villerupt, Briey et Longwy), accueille des personnes confrontées à une addiction avec ou sans produit, l'entourage, les jeunes consommateurs, les professionnels. Le CSAPA mène des activités de prévention et de réduction des risques (Conseils en santé, dépistage) et propose des soins comme l'accompagnement parental, des ateliers thérapeutiques, des consultations médicales, du sevrage ambulatoire et du soutien individuel.
- CJC (Consultation Jeunes Consommateurs) : accueil des jeunes consommateurs et de leur entourage sur rendez-vous ; Les types d'addictions concernés sont l'alcool, le tabac, le cannabis, les autres drogues illicites, les médicaments et les addictions sans produit.

- **Santé Publique et Prévention**

- Public Jeunes : une antenne de la Maison des Adolescents dans les locaux du Point-jeunes de Longwy.
- Un PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) : dispositif de prise en charge médico-sociale pour les personnes en situation de précarité sociale. Il s'agit de leur faciliter l'accès au système de santé et les accompagner dans les démarches.
- Un CLAT (Centre de Lutte contre la Tuberculose) et un CEGIDD (Centres Gratuits d'Informations, de Dépistage et de Diagnostic) au sein du CH de Mont-Saint-Martin.
- Un Centre de Vaccination (Centre de médecine Préventive) à Longwy.
- PRAPS (accès et accompagnement vers les soins) :

Alimentation, activité physique, jeunes en insertion sociale et professionnelle, établissements scolaires, violences faites aux femmes, détenus, personnes handicapées, établissements sociaux (santé mentale, addictions, accès à la santé).

Ces actions de portée départementale sont également et prioritairement déclinées sur les territoires Politiques de la Ville.

La DDETS, l'Agglomération du Grand Longwy et les communes soutiennent et assure la mise en œuvre des politiques publiques.

De 2015 à 2022, les subventions accordées par l'État sur le programme « Santé » sur les thématiques « Éducation à la santé et prévention et « Accès aux soins » s'élèvent à 86 300 €.

2/ Éléments de diagnostics et enjeux identifiés

L'Agglomération du Grand Longwy présente une offre de soins avec l'hôpital de Mont-Saint-Martin (qui dispose de partenariats particuliers avec l'établissement Vivalia à Arlon et le CHR de Metz) et en matière de lutte contre les addictions (CSAPA) et de santé publique / prévention (planning familial, unité psychothérapeutique).

Un déficit de médecins, d'EHPAD, d'offre à la maternité est de plus en plus critique sur le territoire.

Toutefois, comme pour les autres QPV, les enjeux résident dans l'accès aux soins de premier recours, dans le travail de prévention / santé, notamment via la nutrition ou encore le sport comme vecteur de santé.

L'Agglomération du Grand Longwy travaille actuellement sur la mise en place d'un contrat local de santé avec les institutions locales, étatiques et les acteurs territoriaux afin de mettre en œuvre une coordination cohérente sur le territoire. Actuellement, le diagnostic territorial est en cours d'élaboration, ce dernier répondra conformément aux priorités du Projet Régional de Santé. Ce nouveau Contrat Local de Santé constituera le volet santé du Contrat de Ville.

- **Constats**

- Une population jeune et en augmentation
- Une mortalité générale comparable au Grand Est avec des disparités sur certaines maladies, les plus importantes sont les cancers et les maladies cardio-neuro-vasculaires
- Un Top 6 des prises en charge du même ordre qu'en Grand Est mais avec des prévalences inférieures
- Un recours aux soins et à la prévention inférieure

- **Enjeux déterminants**

- Une fragilisation de l'offre de soins de médecine générale mais plus généralement de l'offre de premier recours
- Un accès au second recours qui implique une mobilité forte, voire en dehors du territoire
- Une situation liée à la défaveur sociale « moyenne » qui masque de fortes disparités (travail frontalier, chômage)
- La présence de populations « vulnérables »

3/ Orientations stratégiques

Orientations stratégiques

2. Favoriser l'accès aux soins des habitants

Objectifs opérationnels :

- 1.a. Développer l'information, la communication auprès du public sur l'accès aux soins
- 1.b. Soutenir les actions entrant dans le nouveau Contrat Local de Santé

Plan d'actions :

Faciliter l'accès aux professionnels de santé sur le territoire
Mettre en place des actions de prévention à la santé
Maintenir une attention particulière sur la santé des jeunes
Promouvoir des actions relatives à la santé mentale

Indicateurs évaluatifs

Nombre d'actions de sensibilisation en matière de santé effectué
Fréquentation des dispositifs par les habitants des QPV
Évolution du nombre de professionnels de santé présents

VOLET HABITAT

Auparavant, au sein de l'Agglomération du Grand Longwy (AGL) le quartier du Val Saint-Martin à Mont-Saint-Martin a bénéficié d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain (PRE) avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU).

Le quartier des Remparts à Longwy a également pu connaître une rénovation sous la forme d'une opération isolée par l'ANRU.

La convention NPNRU du Grand Longwy a été signée le 14 avril 2019. Cette convention a pour but la rénovation du quartier Concorde à Herserange et Voltaire à Longwy. Ils ont été sélectionnés comme étant des quartiers d'intérêt régional.

1- Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022

Au-delà de la nouvelle rénovation urbaine et des crédits ANRU, l'État et l'Agglomération du Grand Longwy financent sur ses crédits spécifiques de la Politique de la Ville des actions favorisant l'association des habitants aux projets d'amélioration et de préservation de la qualité des logements ainsi que des espaces et équipements publics.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015 - 2023, ont ainsi été subventionnées pour un total de 39 400€ par l'État des actions autour du logement et de l'habitat (16 400€) ; des actions autour du transport et de la mobilité (20 000 €) et des actions liées à la Gestion Urbaine de proximité (3 000€).

L'Agglomération du Grand Longwy, ainsi que les communes soutiennent et mettent en place des actions autour de l'embellissement et l'entretien de l'habitat.

Les habitants sont aussi acteurs de l'habitat notamment par le biais des trois Conseils Citoyens actifs sur le territoire. Chaque année, des projets autour du cadre de vie ont pu être soutenu par les communes et l'Agglomération du Grand Longwy.

Par ailleurs, l'Agglomération du Grand Longwy s'est dotée de différents documents, notamment :

- Le lancement de l'Opération programmée de l'Habitat (OPAH) en printemps 2022
- Le nouveau Programme Local de l'Habitat en cours de signature

Avancement sur le quartier Concorde à Herserange

L'attractivité du parc social sera considérablement améliorée par les travaux entrepris par les bailleurs sociaux sur leur parc, ce sont 311 logements locatifs sociaux qui vont être requalifiés et 244 résidentialisés.

Si le projet de renouvellement urbain limite la diversification à la construction de 8 logements dans le cadre des contreparties Action Logement sur le site de l'ancien collège déconstruit par l'Agglomération du Grand Longwy, il est toutefois nécessaire de maintenir la vigilance sur cette thématique en raison de l'urbanisation, à court terme, de la friche STUL.

Aménagement de la friche STUL

La reconquête de cette friche industrielle et l'objectif affirmé d'y développer rapidement une nouvelle centralité urbaine regroupant services, équipements, activités et habitat, doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le permis d'aménager pour la construction de 350 logements sur la 1^{ère} partie de l'espace déposé par le propriétaire privé est en voie d'instruction.

Ce projet d'aménagement porte une attention renforcée aux grands équilibres de peuplement (habitat social et habitat privé) au sein du QPV et de manière plus large à l'échelle de l'Agglomération du Grand Longwy avant d'envisager une potentielle dérogation de l'État pour construire du logement social sur le QPV.

Il devra également articuler clairement l'ensemble des dispositifs (ANRU, ACV, ORT, OPAH-RU) dans une dynamique et une stratégie d'agglomération.

La démolition programmée du viaduc de la RD196 (vétuste et présentant de nombreuses pathologies) par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle devra s'intégrer aux évolutions du plan de circulation de la ville, lié au projet ANRU et au projet d'urbanisation de l'espace STUL.

Copropriétés dégradées

La présence de deux copropriétés dégradées (Clairbois et Vauzé) ainsi que la copropriété Beau Soleil situées dans le QPV constitue un autre point de vigilance. Ces 3 bâtiments feront l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Anah) intercommunale en cours.

Avancement sur le quartier Voltaire à Longwy

À ce jour, toutes les opérations relatives à l'habitat sont engagées et 3 sont même déjà achevées. Sur ce quartier considérablement requalifié, ce sont 211 logements locatifs sociaux qui ont été démolis et 612 qui ont été requalifiés (dont 546 sans aide de l'ANRU).

En matière de diversification, il est à noter que 13 logements PSLA ont été construits sur le quartier. Le programme se poursuit avec la réalisation des équipements publics prévus par la Ville.

Enjeux spécifiques sur le quartier Val Saint-Martin à Mont-Saint-Martin

Le QPV Val Saint-Martin a fait l'objet d'une transformation importante dans le cadre de l'ANRU 1. Néanmoins, plusieurs parcelles sont restées vides depuis une dizaine d'années du fait du renoncement de la Foncière Logement à s'y implanter.

Or le CD 54, délégataire des aides à la pierre, a acté une opération de 78 logements locatifs sociaux financés en PLS, portée par Batigère Grand Est.

Au-delà de cette opération, et dans le cadre de la contractualisation de la nouvelle délégation de compétence du CD 54, (2023-2028) la DDT et le CD 54 convenu de limiter fortement la production de PLS dans les QPV de l'Agglomération du Grand Longwy.

2- Éléments de diagnostics et enjeux identifiés

En 2018, le parc d'habitations important de l'Agglomération du Grand Longwy représente 27 572 logements. Le taux de résidence principale est de 23%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale (14%), presque équivalent à celui de la Métropole du Grand Nancy (23,5%).

Après une décennie de relative stagnation de la construction neuve, le territoire intercommunal connaît depuis 1999 un important développement résidentiel.

L'attractivité résidentielle du territoire a ainsi fortement progressé sur la dernière décennie, en raison du développement de l'emploi interne et transfrontalier, et le marché du logement connaît de très fortes tensions (hausse des loyers, difficultés de trouver un logement, ...).

Sur la période 1999-2019, le territoire a gagné plus de 6 000 habitants, soit une progression annuelle de 0,5% en moyenne. La croissance démographique, largement supérieure à la moyenne départementale, est portée par un solde naturel stable (+0,2% par an en moyenne) et surtout, un solde migratoire en progression régulière (+0,6% par an sur 2013-2019). Ce qui explique une hausse de la demande résidentielle sur le territoire.

Notamment, **le parc de logements dans les trois communes est plus ancien que dans le reste du département** ; en particulier à Herserange où 47,9 % des logements ont été construits avant 1946 alors que ce taux est de 31,8 % pour la Meurthe-et-Moselle.

Dans le département, 14,6 % des logements ont été construits après 1991, ce taux est de 12,8 % pour l'Agglomération du Grand Longwy mais seulement de 4,6 % à Herserange, 7,3 % à Longwy et 7,9 % à Mont-Saint-Martin (chiffres du recensement de 2011).

Alors que la proportion de personnes âgées augmente, les **maisons de cités ouvrières ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilités réduites. Certains immeubles également posent des problèmes en termes d'accessibilité.**

Les appartements représentent 62,7 % des logements à Longwy mais ne représentent que 40,7 % à Mont-Saint-Martin (45 % en Meurthe-et-Moselle).

La proportion de locataires est supérieure à la moyenne départementale (40,7%) dans les trois communes, tout particulièrement à Longwy (62,1%) et à Mont-Saint-Martin (58,3%).

L'ancienneté d'emménagement des locataires dans leur logement y est plus importante (15,7 ans à Mont-Saint-Martin, 15 ans à Longwy et 13,7 ans à Herserange) que dans le reste de la Meurthe-et-Moselle (11,2 ans).

L'offre locative sociale représente près de 6 200 logements, soit 24% de l'ensemble des résidences principales de l'Agglomération du Grand Longwy.

Malgré cette forte représentativité de l'habitat social, le parc HLM s'est sensiblement réduit depuis 2000 sous l'effet conjoint de démolitions, de programmes de reventes, et d'une carence en construction neuve, liée principalement au coût élevé du foncier.

L'habitat social reste très présent dans les trois communes où se situent des quartiers prioritaires.

Alors que le pourcentage de logements sociaux est de 21,8 % sur l'Agglomération du Grand Longwy, ce taux est de 80,4% sur le quartier Val Saint-Martin à Mont-Saint-Martin, 64,5 % sur le quartier

Gouraincourt-Rempart à Longwy, 85,9% sur le quartier Voltaire à Longwy et 59,5% sur le quartier Concorde à Herserange (recensement des données INSEE 2018).

La proportion de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de l'agglomération est variable.

Les quartiers des remparts (Batigère), Voltaire (MMH/Batigère) et du Val Saint-Martin (Batigère) sont très majoritairement la propriété des bailleurs sociaux alors qu'à Gouraincourt et Landrivaux, anciennes cités ouvrières, les propriétaires sont plus présents.

Batigère dispose de 5 636 logements sur le périmètre de l'Agglomération du Grand Longwy dont 1 508 logements issus des Quartiers Prioritaires de la Ville. On y compte à Longwy sur le quartier Rempart (jardins de Vauban sur l'avenue du 8 mai 1975) : 379 logements ; sur le quartier Gouraincourt : 6 logements et Voltaire : 86 ; à Mont-Saint-Martin : 938 logements.

Lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023, 4 mesures ont été annoncées :

- ✓ Renforcement significatif du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).
Maintien des objectifs poursuivis :
 - Augmenter la diversité de l'habitat ;
 - Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;
 - Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;
 - Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
 - Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;
 - Réaliser des aménagements urbains et programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.
- ✓ Intervention de l'Agence National de l'Habitat (ANAH) sur 15 553 logements situés en QPV dans le cadre du plan d'initiative copropriété pour la lutte contre les copropriétés dégradées
- ✓ Renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil
- ✓ Déploiement du dispositif Quartier Résilient

Une bonne articulation entre les politiques urbaines et du logement d'une part, et la Politique de la Ville d'autre part est nécessaire.

Les politiques de l'habitat et de l'aménagement des territoires menées par l' Agglomération du Grand Longwy à travers la mise en œuvre du PLH et du SCoT Nord, doivent ainsi être prises en compte.

Ainsi, le volet HABITAT s'appuie sur les enjeux suivants du PLH (2022/2028), sera approuvé définitivement le 22 février 2024 :

- **Prioriser la sobriété foncière** – Face aux enjeux environnementaux rappelés par le SRADDET, le SCOT Nord 54 et la Loi Climat Résilience, il est prioritaire de veiller à la maîtrise du développement urbain et à la préservation des sols naturels et agricoles
- **Diversifier l'offre de logement** – Cibler des actions en matière de diversification de l'habitat pour répondre à l'ensemble des besoins en logements sur l'agglomération, à la fois favoriser l'accueil de nouveaux ménages, mais aussi pour fluidifier les parcours résidentiels des familles présentes sur le territoire (passage du locatif aidé à l'accession à la propriété)
- **Renforcer l'attractivité du parc d'habitat existant** – Rôle majeur de l'offre HLM sur le marché immobilier local, en raison de son effectif et des réponses apportées en matière de niveaux des loyers, nettement inférieurs au parc locatif privé. Une rénovation est nécessaire notamment énergétique suite à l'ancienneté d'une partie de ce parc. MMH a réalisé une réhabilitation notamment

énergétique de son parc de logements situé quartier Voltaire à Longwy et quartier Concorde-Luxembourg à Herserange. (NPNRU sur les quartiers Concorde à Herserange et Voltaire à Longwy)

- **Répondre aux besoins spécifiques** – S'appuie sur 4 enjeux : offre destinée aux Gens du Voyage, offre destinée aux jeunes, offre destinée aux seniors, offre destinée aux publics fragiles
- **Piloter et animer le PLH** – Renforcement des compétences de l'intercommunalité et mieux maîtriser le développement urbain et la diversité de l'habitat

Les mesures présentées par la Première Ministre Elisabeth Borne lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 réaffirme le besoin de plus mixité sociale dans les logements au sein des quartiers.

Effectivement, l'un des principaux enjeux de la Politique de la Ville est de parvenir à supprimer le phénomène de trappe à pauvreté qui caractérise encore trop souvent les quartiers.

Sur le territoire, elles seront également prises en compte. Elles vont dans le sens d'une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux au niveau de l'intercommunalité afin de ne pas amplifier la ségrégation et l'enfermement au sein des quartiers.

3- Orientations stratégiques

Objectifs stratégiques

1. Renforcer le lien social, contribuant à une meilleure attractivité des quartiers, tout en améliorant le cadre de vie

Objectif opérationnel

- 1.a. Sécuriser le parcours locatif des publics fragiles de façon individuelle et collective
- 1.b. Développer l'attractivité du quartier en améliorant le cadre de vie

Plan d'actions

Poursuivre la modernisation du parc HLM par le biais de la rénovation urbaine (NPNRU).

Favoriser la mobilité au sein du parc locatif social en encourageant les habitants à accéder à la propriété (vente, accession sociale à la propriété, mutation).

Développer le partenariat local de traitement contre la délinquance avec les services de police et les collectivités locales.

Engager des actions partenariales avec les habitants dans le maintien de la propreté du quartier.

Poursuivre l'amélioration de la qualité énergétique de l'habitat.

Renforcer le lien social en impliquant les Conseils Citoyens des quartiers.

Indicateurs évaluatifs

Nombre de logements concernés par des réhabilitations.

Nombre de dossiers OPAH déposés concernant les Quartiers Politiques de la Ville.

Nombre de logements vacants.

Évolution du réseau de transport.

Évolution du parc de logements au sein des quartiers.

Axe III- Agir pour le développement de l'enfant et renforcer le lien parent-enfant dans nos quartiers

Agir en faveur d'une réussite éducative auprès des jeunes est la priorité à l'aune du contexte actuel sur le territoire du Grand Longwy.

Naître, grandir et vivre dans un quartier ne doit pas limiter le champ des possibles ni les opportunités de ses habitants. Cela implique de lutter contre les obstacles et favoriser leur épanouissement au sein des quartiers du Grand Longwy.

Les partenaires, acteurs associatifs, habitants ont la volonté de travailler sur le rôle éducatif du parent à la transformation profonde de la société avec l'explosion des familles monoparentales, cette problématique est remise en avant (besoin d'une offre de garde d'enfants, un accompagnement renforcé à la parentalité).

1/ Bilan des moyens mobilisés sur la période 2015-2022

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) assure la mise en œuvre des politiques publiques relevant :

- Du ministère délégué à la Ville dans le cadre du Contrat de Ville (programme 147)
- De la politique de soutien à la parentalité (BOP 106, action en faveur des familles) portée par le ministère de la santé et des affaires sociales
- De l'éducation au titre du soutien aux politiques de réussite éducative
- Du ministère de l'intérieur au titre de l'intégration des étrangers primo-arrivants (BOP 104)

Les subventions accordées pour le volet éducation de 2015 à 2022 s'élèvent à **1 147 990 €**.

Thématique	Sous-thématiques		Politique nationale	Crédits dédiés
Education	Programme de réussite éducative (PRE)	Ingénierie, fonctionnement (ERE)	Prog. 147	1 006 000 €
		Soutien à la scolarité (Colos apprenantes, internats de la réussite)		134 700 €
	Actions éducatives (dont accompagnement à la scolarité et soutien à la parentalité)		Prog. 147	84 500 €
			BOP 106	178 450 €

Accès aux savoirs de base (alphabétisation, lutte contre l'illettrisme)	Prog. 147	46 430 €
Apprentissage du français (Français Langue Étrangère)	Prog. 104	24 200€
Total		1 147 990 €

La mesure de l'impact des politiques de « réussite éducative » et d'éducation, de façon plus large, n'est pas toujours aisée. Toutefois, les outils de suivi et d'évaluation mis en place soit au plan local (par les porteurs), soit au plan national (enquêtes annuelles de suivi – EAS - de l'ACSE), permettent d'appréhender l'utilité et l'intérêt des programmes et dispositifs.

Le programme de réussite éducative mis en œuvre par le Ministère de la Ville afin de réduire les écarts de réussite scolaire, en cohérence avec l'Éducation Nationale, pour les enfants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville repose à ce jour sur 2 Programmes de Réussite Éducative (PRE) :

- PRE de Mont-Saint-Martin
- PRE intercommunal Herserange – Haucourt Moulaine – Longlaville – Saulnes, porté par le CCAS de Herserange

Le programme de Réussite Éducative du DRE intercommunal Herserange – Haucourt Moulaine – Longlaville - Saulnes fonctionne depuis 2015 (suite à la reprise du PRE auparavant porté

par Longlaville/Haucourt) et repose sur la prise en charge de 80 enfants de 2 à 16 ans et de leur famille sur le volet social (favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive), le volet scolaire (favoriser la réussite scolaire et l'accès aux savoirs), le volet éducatif (apporter aide et soutien aux familles en replaçant les parents comme « premiers éducateurs ») et le volet sanitaire (prévenir les problèmes de santé publique et assurer le suivi).

Le DRE s'inscrit pleinement dans une démarche de prise en charge multi partenariale de suivi des enfants du DRE, avec l'Éducation Nationale (établissements scolaires maternels et élémentaires des 4 communes, Collège), les services jeunesse communaux, les services du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (Service Social, PMI, ASE, ...), l'équipe de prévention spécialisée de PZO, le Conseil Citoyen, l'OHS, ...

Le Programme de Réussite Éducative de Mont Saint-Martin été mis en place le 1er septembre 2006 par le CCAS et la municipalité.

Il prend en charge en moyenne 90 enfants de la maternelle au collège.

En plus des différents suivis proposés (sanitaire, éducatif, social), le PRE de Mont Saint Martin a mis en place l'espace éducatif. Ce lieu permet aux enfants, ne bénéficiant pas à la sortie de l'école d'un environnement favorable à leur réussite scolaire et personnelle, d'être pris en charge tous les soirs de 16h30 à 18h30. Ils bénéficient ainsi de l'accompagnement scolaire et des activités artistiques, culturelles et sportives (arts plastiques, conte, sophrologie, théâtre, informatique, activités manuelles, jeux de société, jeux sportifs, groupes de parole). Les enfants sont également pris en charge les mercredis et durant les vacances.

Les actions de soutien à la parentalité proposées ont pour objectif de renforcer le lien familial (café des parents, sorties, repas, jeux, ...).

Le DRE propose des prises en charge globales, individualisées ou collectives, afin de favoriser la réussite éducative des enfants du dispositif, mais également un accompagnement à la parentalité par une intervention au niveau des familles.

Les résultats constatés par l'équipe du PRE sur les enfants ont été très positifs notamment sur les comportements, résultats scolaires, état de santé et sur la reprise en main de l'éducation des enfants par les parents.

À noter que le DRE est confronté à la présence d'enfants dans le dispositif au-delà du temps de prise en charge de 18 mois maximum, dans la mesure où certaines situations nécessitent un suivi particulier avant d'orienter les enfants et leur famille vers d'autres partenaires de droit commun, mais aussi en raison du temps de prise en charge médicale « allongé » (psychologue, pédo-psychiatre, ...).

Par ailleurs, 3 500 € ont été attribués au profit du dispositif « internat de la réussite », qui propose des places d'internat dédiées à des collégiens et lycéens issus des quartiers prioritaires n'ayant pas chez eux les conditions de travail appropriées.

Les actions relevant des **Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** apparaissent également pertinentes.

Ces actions collectives ont vocation à apporter un soutien scolaire, qui ne se limite pas à une seule aide aux devoirs, aux élèves de classes élémentaires et secondaires (collèges et lycées).

Elles permettent également un accès aux loisirs, à la culture, dans un souci éducatif.

Mis en œuvre par les associations (Fondation Solange Bertrand à Herserange, centre social Blanche Haye à Longwy, Avicenne à Mont-Saint-Martin) et les Mairies de Longwy et Mont-Saint-Martin, le dispositif CLAS fait l'objet d'un partenariat avec l'État, le Conseil Départemental, la CAF et les communes, permettant un suivi rigoureux. Suivi par ailleurs adossé à des actions REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), ce qui permet un travail en profondeur avec les parents.

Il apparaît particulièrement intéressant pour les enfants des quartiers prioritaires de l'Agglomération du Grand Longwy car ces derniers ne bénéficient pas toujours d'un environnement social et familial propice à la réussite scolaire.

Ce dispositif s'inscrit en complément de l'action de l'Éducation Nationale et est articulé avec le dispositif de réussite éducative.

2/ Éléments de diagnostic et enjeux identifiés

Le territoire de l'Agglomération du Grand Longwy doit être considéré comme insuffisamment couvert par les dispositifs de soutien à la parentalité.

Les politiques de soutien à la parentalité et en direction de la petite enfance sont de plus en plus étroitement liées. Ainsi, par circulaire du 22 janvier 2015, la ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits de femmes a demandé aux préfets d'engager une réflexion en vue de l'élaboration de schémas de services aux familles, prenant en compte les politiques de soutien à la fonction parentale et en faveur de la petite enfance.

Les priorités en matière de parentalité et de petite enfance :

- Soutien à la fonction parentale : développement des REAAP et des Lieux d'Accueil

Enfants-Parents (LAEP) dans les territoires prioritaires. Ciblage particulier sur les publics vulnérables et notamment les femmes en situation de monoparentalité ;

- Respect des orientations et objectifs définis en matière de soutien à la fonction parentale dans le cadre du futur comité départemental de soutien à la parentalité et par le comité territorial de soutien à la parentalité :
 - Valorisation des compétences des parents dans leur rôle ;
 - Développement du lien entre les parents et professionnels de l'éducation ;
 - Place du parent dans la famille et autorité parentale.

3/ Orientations stratégiques

Objectifs stratégiques

1. Favoriser la réussite éducative
2. Favoriser la participation des familles pour conforter les parents dans leur rôle éducatif
3. Soutenir la fonction parentale

Objectif opérationnel

- 1.a Développer les mesures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire
- 1.b Développer la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre l'école, les actions périscolaires et les activités extrascolaires
- 1.c Développer les actions de découverte des métiers et d'orientation en partenariat avec les établissements publics

Plan d'actions

Dans la mesure du possible, ouvrir aux acteurs du territoire les instances participatives des écoles et des établissements afin de favoriser les relations entre les établissements scolaires et le tissu associatif de proximité.

S'appuyer sur les Cellules de Réussite Éducative comme instance territorialisée de coordination des dispositifs additionnels.

Par le biais des dispositifs existants, encourager la coordination des temps périscolaires et les moyens consacrés à l'accompagnement à la scolarité.

Indicateurs évaluatifs

Ouverture des instances participatives

Fréquence des réunions du comité.

Nombre d'actions programmées et réalisées.

Participation des acteurs (adultes, élèves).

S'appuyer sur les Cellules de Réussite Éducative

Évaluation des équipes pédagogiques.

Nombre d'enfants en liste d'attente pour les dispositifs.

Nombre de jeunes pris en charge et évolution.

Encourager la coordination des temps périscolaires et les moyens consacrés à l'accompagnement à la scolarité

Mobilisation des acteurs de terrain.

Évolution du nombre de jeunes pris en charge par les dispositifs contribuant à la réussite éducative sur chaque quartier prioritaire.

Élaboration d'une démarche, d'un projet partenarial sur chaque quartier.

Objectifs stratégiques

2. Favoriser la participation des familles et conforter les parents dans leur rôle éducatif

Objectif opérationnel

2.a Partager l'information et accueillir les parents au sein des associations porteuses de projets

Plan d'actions

Construire les rencontres et les échanges en impliquant les familles pour garantir la réussite des actions à destination du jeune public (actions périscolaires, séjours, ...).

Construire les rencontres et les échanges en impliquant les familles pour garantir la réussite du parcours scolaire et éducatif de l'élève.

Indicateurs évaluatifs

Construire les rencontres et les échanges en impliquant les familles

Résultats aux élections de parents d'élèves.

Nombre de parents participants.

Construire les rencontres et les échanges en impliquant les familles

Nombre de projets impliquant les parents.

Taux de fréquentation des parents aux réunions.

Taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Amélioration du climat scolaire (indicateurs observatoire de la violence).

Orientation stratégique

3. Soutenir la vie familiale et la parentalité.

Objectif opérationnel

3.a Faire vivre, dans le cadre de chaque projet de quartier, Projet Social de Territoire (PST) ou projet de centre social, des Réseaux d'acteurs (type « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) »).

3.b D'intégrer des parents dans ces réseaux, et notamment les mono-parents.

3.c Faire connaître, auprès des familles, l'offre existante en matière de soutien à la parentalité ; et renouveler les modes de participation et d'éducation au moyen du numérique.

Plan d'actions

Encourager la formation d'animateur, coordinateur, médiateurs sociaux.

Favoriser la mise en place de groupes de parole afin d'outiller les parents.

Développer de l'aide aux devoirs (primaire jusqu'au lycée).

Améliorer la mise en relation des services de l'Éducation Nationale et des porteurs de projets.

Renforcer des actions autour de l'estime de soi des jeunes, les activités sportives inter-quartier.

Encourager la création de postes d'assistantes maternelles et d'assistants familiaux.

Soutenir les projets renforçant le lien entre parents / adolescents / enfants.

Développer une coordination entre l'Éducation Nationale, les services communaux, les acteurs associatifs par la mise en place d'un partenariat resserré avec les établissements publics locaux d'enseignement.

Indicateurs évaluatifs

Nombre de réunions d'échange mises en place par type de regroupement.

Outils permettant de partager la connaissance.

Développement des partenariats.

Évolution de la présence éducative sur les nouveaux moyens de communication des jeunes.

III : Gouvernance

Le rôle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est conforté dans la gouvernance du Contrat de Ville 2024-2030. Ainsi, "dès lors qu'il exerce la compétence Politique de la Ville, l'EPCI assure le pilotage du Contrat de Ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales. Le pilotage stratégique à l'échelle de l'Agglomération du Grand Longwy permet d'associer les 21 communes et non les seules concernées par la géographie prioritaire de la Politique de la Ville ».

L'Agglomération du Grand Longwy est donc chargée de la coordination, de l'animation globale du contrat, en complémentarité avec les animations territoriales ou des partenaires du droit commun, ainsi que la mise en œuvre d'actions dans les domaines de ses compétences.

Le maire doit être au cœur de l'élaboration des Contrats de Ville, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de Politique de la Ville. Les maires des communes restent opérateurs de proximité : ils sont chargés de la mise en place d'actions dans le cadre de leurs compétences propres.

La participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle. Une mobilisation partenariale élargie doit également être recherchée à l'échelle de chaque territoire. Ainsi, parmi les acteurs, il faut rechercher une participation de l'Éducation Nationale, la Culture, les Agences Régionales de Santé (ARS), l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Anru), l'Ademe, les acteurs de l'emploi "fédérés par France Travail", les acteurs économiques notamment à travers le dispositif "Les entreprises s'engagent" et le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030", dont BpiFrance, le Procureur de la République, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les organismes HLM, les chambres consulaires et les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (Cress), les acteurs du sport et les associations.

Dans l'instruction, l'accent est également mis sur la nécessité d'organiser l'articulation des Contrats de Ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire, et en premier lieu le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et les dispositifs de la Politique de la Ville déjà en place (programme de réussite éducative, cités éducatives, cités de l'emploi...). Avec d'autres politiques (intégration, lutte contre la pauvreté, protection de l'enfance, lutte contre les discriminations, prévention de la délinquance...), il sera envisagé partout où cela s'y prête une contractualisation unique. Les gouvernances doivent donc se coordonner sans se confondre.

Enfin, la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des Contrats de Ville pour rendre les Contrats de Ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-élaborés avec les habitants. Les habitants doivent ainsi être impliqués dans la définition des indicateurs de suivi, puis tout au long de la vie des Contrats de Ville.

Les modalités de participation citoyenne ont vocation à s'appuyer sur des démarches "déjà engagées sur le territoire" : conseils citoyens, maisons du projet dans les quartiers en renouvellement urbain, tables de quartier, collectifs d'habitants.

Les différentes instances de gouvernance sont présentées ci-dessous, avec des règles de fonctionnement, où chacun dans ses responsabilités s'engage à contribuer et favoriser la mise en œuvre de cette politique sur la période de référence.

1/ Modalités de pilotage

Le comité de pilotage :

Un comité de pilotage, composé de l'ensemble des **signataires et partenaires, se réunit au moins deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de l'AGL.**

Il est composé :

- du Préfet ou de son représentant
- du Président de l'Agglomération du Grand Longwy(AGL) ou de son représentant
- des maires des communes concernées par les quartiers prioritaires
- du Président du Conseil Régional ou de son représentant
- du Président du Conseil Départemental ou de son représentant
- du Président de la CAF
- du Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations
- des représentants des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires
- des représentants des services de l'État concernés par la Politique de la Ville
- de membres des conseils citoyens (à titre consultatif)

Le comité de pilotage politique est chargé de :

- définir la stratégie du projet urbain de cohésion sociale, ses objectifs et les moyens à mobiliser pour les atteindre
- veiller à la mise en œuvre opérationnelle et à la cohérence du projet
- valider les programmes d'actions annuels et leur financement
- valider les évaluations menées

Le comité technique :

Composé des techniciens représentant les instances composant le comité de pilotage, il a pour mission de :

- préparer les décisions et les réunions du comité de pilotage
- veiller au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment, à la bonne collecte des informations auprès des partenaires
- analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions
- suivre la mise en œuvre du contrat
- examiner et évaluer les actions financées au titre des crédits Politique de la Ville.

2/ Participation des habitants

Les habitants des quartiers sont représentés par les Conseils Citoyens. Ils ont notamment participé à l'élaboration du contrat de ville par l'organisation de réunion de quartier au sein de leurs locaux.

En 2016, les Conseils Citoyens ont été créés sur les 4 Quartiers Prioritaires de la Ville à Herserange, Mont-Saint-Martin et Longwy. Actuellement, 3 Conseils Citoyens sont actifs sur le territoire.

Le Conseil Citoyen Mont-Saint-Martin à Mont Saint-Martin, situé sur le quartier Val Saint-Martin
Le Conseil Citoyen Herserange à Herserange, situé sur le quartier Concorde
Le Conseil Citoyen Voltaire à Longwy, situé sur le quartier Voltaire

Ils disposent de moyens leurs permettant de fonctionner en tout indépendance (locaux et fonctionnement). Les membres des Conseils Citoyens participent à la vie citoyenne dans les quartiers. Ils participent à la création de projets sur le territoire, ils sont initiateurs d'actions territoriales sur le quartier.

Les membres des Conseils Citoyens participeront, à titre consultatif, à toutes les instances liées au Contrat de Ville. **Tous les quartiers** ainsi que les différents collèges composant le conseil (acteurs locaux et habitants) devront être représentés.

Un représentant de chaque Conseil Citoyen sera invité à l'instance de pilotage du Contrat de Ville de l'agglomération pour assurer leur représentativité.

Ils sont désignés par les différents Conseils Citoyens selon des modalités fixées par leur règlement intérieur.

Pour permettre aux représentants des Conseils Citoyens d'appréhender et de comprendre au mieux le contexte et les enjeux de cette instance de pilotage d'agglomération, les villes devront également assurer la représentativité des Conseils Citoyens dans leurs propres instances locales de pilotage, permettant ainsi aux citoyens de s'approprier les dispositions touchant le plus à leur quotidien.

Au total, du 31 juillet au 26 septembre 2023, 157 citoyens et citoyennes ont participé à une enquête, dont 34 jeunes, pour l'élaboration du Contrat de Ville 2030.

Le recueil de la parole des habitants a été effectuée principalement par des réunions avec les Conseils Citoyens sur les quartiers.

En parallèle, une distribution sur le terrain, aux structures associatives de questionnaires. Les jeunes ont pu être interrogés par le biais des questionnaires diffusés par les animateurs, responsables Jeunesse du centre social et des responsables Jeunesse des communes. 

Le contexte post-émeute a eu un impact important sur ce travail de reprise de parole des habitants autant sur la méthodologie (peu de présence des acteurs associatifs, communes touchées par les émeutes donc peu mobilisables) mais également, les avis des habitants ont été teintés par les événements survenus sur les quartiers, notamment sur la commune de Mont-Saint-Martin et de Longwy.

3/ Suivi et évaluation

L'évaluation est un élément essentiel concernant la gouvernance et le déploiement du Contrat de Ville. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des Contrats de Ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

L'évaluation pourra notamment porter sur :

- la pertinence des objectifs à la lumière de l'évolution des besoins identifiés sur les quartiers ;

- la cohérence des actions au regard des objectifs posés ;
- l'effectivité des engagements pris dans le contrat ;
- la convergence des interventions des signataires autour de priorités communes ;
- l'efficacité d'une action, son impact sur les habitants, sur un territoire ;

l'efficacité d'une action, rapport entre son coût et les résultats produits. **L'évolution de la mise en œuvre du contrat et le suivi des engagements des signataires du présent contrat feront l'objet d'une évaluation annuelle par le comité technique.**

Celle-ci sera présentée en comité de pilotage et permettra de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le Contrat de Ville.

Un appel à projets annuel, correspondant au plan d'action défini par le présent contrat, sera rédigé pour répondre aux besoins constatés.

Les porteurs de projets bénéficiaires des crédits spécifiques de la Politique de la Ville devront obligatoirement fournir un bilan, quantitatif et qualitatif, aux services de l'État et de l'AGL.

L'ensemble des actions financées par des crédits Politique de la Ville fera l'objet d'une évaluation collégiale par le comité technique, permettant de vérifier que les actions soutenues s'inscrivent pleinement dans les orientations du Contrat de Ville d'une part et que le porteur de projet a bien mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ses engagements.

IV : Annexes

1/Annexe 1 : Engagements des partenaires

Contribution de la Caf de Meurthe-et-Moselle

La Caisse d'Allocations Familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, dans chaque étape de leur vie, par une offre de services attentionnée.

Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales témoigne de son engagement pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

À ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion signée en 2023 entre l'État et la Caf porte plusieurs ambitions fortes :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance
- Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et l'épanouissement des enfants
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite inscrire son action et accompagner les transformations grâce à une organisation décentralisée, solidaire et au plus proche des territoires, en lien avec les partenaires locaux.

Le développement volontariste de services aux familles s'appuie sur deux orientations majeures :

- La correction des inégalités territoriales en matière d'accueil de la petite enfance
- La correction des inégalités sociales à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le développement des solutions d'accueil de la petite enfance se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Le soutien à la parentalité est par ailleurs institué en politique publique à part entière. Des crédits conséquents sont consacrés à ces services afin qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble des territoires avec une attention particulière pour les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

Une politique de services aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles.

La Caf déploie une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires de prestations ont des devoirs, autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits.

La Caf assure à ce titre le versement aux familles des prestations familiales légales et sociales dans le cadre de services dématérialisés, d'une réponse téléphonique et d'un accueil en proximité.

Conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des rendez-vous des droits sont proposés aux familles confrontées à un évènement fragilisant la cellule familiale (séparation, décès, impayés, indécence du logement).

Ces rendez-vous des droits permettent un accompagnement renforcé des familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Le déploiement de cette offre de service global et partenarial positionne la Caf en qualité de :

- Soutien technique et financier auprès des collectivités locales et du tissu associatif pour la conception et la réalisation de projets ou de services
- Soutien technique par la mobilisation des travailleurs sociaux dans la conception et l'animation de projets collectifs menés auprès des familles

Si la Caf ne développe pas de projets spécifiques dans le cadre de la Politique de la Ville, elle est néanmoins largement mobilisée, techniquement et financièrement, dans le soutien aux initiatives locales et à la création de nouveaux services en direction des enfants, de la jeunesse ou des familles.

Pour accompagner le développement de cette politique sociale et familiale, la Caisse d'Allocations Familiales a formalisé dans le cadre de Conventions Territoriales Globales (CTG) les enjeux

et priorités territoriales en matière d'accès aux droits, de petite enfance, jeunesse et parentalité, d'animation de la vie sociale, de logement, d'accompagnement social des familles.

La Politique de la Ville fait l'objet d'une attention particulière dans les CTG concernées.

Ce document constitue le socle commun d'actions et de partenariats permettant de décliner les politiques partagées entre les signataires sur les 6 territoires de la Meurthe-et-Moselle.

C'est aussi l'occasion pour les institutions de réaffirmer les grands principes partagés qui guident la mise en œuvre de ces politiques au quotidien autour des notions d'inclusion sociale et de promotion d'une citoyenneté active.

Les Conventions Territoriales Globales constituent :

Une démarche stratégique partenariale à même de structurer et valoriser l'action et les engagements des signataires sur le territoire d'intervention et de soutenir le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble

- Un cadre politique où chaque signataire s'accorde sur les enjeux majeurs propres au territoire, conforte son positionnement et formalise ses engagements dans son champ d'intervention.
- Un accord cadre qui ne se substitue pas aux conventions bipartites mais permet à l'ensemble des partenaires du territoire d'agir en cohérence sur la base d'un diagnostic partagé et de priorités de moyens définis dans le cadre d'un plan d'action.

Pour les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de l'Agglomération du Grand Longwy, il s'agira de :

Petite Enfance

- Développer l'offre d'accueil collective en tenant compte de l'offre existante et de l'offre luxembourgeoise
- Soutenir en parallèle l'offre d'accueil individuel par de nouvelles formes d'accueil comme les Maisons d'Assistants Maternels ; en prenant appui sur les Relais Petite Enfance
- Maintenir l'accessibilité aux services en favorisant la mixité sociale avec une attention particulière pour les familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant

Enfance jeunesse

- Accompagner le développement d'une offre spécifique dédiée aux adolescents.
- Poursuivre le travail en réseau engagé par le Réseau d'Acteurs Jeunesse pour professionnaliser l'ensemble des acteurs Jeunesse sur des thématiques en lien avec le soutien à la parentalité tout particulièrement
- Développer l'accompagnement du lien famille-école sur les secteurs non couverts et dans les collèges et lycées
- Accompagner les initiatives visant à intégrer les enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs de mineurs

Soutien à la parentalité

- Porter une attention particulière aux familles en situation de fragilité
- Faciliter l'accès aux services existants pour les familles monoparentales

- Prolonger l'accompagnement à la parentalité tout au long de la vie de l'enfant en soutenant de façon accrue les parents d'adolescents
- Poursuivre et développer l'effort engagé sur la préscolarisation et les actions en lien avec la relation famille-école

Logement, cadre de vie

- Maintenir la qualité et la dynamique du partenariat local notamment avec les acteurs spécialisés sur le logement
- Soutenir les dispositifs d'accompagnement des publics les plus fragiles et jeunes (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes via l'association TELLOJE)
- Engager une réflexion sur les besoins en logements des jeunes : étudier la possibilité de créer une structure collective et accompagnée

Communiquer sur l'offre de service logement (utiliser la dynamique du Réseau d'Accompagnement et d'Information sur les Droits) Accès aux droits / Autonomie insertion

- Élargir et renforcer la participation des acteurs sociaux locaux au Réseau d'Accompagnement et d'Information sur les Droits
- Pérenniser l'offre existante d'accompagnement au numérique

Animation de la Vie Sociale

- Concourir à un maillage global du territoire par les structures de l'Animation de la Vie Sociale et plus appuyé sur des quartiers sensibles
- Finaliser la réflexion engagée sur le quartier Gouraincourt et déployer des actions
- Développer un travail en réseau entre les acteurs de l'A.V.S.
- Prendre appui sur les acteurs Jeunesse et parentalité pour développer des actions
- Accompagner les initiatives citoyennes au travers des associations locales pour favoriser la mobilisation des bénévoles

La Caf accompagne deux équipements d'animation de la Vie Sociale (un Espace de Vie Sociale à Mont-Saint-Martin et un Centre Social à Longwy) qui contribuent à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville sur 3 quartiers prioritaires.

Contribution de Meurthe-et-Moselle Habitat

I - Le patrimoine de MMH sur l'Agglomération du Grand Longwy

1 454 logements (dont 1 398 logts collectifs) sur 11 des 21 communes de l'agglomération dont 710 à Longwy, 280 à Herserange, 200 à Longlaville, 86 à Hussigny-Godbrange, 73 à Lexy, 46 à Réhon, 30 à Villers la Montagne, 17 à Mont St Martin, 8 à Gorcy, 2 à Cons la Granville, 2 à Saulnes.

Parmi ces logements :

834 se trouvent sur les périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville :

- 586 sur le quartier Voltaire à Longwy
- 248 sur la commune d'Herserange dont :
 - 140 sur le quartier de la Concorde

- 108 sur le quartier du Luxembourg
- **Réhabilitation globale et énergétique :**
 - Réalisés : 586 logements à Longwy (quartier Voltaire), 100 logements à Longlaville (quartier Jean Jaurès et Jules Guesde)
 - En cours : 248 logements à Herserange (quartier Concorde et Luxembourg à Herserange)

GESTION URBAINE DE PROXIMITE

I – DIAGNOSTIC

Les différentes actions mises en place par MMH à l'échelle des QPV sont fondées sur une amélioration de la qualité du service apporté aux habitants.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Le recrutement d'une chargée de mission développement social et urbain en 2016
- Le recrutement d'un 4ème chargé de secteur à l'agence Longwy en 2021
- Le recrutement d'un chargé de travaux à l'agence de Longwy en 2021

Une organisation structurée des services de proximité :

- Une agence de proximité implantée au cœur du quartier Voltaire à Longwy
- Un maillage du territoire en 4 secteurs de gestion pris en charge par des chargés de secteur, managers de proximité qui encadrent les personnels de proximité (régisseurs, agents d'entretien) et assurent la gestion des relations avec les locataires

Les moyens humains de l'agence comprennent :

- 1 responsable d'agence
- 4 chargés de secteur
- 2 chargées de commercialisation
- 1 assistante de gestion locative
- 1 chargé de travaux
- 2 régisseurs, garants de la qualité des prestations de service de proximité aux locataires tant sur le plan du maintien de la propreté et de l'hygiène des parties communes que de la maintenance et de la sécurité du patrimoine :
 - **Quartier Voltaire** : 1 régisseur, 1 agent de propreté
 - **Quartier Concorde et Luxembourg** : 1 régisseur

Professionnalisation des personnels de proximité

- Élaboration d'un guide de la proximité : manuel pratique à usage des personnels de MMH regroupant, sous forme de fiches synthétiques, les procédures relatives aux principaux évènements à traiter dans le cadre de la GUP
- Programme de formation annuelle spécifique, en lien avec le service des Ressources Humaines, pour les personnels des agences de proximité (Gestion locative, gestion des conflits, qualité de service, sécurité etc.)

Démarche Qualité et certification Qualibail

- Parfaitement intégrée à la stratégie globale formalisée dans le projet d'entreprise Vivacité, la démarche Qualité témoigne d'une volonté d'amélioration continue des processus, de modernisation des outils et d'évolution de l'organisation toujours au service de la satisfaction Client
- La certification Qualibail, obtenue en juin 2012 puis renouvelée en 2015, 2018 et 2021, atteste des engagements en matière de qualité de service. En septembre 2022, un audit de suivi a validé la conformité. Fort de cette certification, l'ambition porte désormais sur l'élargissement de la démarche auprès de l'ensemble des services de l'entreprise et des parties prenantes. Notamment par une approche processus. Une direction "de la Qualité et de la Communication" a été créée en septembre 2022 afin de structurer et développer la démarche.

En 2023, MMH s'est donné 3 grandes ambitions pour améliorer et développer la démarche :

- Développer l'écoute Client
- Fluidifier la relation Client
- Étendre la démarche Qualité à l'ensemble de l'entreprise. La dernière enquête de satisfaction a été menée en 2022 auprès des nouveaux clients. 80 % des clients sont satisfaits des services apportés par MMH et 87 % recommanderaient MMH à leur entourage.

En complément de sa stratégie Qualité, MMH a choisi de s'engager dans une démarche RSE en intégrant les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques dans ses activités, et dans ses interactions avec l'ensemble des salariés, locataires, collectivités locales, entreprises et associations.

Cet engagement se concrétise à travers de multiples démarches : certification qualité de service, actions en faveur de qualité de vie au travail, politique en faveur du handicap, plan de sobriété énergétique, constructions passives, etc.

L'objectif est d'obtenir une certification RSE en 2024.

Amélioration de la qualité de vie des habitants et attractivité résidentielle des quartiers

Dans le cadre de sa démarche qualité, et en cohérence avec les objectifs déclinés dans les conventions de gestion urbaine de proximité, MMH met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie des habitants sur les quartiers, avec des actions spécifiques sur les QPV visant à :

- Développer le bon usage des espaces résidentialisés en pieds d'immeuble
- Améliorer la gestion de l'entretien des parties extérieures, notamment espaces verts en lien avec les communes
- Améliorer la gestion des encombrants
- Adapter les fréquences de nettoyage des parties communes
- Sensibiliser les habitants sur le tri des déchets
- Développer la sécurisation des immeubles, notamment par le déploiement du vidéo-gardiennage
- Mise en œuvre d'opérations « Portage de courses » en cas d'immobilisation d'ascenseurs
- Déploiement d'actions « fleurissement et propreté » dans le cadre d'actions concertées avec les associations, les habitants eux-mêmes et les communes

Développement social des quartiers et concertation

- Chantiers jeunes, actions d'animation/de sensibilisation
- Soutien aux associations de locataires (participation au financement d'actions d'information et d'animation)
- Gestion des LCR, partenariats avec les structures présentes sur les projets de quartier

II – ENJEUX

Coordonner les interventions des différents acteurs (communes, EPCI, services de l'État, bailleurs)

La qualité de service doit être maintenue, voire développée dans certains QPV

Au-delà des équipes d'encadrement et de l'organisation structurée, ce sont les équipes de terrain qui œuvrent au quotidien et elles doivent être régulièrement soutenues dans leurs missions

Les locataires et leurs représentants doivent être placés au cœur de cette démarche

III – PROPOSITIONS

Contractualiser la coordination des différents partenariats et formaliser les actions attendues

Veiller à la pérennité des abattements de la TFPB dans les quartiers prioritaires

Mobiliser régulièrement les équipes de terrain à partir d'actions de formation, d'écoute et de dialogue

SÉCURITE / TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE

Définition d'un cadre stratégique d'intervention

L'affirmation de notre rôle social en matière de développement et de gestion est à conjuguer avec une mission de préservation de la tranquillité publique qui doit en être une partie intégrante, en cohérence avec le développement de notre politique en matière de qualité de service et du développement de la gestion urbaine de proximité.

Les actions mises en œuvre

- Recrutement d'un chargé de mission sécurité tranquillité résidentielle en octobre 2013
- Création d'un observatoire de la tranquillité résidentielle propre à MMH, en s'appuyant sur l'outil interne
- Développement de requêtes et de tableaux de suivi permettant une analyse très fine des éléments recueillis
- Développement de nombreuses procédures permettant la gestion des troubles de tranquillité
- Développement des partenariats et dispositifs de traitement coordonnés, participation aux réunions du GPO Longwy/Herserange/Longlaville, CISPD
- Poursuite du déploiement de vidéo surveillance accompagnée d'une prestation de télé gardiennage, en fonction des besoins. Système novateur où ce sont les locataires qui déclenchent les interventions. À ce jour, 9 entrées sont équipées sur le quartier Voltaire à Longwy (3 entrées au bâtiment Lamartine, 1 entrée à la Tour Turenne, 5 entrées au bâtiment Rousseau).

- Positionnement comme partenaire support aux « réparations alternatives » : réparation pénale, travail d'intérêt général (TIG), plan d'apurement signé avec les auteurs de dégradations.

Professionnalisation des personnels de proximité

- Élaboration d'un recueil de la sécurité, manuel pratique à usage des personnels de MMH regroupant, sous forme de fiches synthétiques, les procédures relatives aux principaux événements à traiter dans le cadre de la sécurité et de la tranquillité résidentielle.

Prévention situationnelle

- Désignation d'un référent, chargé de faire évoluer le programme général de construction neuve et réhabilitation en préconisant les types d'espaces, d'équipements et de supports les mieux adaptés à la prévention des risques.

I – ENJEUX

- ✓ Garantir le bien vivre ensemble, loger nos locataires dans de bonnes conditions et améliorer leur satisfaction
- ✓ Assurer la jouissance paisible, la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens
- ✓ Définir de nouveaux modes de coopération avec les partenaires que sont les villes, la police et la justice et améliorer ainsi les réponses apportées aux actes de délinquance
- ✓ Organiser notre participation active au sein des dispositifs contractuels locaux (GLTD, CISPDP)
- ✓ Diminuer les coûts d'entretien et de maintenance de nos ensembles
- ✓ Conforter l'attractivité du parc afin de prévenir et résorber la vacance
- ✓ Développer la concertation et la participation des habitants (le locataire acteur de sa propre tranquillité) et des relais (associations de quartiers, de locataires...)
- ✓ Donner des outils aux personnels de proximité et les accompagner dans leur travail quotidien

II – PROPOSITIONS

- ✓ Accompagnement des équipes de proximité lors de réunions programmées pour peaufiner la chaîne des remontées d'informations afin d'obtenir des données les plus fiables possibles
- ✓ Participation active aux réunions locales portant sur la sécurité avec le commissariat de police de Longwy
- ✓ Réflexion sur la signature d'une convention État/bailleurs qui régirait les coopérations des acteurs de la tranquillité. Avant tout, il y aura lieu de dresser un état exhaustif des outils opérationnels et situationnels et des procédures traitant des incivilités, de la délinquance et de leur prévention chez les bailleurs. Une fois cet état des lieux réalisé, les bailleurs veilleraient à adopter tout ou partie de ces moyens et formaliseraient cette contribution à la lutte contre les incivilités et la délinquance par la signature d'une convention
- ✓ Maintien du système vidéo sur le quartier Voltaire à Longwy

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

I - DIAGNOSTIC

Les principales caractéristiques de l'occupation du parc démontrent que les indicateurs de veille sociale sur les quartiers prioritaires sont les plus dégradés. Le cumul des difficultés sociales, éducatives, financières impactent directement sur le fonctionnement des quartiers.

L'organisation interne de MMH en matière d'accompagnement social des publics les plus fragiles est donc posée dans cette perspective, tant pour l'accès au logement que pour le maintien dans les lieux et la préservation du cadre de vie.

MMH participe activement aux instances partenariales suivantes :

- CTDAL de Longwy
- Commission de médiation DALO
- Réseau Psy

L'accès au logement

Une chargée d'accompagnement social est particulièrement dédiée au traitement des dossiers de demandes de logement des publics fragiles :

- sortant de foyers
- publics prioritaires DALO/PDALPD
- personnes handicapées
- bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social
- bénéficiaires d'une mesure de tutelle

La mise en place de partenariats avec les structures d'hébergement par la signature de conventions de sous location ou de mise à disposition de logements dans le cadre de CHRS éclatés (ALISES, Conseil Général...).

La gestion d'un parc de 10 logements adaptés sur le territoire de l'AGL.

L'accompagnement des locataires en place

MMH organise la prise en charge des situations locatives fragiles de son parc (problèmes de savoir habiter, isolement, fragilités psychologiques, sur-occupation, handicap, vieillissement...) avec :

- une chargée d'accompagnement social dédiée au suivi personnalisé de ces situations
- une détection et une analyse mensuelle avec les agences de proximité
- un partenariat avec les associations et institutions (CMS, CCAS, structures éducatives, services de tutelles ...)

MMH développe également une stratégie en matière de handicap et d'accompagnement au vieillissement de ses locataires par :

- le développement d'une offre dédiée et adaptée
- un recensement des logements accessibles et bénéficiant d'aménagements
- la réalisation d'aménagements (douche ...) en cas de perte d'autonomie, dans le cadre d'une procédure dédiée et l'examen dans une commission ad-hoc (CALAH)
- la réalisation d'enquêtes sur des quartiers ciblés afin d'objectiver les besoins des PA

II - ENJEUX

- ✓ Favoriser l'accompagnement des publics présentant des fragilités sociales et/ou comportementales
- ✓ Sécuriser le parcours locatif des publics fragiles
- ✓ Contribuer au maintien dans les lieux

- ✓ Contribuer à un apaisement du cadre de vie des quartiers et immeubles

III - PRECONISATIONS

Poursuivre et conforter les partenariats en cours.

EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

I - DIAGNOSTIC

MMH contribue à la thématique de **l'emploi et de l'insertion professionnelle** en :

- ✓ Procédant à l'inscription d'une clause d'insertion dans le cadre du lancement de ses appels d'offre (favorisant l'attribution de certains marchés tels que travaux, prestations ...) à des structures d'insertion
- ✓ Mobilisant les partenariats avec les structures d'insertion vers l'emploi (Conseil Général ...)

II – ENJEUX

Favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique des quartiers

III – PROPOSITIONS

Poursuivre la mobilisation de structures d'insertion professionnelle sur les actions et projets mis en place par MMH.

ANNEXES :

Programmes neufs et réhabilitations en cours et à l'étude

Com-munes	Nom du pro-gramme	Adresse	Nombre de loge-ments		Typologie				Livraison prévision-nelle	Princi-paux tra-vaux	Observa-tions
			Collec-tif	Indivi-duel	T2	T3	T4	T5			
Réhon	Le clos des Vanniers	3A et 3B rue des Saules	26		6	13	7		4 ^{ème} trimestre 2023		
Réhon	Le clos des Vanniers	3C et 3D rue des Saules	34		9	17	8		1 ^{er} trimestre 2025		
Longwy	Le clos de la Briqueterie	rue du clos de la Briqueterie		20			10	10	2 ^{ème} trimestre 2025		NPNRU
TOTAL			80		15	30	25	10			
Construction neuve – logements locatifs pas de nouveau projet connu à ce jour											
Construction neuve – logements en accession à la propriété pas de chantier en cours											

Construction neuve – logements en accession à la propriété

Com-munes	Nom du pro-gramme	Adresse	Nombre de loge-ments		Typologie				Livraison prévision-nelle	Princi-paux tra-vaux	Observa-tions
Réhon (démar-rage chan-tier 2024)	Le clos des Vanniers		16		2	6	6	2	2 ^{ème} trimestre 2025		
Hussigny-God-brange (démar-rage chan-tier 2024)		rue Gam-betta	21		13	8			4 ^{ème} trimestre 2025		
TOTAL			37		15	14	6	2			

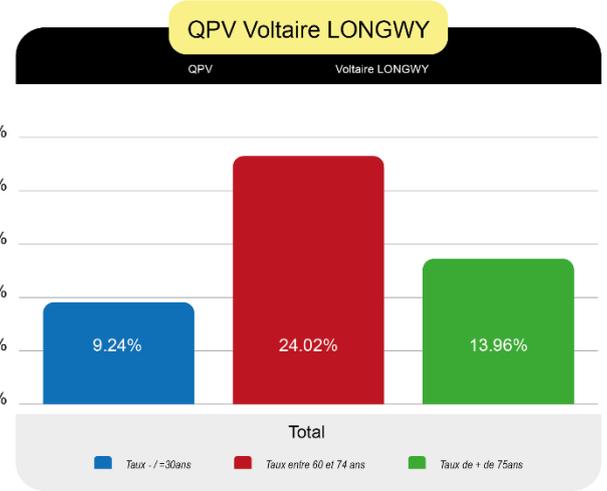
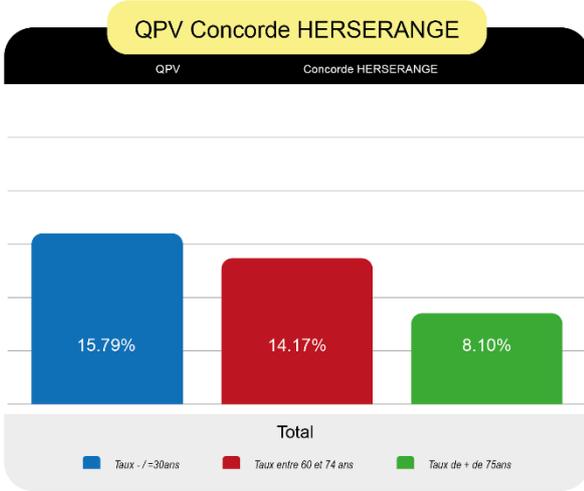
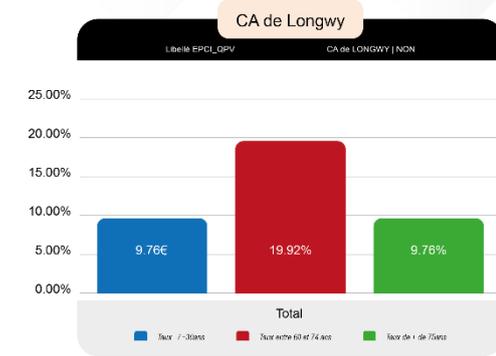
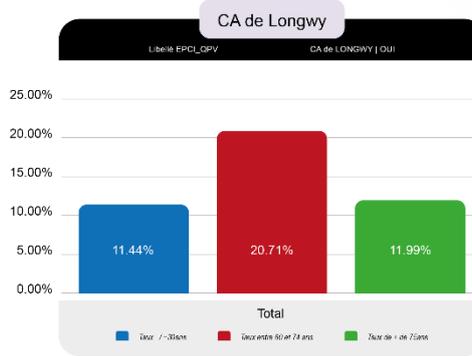
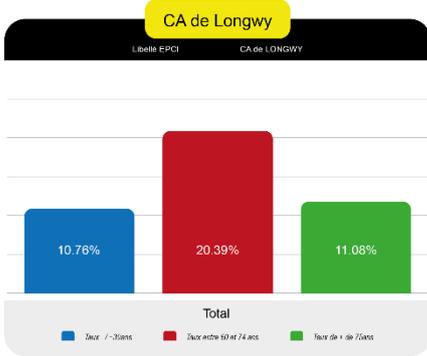
Réhabilitation chantier en cours

Com-munes	Nom du pro-gramme	Adresse	Nombre de logements		Typologie				Livraison prévision-nelle	Principaux tra-vaux	Observa-tions
Herse-range		Avenue de la Con-corde et du Luxem-bourg	188						Fin 2023/dé-but 2024	Remplacement des menuiseries existantes par du PVC + volets rou-lants Remplacement sanitaires Embellissements des salles de bains Mise en place d'une isolation par l'extérieur Rénovation des entrées Résidentialisation des abords par traitements paysa-gers	

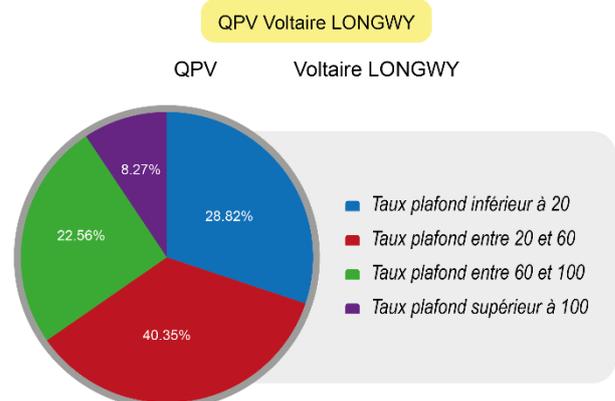
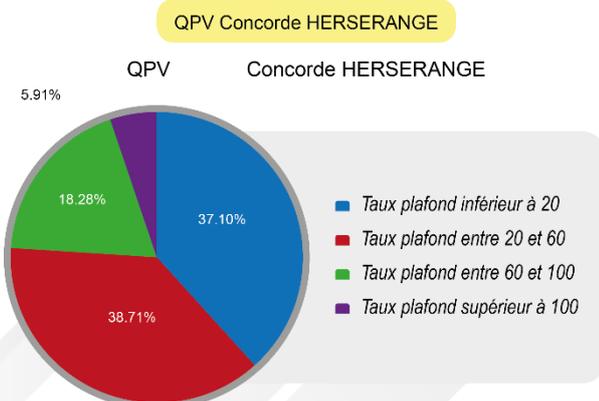
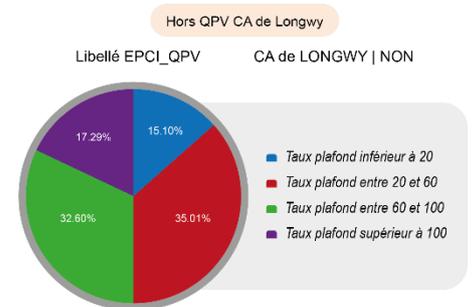
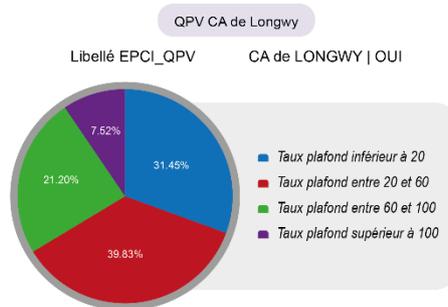
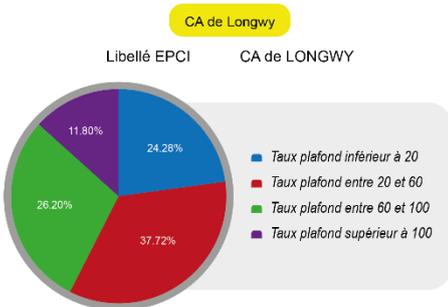
Réhabilitation chantier à venir

Communes	Nom du programme	Adresse	Nombre de lo-gements		Typologie				Livraison prévi-sionnelle	Principaux tra-vaux	Observations
Longlaville (démarrage chantier oc-tobre 2023)	Résidences Saturne Jupiter Neptune Vénus	5/9/11/13 rue du 11 novembre 1918	50						4 ^{ème} trimestre 2024	Isolation ther-mique par l'ex-térieur des fa-çades Remplacement des menuise-ries exté-rieures Amélioration des systèmes de chauf-fage/ECS et de ventilation Mise en place d'un thermost-at d'ambiance Isolation des planchers bas en RDC	

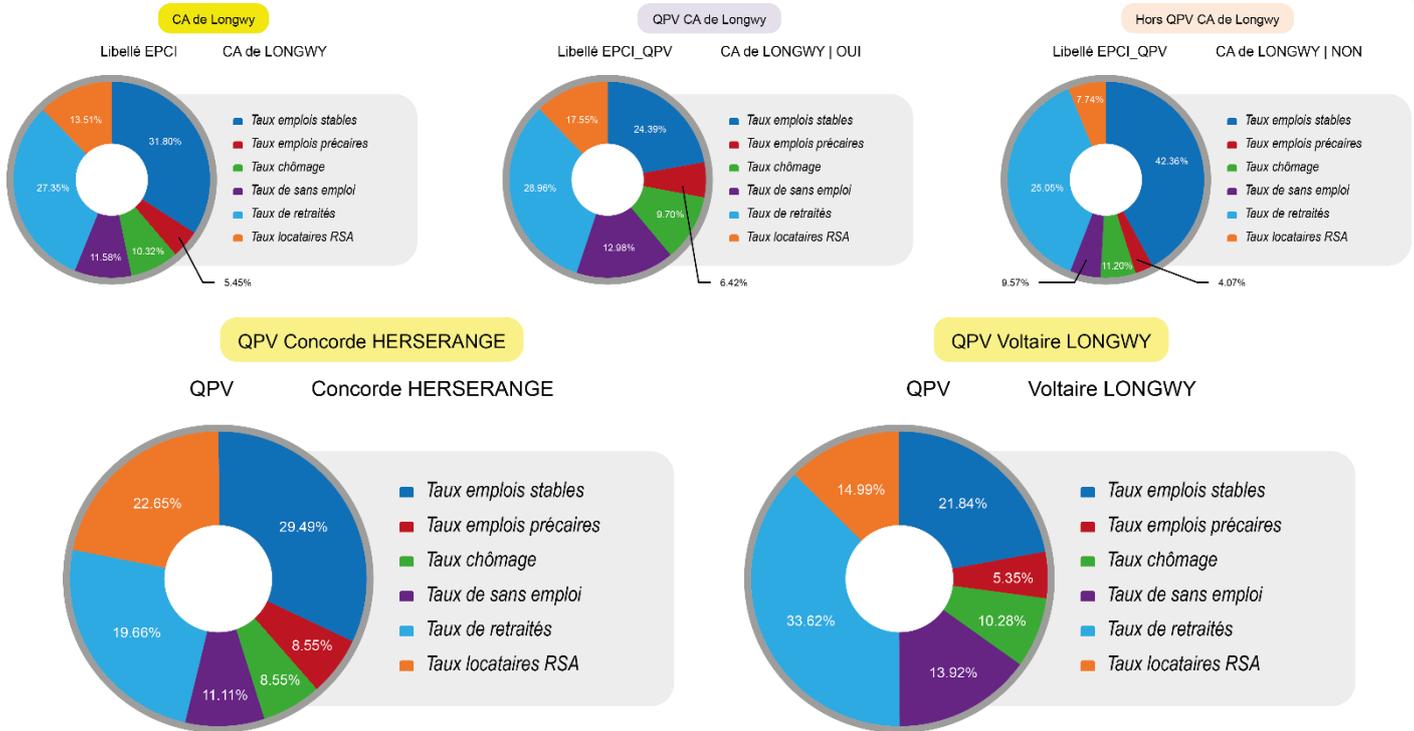
2) Age des occupants :



3) Ressources des ménages :



4) Composition socio-professionnelle



5) Autres indicateurs

Libellé EPCI	CA de Longwy
Taux locataires APL	55,50 %
Taux de locataire sous SLS	2,43 %
Taux sous occupation	31,63 %
Taux sur occupation	0,32 %
Taux rotation sur 2 ans	9,74 %
Taux VAC COM GLO de + de 3 mois	0,85 %
Moyenne des occupants	2,04

Libellé EPCI_QPV CA de Longwy Oui	
Taux locataires APL	61,17 %
Taux de locataire sous SLS	0,14 %
Taux sous occupation	35,42 %
Taux sur occupation	0,41 %
Taux rotation sur 2 ans	10,82 %
Taux VAC COM GLO de + de 3 mois	1,11 %
Moyenne des occupants	1,88

Libellé EPCI_QPV CA de Longwy Non	
Taux locataires APL	47,21 %
Taux de locataire sous SLS	5,78 %
Taux sous occupation	26,10 %
Taux sur occupation	0,20 %
Taux rotation sur 2 ans	7,85 %
Taux VAC COM GLO de + de 3 mois	0,39 %
Moyenne des occupants	2,27

Nom QPV	Concorde Herserange
Taux locataires APL	67,61 %
Taux de locataire sous SLS	0,40 %
Taux sous occupation	36,03 %
Taux sur occupation	0,40 %
Taux rotation sur 2 ans	12,31 %
Taux VAC COM GLO de + de 3 mois	3,36 %
Moyenne des occupants	2,17

Nom QPV	Voltaire Longwy
Taux locataires APL	57,91 %
Taux de locataire sous SLS	0,00 %
Taux sous occupation	35,11 %
Taux sur occupation	0,41 %
Taux rotation sur 2 ans	10,19 %
Taux VAC COM GLO de + de 3 mois	0,16 %
Moyenne des occupants	1,74

Contribution de Batigère Habitat

Batigère, bailleur citoyen.

Entreprise Sociale pour l'Habitat, acteur majeur du logement social dans la région Grand Est, Batigère poursuit son engagement quotidien et apporte son savoir-faire et expertise au service des locataires de 37.819 logements au 31 décembre 2022.

Batigère contribue au développement durable en respectant les enjeux sociaux et environnementaux de l'ensemble de ses parties prenantes. Ses actions contribuent à l'accès au logement pour tous y compris les plus fragiles, à un habitat et un environnement de qualité.

Batigère s'inscrit également dans une logique de responsabilité sociétale en travaillant notamment en partenariat avec les structures favorisant l'insertion par l'activité économique mais aussi, en préservant les ressources.

Le réemploi et la réutilisation font partie des modes de traitement des déchets.

Au-delà de cet enjeu environnemental, il s'agit pour Batigère de confirmer sa volonté de favoriser les projets et les modes de traitement socialement responsables, de renforcer la propreté et la sécurité des lieux de vie de ses clients.

BATIGERE dispose de 5.636 logements sur le périmètre de la Communauté du Grand Longwy dont 1.508 au sein des quartiers prioritaires ci-dessous :

Nombre de logements :

- Longwy (jardins de Vauban sur l'avenue du 8 mai 1945) : 379
- Mont Saint Martin : 938
- Longwy Gouraincourt : 6
- Herserange : 99
- Quartier Voltaire (Jean-Jaurès, Pyrénées, Bel Arbre, Auvergne, Albert Thomas) : 86.

Les enjeux thématiques prioritaires du Contrat de Ville

Les 6 thématiques prioritaires définies dans le précédent contrat de ville sont toujours d'actualité et devront figurer dans le nouveau Contrat de Ville, complété par un 7^{ème} à savoir :

- Les projets urbains
- L'équilibre social dans les quartiers
- La sécurité et la tranquillité résidentielle
- La gestion urbaine de proximité
- L'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique
- L'accompagnement social des publics fragiles
- L'écoute et la relation clients

- **Thématique 1 - Les projets urbains**

Dans le cadre du NPNRU, reste la réalisation par Batigère Maison Familiale de 8 logements en PSLA « Le clos de Provence » en lieu et place du Foyer, rue Albert Thomas Longwy. La livraison est prévue pour le dernier trimestre 2024.

Hors NPNRU, enjeux importants à travers un volume conséquent de réhabilitations énergétiques (Loi Climat et résilience) qui représente en 2022 un investissement de 6.8 millions d'euros.

- **Thématique 2 - L'équilibre social dans les quartiers**

- Batigère a élaboré un plan stratégique de gestion locative dont l'objectif est de poser les bases d'une vision prospective et dynamique permettant d'identifier les immeubles présentant un risque en termes de gestion (impayé, vacance, taux de rotation et troubles locatifs). Il s'agit en particulier de lutter contre la concentration de ménages fragiles dans certains immeubles. Il s'agit également d'anticiper les évolutions telles que le vieillissement ou la paupérisation des locataires, et de mettre en place des actions favorisant la mixité sociale. Un observatoire a été créé à l'échelle des immeubles pour suivre les évolutions et partager les analyses avec les élus dans le cadre de la politique locale de l'habitat.
- Favoriser la mobilité au sein du patrimoine, en encourageant les parcours résidentiels (mutation, vente, accession sociale à la propriété). BATIGERE HABITAT, sur le territoire du Grand Longwy a vendu 52 logements occupants en 2022. Un travail est réalisé pour permettre la mutation au sein du parc de logements de BATIGERE HABITAT entre autres dans le cadre des commissions d'adaptation des logements.
- Batigère a renforcé ses moyens dédiés à la prévention de l'impayé et a mis en place une procédure interne pour proposer à ses locataires en impayé un échange pour un logement moins cher.
Mutualisation du service recouvrement qui permet une prise en charge de l'impayé dès le 1^{er} mois par un gestionnaire recouvrement unique.
Le suivi est ainsi plus efficient. Une meilleure connaissance du dossier permet d'apporter plus rapidement des solutions.
- Traiter la vacance, tout en visant un objectif de mixité sociale dans ces quartiers publics et la sécurité. Par exemple :
Batigère a modifié ses règles d'attribution des logements pour sécuriser le maintien dans le logement des ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. En cas de retour à meilleure fortune, ces ménages peuvent bénéficier d'un parcours résidentiel accompagné.

- **Thématique 3 - La sécurité et la tranquillité résidentielle.**

Développement de partenariats et implication dans les partenariats locaux de traitement coordonnés avec la police, la justice et les collectivités locales : participation aux réunions du CISPD, GPO aux GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) qui couvrent l'ensemble des quartiers sensibles, aux réunions Police Municipale / Police Nationale/collectivité (Longwy, Mont-Saint-Martin : rencontre bilatérale Police / BATIGERE HABITAT ...).

- ✓ Dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage, avec notamment :
Présence de personnels sur le terrain : gardiens, responsables de secteur, responsables de site, et autres personnels de proximité - agences dans les quartiers à Mont-Saint-Martin et loge gardien réhabilitée sur le site des Jardins de Vauban au 8 mai 1945 à Longwy.
Astreinte technique : Batigère a instauré depuis de nombreuses années une procédure d'astreinte technique, en dehors des heures de présence de l'organisme, afin de maintenir

le service apporté aux locataires pour toutes les sollicitations ayant un caractère d'urgence et nécessitant un traitement immédiat.

Les locataires et les partenaires de Batigère peuvent contacter par téléphone 24H sur 24 toute l'année un service de permanence interne à la société qui permet d'assurer la continuité de la sécurité des personnes et des biens, du clos et du couvert, de l'hygiène et du bon fonctionnement des équipements.

- ✓ Investissement dans des actions de prévention situationnelle : vidéoprotection, contrôles d'accès des parties communes. (Quartier Vauban)
- ✓ Condamnation des entrées traversantes (quartier Vauban)
- ✓ Développement de procédures internes permettant la gestion des troubles de tranquillité
- ✓ Professionnalisation des personnels des bailleurs avec, par exemple :
- ✓ Batigère est impliqué dans le réseau des référents tranquillité-sécurité de l'USH et transmet des données à l'Observatoire des faits d'incivilités de l'USH
- ✓ Batigère a conduit des actions de formation du personnel à la gestion des conflits.
- ✓ Mise en place d'un accompagnement psychologique des collaborateurs en cas d'agression. Pour Batigère Habitat, les collaborateurs disposent d'une cellule d'appui psychologique qu'ils peuvent contacter directement avec un numéro vert.
- ✓ Nomination d'un référent sécurité à l'échelle de la Société.
- ✓ Embauche d'un médiateur depuis le 15 septembre 2023 avec des missions orientées pour 50% liées à la médiation sociale et 50% liées à la précarité énergétique et appui à l'emploi. Le périmètre d'intervention est situé aux quartiers QPV.

• **Thématique 4 – gestion urbaine de proximité**

Les actions de Batigère développées dans la réalisation de projets de gestion :

- Stationnement résidentiel et sécurisé des habitants sur l'immeuble 26-36 avenue de la Concorde à Herserange. Ce programme de résidentialisation financé par l'ANRU comporte la création d'une aire de stationnement nouvelle, qui permet d'éviter le stationnement anarchique des voitures le long de l'allée longeant la façade arrière de l'immeuble.
- Réalisation d'un jardin partagé privatisé jouxtant l'immeuble cité plus haut, mis à la disposition des locataires. Projet réalisé en lien avec le Conseil Citoyen de la Ville.
- Dans le renforcement du lien social :
 - ✓ La fête des voisins organisée annuellement à l'échelle d'un immeuble, elle permet aux locataires de se rencontrer autour d'une animation ou d'un repas, exemple quartier Concorde à Herserange.
 - ✓ Challenge basket Batigère initié depuis 25 ans.
 - ✓ La Fondation Batigère qui permet d'apporter son soutien financier au montage de projets locaux.
 - ✓ Anim'City, Parcours du cœur, participation de Batigère aux animations portées par la Ville et par les associations de Longwy
 - ✓ Dans le cadre de notre partenariat au festival du film Italien organisé par la Ville de Villerupt et de Mont-St-Martin.
 - ✓ La veille auprès des publics fragilisés : ciblées dans un contexte de crise de l'énergie, démarche « aller vers » organisée avec AMLI à travers des campagnes de phoning.
Situation à juin 2023 au niveau du territoire du Grand Longwy :
515 appels réalisés soit un taux de 90%

33 demandes de recours à un Travailleur Social soit 15%

- ✓ Campagne d'information par courriel organisée le 20 juin 2023 à l'ensemble de nos locataires disposant d'un chauffage individuel au gaz pour les informer de la fin du tarif réglementé gaz au 30 juin 2023. Rappel également fait concernant l'utilisation du chèque énergie sous conditions de ressources.
- ✓ Sensibilisation des locataires aux éco-gestes et économies d'énergie dans le logement : chaque locataire entrant pour les immeubles en QPV, se voit remettre un kit de sensibilisation comprenant notamment un dépliant d'informations, des éco mousseurs pour robinet et pommeau de douche, une ampoule LED, un rouleau de joint isolant pour fenêtre, une prise électrique coupe-veille.
- ✓ La gestion des déchets encombrants
Problématique constatée sur différents sites de l'Agglomération par la présence de dépôts sauvages aux pieds des moloks ou autour des immeubles qui donnent une image très négative de la gestion des déchets et un mauvais exemple pour tous les locataires qui peuvent se sentir incités à faire pareil.
Batigère assure un suivi prioritaire de cette collecte d'encombrants, dès lors que des dépôts sont identifiés.

La qualité de service

Notre labellisation Quali'Hlm, est déclinée en 6 engagements de service au travers de notre démarche de Qualité de Service Bien habiter déclinée ci-dessous :

- Accompagner les locataires à chaque étape de leur parcours
 - Mieux connaître les locataires
 - Ecouter les locataires et leur proposer des solutions
 - Agir pour bien vivre ensemble
 - Maitriser les charges avec nos locataires
 - Encourager les initiatives de nos locataires
- **Thématique 5 -l'emploi, l'insertion professionnelle, et le développement économique**
 - Pour l'ensemble des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation présence d'une clause d'insertion par l'économique.
 - Mobilisation de structures d'insertion professionnelle (Régie) à travers l'attribution de marchés d'entretien d'espace verts et de nettoyage.
 - Face au constat du vieillissement des locataires et à la perte d'autonomie, mise en place de commissions d'adaptation des logements qui étudie le bien fondé de certains aménagements demandés par le locataire (remplacement de la baignoire par une douche, motorisation des volets, etc..).
 - **Thématique 6 – l'écoute et la relation clients**
 - Service de permanence instauré depuis plusieurs années qui permet en dehors des heures d'ouverture de nos points d'accueil d'apporter un service à nos locataires pour toutes sollicitations ayant un caractère d'urgence nécessitant un traitement immédiat. Les locataires et les partenaires de Batigère peuvent contacter par téléphone 24H sur 24, toute l'année, le service d'astreinte qui permet d'assurer la continuité de la sécurité des personnes et des biens, du clos et du couvert, de l'hygiène et du bon fonctionnement des équipements.

- Batigère à votre écoute, notre Centre de la Relation Clients au service de plus de 37.819 logements.
1 numéro unique, 17 conseillers de clientèle, 2 sites en Lorraine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12H et de 14H à 17H30

Lancé début 2018, le CRC s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'écoute clients en complément d'autres outils de communication (ex D'clic), l'espace clients dédié à tous nos locataires. Le but est de permettre à nos agences de se concentrer d'une part sur l'accueil physique des locataires et des prospects et d'autres part de permettre à nos chargé(e)s de clientèle de se concentrer sur le traitement des réclamations complexes.

Contribution de Longwy

1. Présentation des Quartiers Politique de la Ville de Longwy

La ville de Longwy se compose de deux quartiers classés en tant que Politique de la Ville :

Quartier Voltaire : Le quartier Voltaire est situé à quelques mètres du centre-ville de Longwy-Haut, abritant un centre social et des logements sociaux, dont le principal bailleur est MMH. Il a fait l'objet d'une rénovation urbaine d'ampleur. Il convient de noter la présence d'un cabinet dentaire et d'un médecin généraliste au cœur de ce quartier.

Quartier Remparts : Le quartier Remparts, en réalité constitué de deux quartiers distincts, dont le premier est le quartier du 8 mai 45, se caractérise par de grands immeubles dont le principal bailleur est Batigère. Ce quartier a été rénové en 2010 et dispose d'un local mis à disposition des associations (MJC, PZO, actions ville, etc.), ainsi que de la présence des locaux du CCAS et du centre de médecine préventive. Il est situé à quelques mètres du centre-ville de Longwy.

Le quartier de Gouraincourt est d'une diversité notable, abritant à la fois des bailleurs privés et des bailleurs sociaux. Son habitat se caractérise par un mélange d'habitats traditionnels ouvriers et de maisons de maître liées aux professions intermédiaires de la sidérurgie.

Ce quartier abrite quelques commerces ainsi que la maison des associations de la ville. La Croix-Rouge dispose également d'un bâtiment où elle mène des activités à caractère solidaire (vestibulaire, distribution de colis alimentaires) ou formatrice (ateliers sur les gestes de premiers secours). Le service jeunesse de la ville intervient régulièrement les mercredis après-midi, de même que l'U2af et PZO.

2. Quartier Voltaire - Amélioration du Cadre de Vie et Services

Le quartier Voltaire a connu une transformation urbaine majeure, tant au niveau des espaces publics qu'en ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, incluant l'isolation et la modernisation des logements.

Néanmoins, les habitants ont soulevé diverses problématiques perturbant leur quotidien. Les soucis récurrents comprennent les problèmes de chauffage ainsi que l'accès limité à l'eau chaude. Les conflits de voisinage sont également fréquents. Le cadre de vie extérieur pose des problèmes tels que la sécurisation des voiries, les dépôts d'ordures, la dégradation des aires de jeux pour enfants, la présence de squats et de points de deal, ainsi que les tontes raisonnées qui donnent un sentiment d'abandon et de manque d'entretien.

Il est impératif d'achever la rénovation urbaine, en particulier dans l'espace dédié à la salle de sports, et de garantir l'accès des habitants aux divers services de ce quartier, notamment le centre social et l'école de musique des Lorraines, désormais implantée dans le quartier. Il est essentiel de travailler sur la proximité et l'ouverture vers le quartier.

Dans le but de préserver la qualité du cadre de vie, une collaboration étroite avec les bailleurs est nécessaire. Cela inclut le rétablissement du fleurissement et la surveillance des dépôts d'ordures, notamment lors des périodes de déménagement. Les habitants ont exprimé leur inquiétude quant à la dégradation des espaces par des individus extérieurs au quartier, en particulier dans les aires de jeux.

Enfin la mise en place d'un adulte relai doit permettre de tisser les liens entre les habitants, les institutions et faciliter l'accès aux droits de chacun.

3. Quartier du 8 Mai 45 - Amélioration du Cadre de Vie et Dynamisation

Le quartier du 8 Mai 45 a fait l'objet d'une réhabilitation majeure entre 2008 et 2010. Il comprend de vastes ensembles gérés par le bailleur Batigère, au cœur desquels se trouve une résidence pour personnes âgées (Amli). Une convention avec Telloje a été établie pour loger des jeunes au sein de cette résidence.

Le quartier abrite également un salon de coiffure et est idéalement situé à proximité du centre-ville. Le local de la Réha, mis à disposition par le bailleur à la ville, permet au club de prévention PZO d'assurer des permanences et d'organiser diverses activités. D'autres associations, telles que la MJC et le CCAS, collaborent également dans ce local en menant diverses actions.

Avant la rénovation, une maison de quartier était présente. Bien que cette dernière ait été démolie, l'emplacement qui lui était dévolu pour sa reconstruction demeure visible. Il serait opportun de ré-examiner la possibilité de reconstruire cette maison de quartier. Le quartier a une population relativement jeune et composée en grande partie de primo-arrivants. Les aires de jeux pour enfants et le city stade rencontrent un vif succès. En combinant ces structures avec une éventuelle maison de quartier, nous pourrions mettre en place d'autres activités favorisant l'intégration des nouveaux arrivants dans la ville.

Le cadre de vie nécessite des améliorations : propreté et entretien, sécurisation des voiries et piétonisation, notamment vers le cheminement d'accès aux remparts Unesco. L'embellissement et le fleurissement du quartier pourraient être réalisés en collaboration avec le conseil citoyen, la municipalité et PZo.

Un partenariat renforcé avec le bailleur est essentiel, notamment pour résoudre les problèmes récurrents d'ascenseurs qui entravent l'autonomie des habitants. La tranquillité publique est également un enjeu, avec la nécessité de faire face aux squats dans les entrées et d'améliorer les relations de voisinage en abordant les problèmes de bruit et de nuisances sonores.

Tout comme dans le quartier Voltaire, la problématique des dépôts d'ordures persiste, en particulier sur les parkings les plus retirés des regards.

4. Gouraincourt - Valorisation du Cadre de Vie et Renforcement de la Communauté

Le quartier de Gouraincourt a progressivement évolué avec l'installation de structures dédiées aux jeunes, telles que des aires de jeux et des toboggans, ainsi que la reconstruction du city stade. Gouraincourt se distingue par un tissu associatif dense, comprenant la Maison Fernand Léger, Dreux et Pasteur. Cependant, les bâtiments nécessitent une rénovation significative, notamment au niveau des façades et des aménagements extérieurs.

Comme dans les autres quartiers, la propreté demeure une préoccupation majeure à diverses échelles. En particulier, la rue de la Métallurgie est sujette à des accumulations d'ordures, notamment des mégots provenant des flux de voitures en direction du Luxembourg. Ces déchets sont aussi de nature diversifiée, allant des déchets classiques tels que papiers et cannettes à des éléments plus dangereux pour la population tels que des seringues et capsules de protoxyde d'azote.

Le quartier compte un grand nombre de propriétaires. Dans le contexte d'amélioration de l'habitat, de préservation de l'environnement et de mise en valeur de l'architecture spécifique du quartier (cités ouvrières), il serait opportun de mettre en place un programme d'accompagnement pour la rénovation des habitations.

De nombreuses initiatives à caractère social et de soutien à la parentalité sont mises en œuvre dans ce quartier, notamment par le biais de clubs de prévention, de journées portes ouvertes, du service jeunesse de la ville, de la Croix-Rouge et du Clac Théâtre.

La stabilité de l'équipe pédagogique de l'école depuis plusieurs années offre une base solide pour élaborer des politiques à long terme dans le quartier. En ce qui concerne les services, quelques commerces sont présents, notamment une boulangerie et une pharmacie. La ville de Longwy a également ouvert un point poste pour répondre aux besoins de la population.

5. Conclusions - Axes d'Amélioration et Objectifs Transversaux

En conclusion, au-delà des spécificités de chaque quartier, des enjeux transversaux se dégagent et nécessitent une attention particulière.

Amélioration des Cadres de Vie et Renforcement du Lien Social : L'amélioration des cadres de vie dans les quartiers et le renforcement du lien social constituent des priorités essentielles. Ces éléments contribuent à créer un environnement propice à l'épanouissement et au bien-être de la population.

Mobilité et Lutte contre l'isolement : Les questions liées à la mobilité revêtent une grande importance, car elles facilitent l'accès aux services publics, aux soins de santé et tissent des liens sociaux précieux. Favoriser une mobilité efficace et inclusive est crucial pour une meilleure intégration sociale et professionnelle.

Insertion Professionnelle et Formation : L'insertion professionnelle et la formation doivent être au cœur des actions entreprises dans le cadre du nouveau contrat de ville. Il est primordial de mettre en place des initiatives visant à renforcer les compétences et à faciliter l'accès à l'emploi pour tous les habitants.

Accessibilité aux Soins et Lutte contre l'isolement : L'accès aux soins de qualité et la lutte contre l'isolement sont des défis majeurs qui concernent l'ensemble de ces quartiers et de la ville. Il est crucial de mettre en œuvre des solutions visant à améliorer l'accessibilité aux services de santé et à promouvoir des initiatives sociales favorisant la connexion et le soutien mutuel au sein de la communauté. Une des solutions pourrait être de points de santé mobiles qui pourraient se rendre au plus près des habitants.

De la même manière les politiques de prévention en santé, comportements à risque devront être renforcées dans ces quartiers en lien avec le Contrat Local de Santé.

Ces conclusions fournissent une feuille de route essentielle pour orienter les actions à venir, dans un esprit d'amélioration continue et de renforcement de la qualité de vie pour tous les habitants de la ville de Longwy.

Participation citoyenne : repenser les conseils citoyens dans leur composition et leurs missions. Ces conseils doivent refléter les différentes générations, milieux sociaux et culturels.

Leurs actions doivent aussi être mieux accompagnées et valorisées. Leur participation aux actions du quartier (comme Anim city par exemple) doit permettre aux habitants du quartier une meilleure identification de ses membres.

Contribution de Mont-Saint-Martin



Récapitulatif

Mont-Saint-Martin, ville des réussites

Répondre au défi « être parent », à l'heure où la place du parent n'a jamais été aussi complexe, dans un monde en pleine mutation sociale, écologique, numérique.

Réussir à l'école, en permettant un important programme d'investissement et une approche scolaire innovante.

Voir le sport comme un vecteur de réussite, promouvoir les valeurs du sport dans notre quartier.

Réussir sa vie citoyenne, faire de la citoyenneté un axe de la réussite.

Permettre aux habitants de réussir en leur donnant le juste accès à leurs droits.

Vers des transitions solidaires

Permettre une transition juste et solidaire Promouvoir les approches locales, les initiatives individuelles habitantes, et donner aux acteurs les moyens de réconcilier l'antagonisme fin du monde et fin du mois.

Améliorer le cadre de vie et l'habitat Eviter de faire du cadre de vie, une nouvelle inégalité. Permettre aux habitants de vivre dans un quartier résilient respectueux de leurs conditions de ressources et de leur santé.

Réduire les inégalités numériques Placer l'humain au cœur du numérique, proposer une approche humaine de l'accès aux droits et maintenir le service public sur le territoire.

Mont-Saint-Martin, ville inclusive

Poursuivre l'inclusion des publics aux besoins spécifiques.

Réussir l'intégration des personnes allophones dont lusophones.

Renforcer le développement d'actions à visée socio-professionnelle avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion.

Garantir la santé pour tous, en particulier la santé psychique.

Bien vivre ensemble 2030

Renforcer le principe de cohésion sociale, valoriser les acteurs de la politique de la ville, pérenniser leur action dans le temps ;

Promouvoir toutes les formes d'engagements, maillages indispensables du vivre ensemble ;

Assurer la tranquillité pour tous, favoriser l'action et la concertation en faveur de la sécurité ;

Val Saint-Martin fenêtre sur le monde à travers la culture pour tous les publics.

Gouvernance

Développer la participation habitante, permettre au conseil citoyen de prendre part à la mise en œuvre du contrat.

Initier la démarche de budget participatif.

Elargir le partenariat, en particulier sur les actions portées dans le cadre de l'inclusion.

Être garant du suivi du contrat et de son évaluation à l'échelle locale.

Mont-Saint-Martin, ville des réussites

Définitions

À Mont-Saint-Martin, les exemples de réussites brillantes sont nombreux. Qui n'a jamais entendu parler, d'un enfant du quartier très diplômé, qui n'a pas vibré pour un jeune sportif au championnat de France, du monde, aux jeux olympiques. Au milieu du quartier entre les problématiques sociales, les problématiques d'habitat, de mobilité, ..., les réussites sont là.

En termes de dispositifs publics, d'équipements, de portage politique la notion de réussite peut être vue comme une finalité, un accomplissement.

Pour la définir, il faut dépasser la notion stricto-sensu de succès. La réussite, les réussites sont multiples. Elle peut être intime et personnelle, « être heureux », « ne manquer de rien ». Elle peut être publique et sociale traduite par la réalisation de soi. Enfin, elle peut être individuelle et collective. Cette notion plurielle, est donc un axe majeur.

Pour Mont-Saint-Martin les réussites revêtent différents aspects et croisent un grand nombre de politiques publiques et de services. **Vecteurs ou objectifs à atteindre, les dispositifs portés sur le QPV du Val, ont tous une approche de la notion de réussite.**

Pour la feuille de route 2024-2030, la thématique **Mont-Saint-Martin, ville des réussites** doit être vue comme les orientations identifiées et portées par les acteurs de la politique de la ville, pour aujourd'hui et pour demain en faveur du quartier prioritaire et pour ses habitants.

, les dispositifs portés sur le QPV du Val, ont tous une approche de la notion de réussite.

Pour la feuille de route 2024-2030, la thématique **Mont-Saint-Martin, ville des réussites** doit être vue comme les orientations identifiées et portées par les acteurs de la politique de la ville, pour aujourd'hui et pour demain en faveur du quartier prioritaire et pour ses habitants.

À Mont-Saint-Martin, les exemples de réussites brillantes sont nombreux. Qui n'a jamais entendu parler, d'un enfant du quartier très diplômé, qui n'a pas vibré pour un jeune sportif au championnat de France, du monde, aux jeux olympiques. Au milieu du quartier entre les problématiques sociales, les problématiques d'habitat, de mobilité, ..., les réussites sont là.

En termes de dispositifs publics, d'équipements, de portage politique la notion de réussite peut être vue comme une finalité, un accomplissement.

Pour définir la réussite, il faut dépasser la notion stricto-sensu de la notion de succès. La réussite, les réussites sont multiples. La réussite peut être intime et personnelle, « être heureux », « ne manquer de rien ». La réussite peut être publique et sociale traduite par la réalisation de soi. La réussite peut être individuelle et collective. Cette notion plurielle, est donc un axe majeur.

Pour Mont-Saint-Martin les réussites revêtent différents aspects, croisent un grand nombre de politiques publiques et de services. Vecteurs ou objectifs à atteindre, les dispositifs portés sur le QPV du Val, ont tous une approche de la notion de réussite.

Pour la feuille de route 2024-2030, la thématique **Mont-Saint-Martin, ville des réussites** doit être vue comme les orientations identifiées et portées par les acteurs de la politique de la ville, pour aujourd'hui et pour demain en faveur du quartier prioritaire et pour ses habitants.

Entendu parler, d'un enfant du quartier très diplômé, qui n'a pas vibré pour un jeune sportif au championnat de France, du monde, aux jeux olympiques. Au milieu du quartier entre les problématiques sociales, les problématiques d'habitat, de mobilité, ..., les réussites sont là.

En termes de dispositifs publics, d'équipements, de portage politique la notion de réussite peut être vue comme une finalité, un accomplissement.

Pour définir la réussite, il faut dépasser la notion stricto-sensu de la notion de succès. La réussite, les réussites sont multiples. La réussite peut être intime et personnelle, « être heureux », « ne manquer de rien ». La réussite peut être publique et sociale traduite par la réalisation de soi. La réussite peut être individuelle et collective. Cette notion plurielle, est donc un axe majeur.

Pour Mont-Saint-Martin les réussites revêtent différents aspects, croisent un grand nombre de politiques publiques et de services. Vecteurs ou objectifs à atteindre, les dispositifs portés sur le QPV du Val, ont tous une approche de la notion de réussite.

Pour la feuille de route 2024-2030, la thématique **Mont-Saint-Martin, ville des réussites** doit être vue comme les orientations identifiées et portées par les acteurs de la politique de la ville, pour aujourd'hui et pour demain en faveur du quartier prioritaire et pour ses habitants.

- ❖ **Axe 1 : Répondre au défi de réussir à être parent**, à l'heure où la place du parent n'a jamais été aussi complexe, dans un monde en pleine mutation sociale, écologique, numérique.
- ❖ **Axe 2 : Réussir à l'école**, en permettant un important programme d'investissement et une approche scolaire innovante.
- ❖ **Axe 3 : Voir le sport comme un vecteur de réussite**, promouvoir les valeurs du sport dans notre quartier.
- ❖ **Axe 4 : Réussir sa vie citoyenne, faire de la citoyenneté un axe de la réussite.**
- ❖ **Axe 5 : Permettre aux habitants de réussir en leur donnant le juste accès à leurs droits**

Vers des transitions solidaires

Définitions

En France, les quartiers prioritaires politique de la ville, quartiers populaires, concentrent dans leur dimension urbaine, un ensemble de difficultés sociales relativement importantes comparativement aux autres lieux de vie. Niveaux de revenu faibles, précarité, problématiques de mobilité y sont plus particulièrement présents qu'ailleurs. **Les personnes qui y résident sont donc plus vulnérables aux chocs provoqués par les crises, en particulier lorsque celles-ci touchent directement les problématiques de ressources où même d'emploi.** La période que nous traversons, ponctuée de crises successives (Crise COVID, Crise énergétique, conflits mondiaux, inflation et crise écologique majeure), a grandement fragilisé une part importante de la population. L'une des réponses à cette situation passe notamment par le principe d'une évolution en transitions.

La notion de transition protéiforme, n'est pas simple à appréhender. Systémique, elle revêt de nombreux aspects environnementaux, économiques et sociétaux. Dans sa déclinaison locale, la notion compose également avec le phénomène transfrontalier. Le QPV du Val Saint-Martin est très certainement le seul QPV de France situé en bordure de 2 frontières (belge et luxembourgeoise).

La dynamique transfrontalière, opportunité née de la construction européenne, porte toutefois une forme de paradoxe lorsqu'on regarde le fossé social entre notre quartier modeste et populaire et le pays dont la richesse du PIB/ habitant est la plus élevée au monde.

La répétition des crises, leurs inscriptions dans le temps nous enjoint, peu importe notre condition ou nos réalités, à devoir agir rapidement et durablement. **La particularité de cette nécessité de transition réside donc dans son caractère impérieux.**

Notre engagement dans cette démarche de transition interroge nos modes vie actuels et a pour ambition l'évolution de l'ensemble de nos habitudes et de nos pratiques au quotidien.

Transition numérique et transition écologique

La transition numérique s'impose à nous à un rythme effréné. Elle interroge sur sa capacité à être pleinement appréhendée par l'ensemble des acteurs. Par son hyper évolution, elle exclue les plus fragilisés, les moins équipés à pouvoir évoluer dans cet univers. On parle alors de fracture numérique.

En France, d'après l'enquête de l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV), on estime que 6.7 à 22 millions de personnes peuvent être en difficulté sur le plan numérique. Ces difficultés se déclinent par la question :

- ❖ De l'accès aux équipements ;
- ❖ De la complexité des usages ;
- ❖ La diversité des compétences à mettre en œuvre.

Dans les QPV, 37% des habitants ont un sentiment de non-maîtrise et au moins 22% connaissent des difficultés majeures à remplir leurs déclarations d'impôts en ligne.

La transition écologique, elle aussi une urgence s'impose aux habitants, qui eux-mêmes font face à un cumul de difficultés (précarité alimentaire, précarité énergétique, ...) Le contexte international anxiogène et incertain amplifie certains effets de la crise écologique.

Fin du monde et fin du mois

Véritable défi pour l'humanité, défi aussi pour les habitants des quartiers, **ces transitions peuvent être elles-mêmes des vecteurs et des amplificateurs d'inégalités nouvelles**. L'ensemble des acteurs politique de la ville de Mont-Saint-Martin devra donc apporter une réponse concertée pour accompagner les habitants face à ce nouveau défi.

La démarche impose une transformation en profondeur de nos approches et de nos pratiques pour faire des transitions une opportunité pour réduire les inégalités.

Le rapprochement inédit de la politique de la ville et du principe des transitions se doit de reposer sur une forme d'acceptation sincère, une volonté commune, et une vision territorialisée des enjeux de transitions dans la perspective d'une approche en cohésion avec les besoins des habitants. Pour le QPV du Val Saint-Martin, la démarche de transition doit également prendre en compte la notion relative au paradoxe transfrontalier, aspect très spécifique, propre au contrat de ville de l'agglomération.

- ❖ **Axe 1 : Permettre une transition juste et solidaire** Promouvoir les approches locales, les initiatives individuelles habitantes, et donner aux acteurs les moyens de réconcilier l'antagonisme fin du monde et fin du mois.
- ❖ **Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et l'habitat** Eviter de faire du cadre de vie, une nouvelle inégalité. Permettre aux habitants de vivre dans un quartier résilient respectueux de leurs conditions de ressources et de leur santé.
- ❖ **Axe 3 : Réduire les inégalités numériques** Placer l'humain au cœur du numérique, proposer une approche humaine de l'accès aux droits et maintenir le service public sur le territoire.

Mont-Saint-Martin, ville inclusive

Définitions

En France, le mot « inclusion » signifie « état de quelque chose qui est inclus dans un tout, un ensemble ».

Issu du latin inclusio qui signifie plutôt la notion d'emprisonnement et après une longue absence d'usage, il est repris au XIX^{ème} siècle au sens d'insérer, c'est-à-dire de « faire entrer un élément dans un ensemble ». Le terme « inclusion » comporte ainsi deux aspects, l'inclusion ségrégative et l'inclusion intégrative. Toutefois, l'emploi actuel de ce mot est dans un sens très positif, évoquant une finalité. Il est lié aux processus d'insertion sociale et d'intégration économique, et à la recherche de participation sociale, culturelle et civique des personnes et groupes sociaux.

Progressivement, nous passons de la société d'intégration à la société « inclusive ». Puisque la conception usuelle française de ce terme « désigne l'affirmation des droits de toute personne à accéder aux diverses institutions communes et destinées à tous, quelles que soient leurs éventuelles particularités », il est de plus en plus mentionné dans les intitulés : par exemple l'inclusion sociale des migrants, l'inclusion sociale des jeunes... La société inclusive est appelée à envisager « les conditions de vie et les exigences de fonctionnement de façon à inclure ses différentes composantes et à leur permettre de vivre ensemble, avec les mêmes droits ».

Ce rappel sur la construction du concept de l'inclusion, son évolution et son extension montre que l'inclusion est non seulement une politique mais est perçue comme une valeur, comme une éthique prônant la justice sociale et la cohésion de la communauté. Ces deux citations en témoignent :

« Construire une société inclusive est un effort partagé [...] ; c'est un horizon commun d'effacement des divisions, non un effort asymétrique où certains ont les droits et d'autres les devoirs ; c'est une politique publique et un mouvement de transformation sociale, non une prestation qu'on condescend à verser à certains dépens d'autres ; c'est une élévation collective de nos richesses et de nos conditions de vie, non une aide accordée à des tiers. » Thierry Tuot, « La grande nation pour une société inclusive », rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, 1^{er} février 2013 ;

« Une société inclusive n'est pas une utopie [...]. L'inclusion doit être appréhendée, en dehors de toute logique budgétaire à court terme, comme un investissement durable, source d'humanité mais aussi de richesses pour la société entière. » « Une société inclusive n'est pas une utopie », Le Monde des idées, 7 octobre 2011.

Pour Mont-Saint-Martin

Les enjeux saint-martinois de cette thématique seront :

- rendre accessible l'école ordinaire à tous les enfants
- permettre aux personnes aux besoins spécifiques (personnes en situation d'handicap, les jeunes, les chefs de famille monoparentale) d'avoir pleinement accès à leurs droits.
- être garant de l'accompagnement des habitants du quartier rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.
- poursuivre les actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères.

- ❖ **Axe 1 Poursuivre l'inclusion des publics aux besoins spécifiques**
- ❖ **Axe 2 Réussir l'intégration des personnes allophones dont lusophones**
- ❖ **Axe3 Renforcer le développement d'actions à visée socio-professionnelle avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion**
- ❖ **Axe 4 Garantir la santé pour tous, en particulier la santé psychique**

Bien vivre ensemble 2030

Définition

En 2019, l'ONPV a exploré le bien-vivre et le bien-être dans les QPV. Le bien-être, le bien-vivre peut notamment être corrélé « au niveau de satisfaction des habitants », niveau de satisfaction qui trouve son fondement dans l'existence de lien sociaux et le niveau de revenu. **Indépendamment de la question des niveaux, les revenus ne permettent absolument pas à eux seuls d'atteindre ce sentiment de « satisfaction ».** **La question relative aux liens sociaux est donc prépondérante au fait de Bien-vivre son quartier.** Les services publics, les structures de proximités, les associations restent les principaux relais et interlocuteurs des habitants. Au quotidien, chacune de ces entités conduisent un ensemble d'actions diversifiées, complémentaires au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaires. **Elles constituent le socle de la cohésion sociale.**

Et la cohésion sociale ?

Apparue dans le champ sémantique institutionnel dans les années 90, la notion de cohésion sociale devient l'un des incontournables de la politique de la ville dans les années 2000, consacrée même par l'introduction des Contrats urbains de cohésion sociale. Par la suite, la cohésion sociale s'inscrit comme pilier des nouveaux contrats de ville de 2014. **Avec la nouvelle contractualisation 2030 cette notion fondamentale a quasi-totalement disparue.**

Un concept à garder ?

Pour comprendre la notion de cohésion sociale, plusieurs approches sont nécessaires. La définition proposée par le conseil européen de Lisbonne dans les années 2000 repose sur : « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation (le sentiment de relégation) [...] Une société cohésive est donc une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques ».

Selon JENSON **les dimensions de la cohésion sociale** sont :

- ❖ L'appartenance
- ❖ L'insertion
- ❖ La reconnaissance
- ❖ La légitimité
- ❖ L'isolement

Pour Mont-Saint-Martin

De la diversité des opinions sur le concept de cohésion sociale il est également possible de retenir certains aspects dont :

- ❖ L'accès au bien-être, y compris matériel
- ❖ La réduction des inégalités et l'égalité des chances
- ❖ La participation habitante

Thématique aux dimensions multiples, la cohésion sociale dispose toutefois de deux invariables : la recherche du bien-être des habitants et la correction des inégalités.

Pour la ville de Mont-Saint-Martin, la notion de cohésion sociale fait partie intégrante de la conduite de l'ensemble de ses orientations municipales. Les crédits de droits communs et ceux de la politique de la ville dédiés au principe de cohésion sociale repose sur 2.7 millions. Dès lors, la question du « bien-vivre 2030 », de la cohésion sociale restent un axe majeur de la feuille de route 2024-2030.

La feuille de route « Bien-vivre ensemble 2030 » doit également prendre en considération les dures réalités traversées par notre commune. Dans le contexte inédit du début d'été, les émeutes survenues sur la commune de Mont-Saint-Martin ont été marquées par une violence sans précédent.

Au cours de cette période, un nombre conséquent d'équipements publics de notre collectivité ont subi une destruction totale ou partielle ayant pour conséquence un risque de rupture dans les prises en charge des publics les plus vulnérables.

- ❖ **Axe 1 Renforcer le principe de cohésion sociale**, valoriser les acteurs de la politique de la ville, pérenniser leur action dans le temps ;
- ❖ **Axe 2 Promouvoir toutes les formes d'engagements**, maillages indispensables du vivre ensemble ;
- ❖ **Axe 3 Assurer la tranquillité pour tous**, favoriser l'action et la concertation en faveur de la sécurité ;
- ❖ **Axe 4 Val Saint-Martin fenêtre sur le monde** à travers la culture pour tous les publics.

Gouvernance

En conclusion

La gouvernance politique de la ville est régie selon les principes portés dans le contrat de ville de l'agglomération. Pour autant, au niveau communal et à l'échelle du QPV, il existe une déclinaison de cette gouvernance.

Pour MSM, la gouvernance locale se traduit par l'organisation à rythme réguliers de COPIL, groupes de travail, rencontres, cafés, ...

Ces instances regroupent l'ensemble des problématiques rencontrées dans le contrat de ville. A titre d'illustration, il est possible de souligner l'important travail partenarial engagé dans le cadre du GSE.

Le GSE, groupe de suivi éducatif, tente une approche nouvelle dans la prévention des ruptures de trajectoires pour les enfants scolarisés sur la commune. Ensemble les partenaires échangent sur les situations fragiles, afin d'apporter une réponse diversifiée (inscription au DRE, intégration au service jeunesse, au club de prévention, lien avec le mouvement sportif et la communauté éducative).

Pour les engagements 2030, la ville de Mont-Saint-Martin gardera le principe d'une animation locale de la gouvernance du contrat de ville. Les orientations communales seront centrées sur la question relative à la participation habitante, à l'expertise des acteurs du contrat de ville et à la bonne dynamique de son ingénierie.

- ❖ **Axe 1 Développer la participation habitante, permettre au conseil citoyen de prendre part à la mise en œuvre du contrat**
- ❖ **Axe 2 Initier la démarche de budget participatif**
- ❖ **Axe 3 Elargir le partenariat, en particulier sur les actions portées dans le cadre de l'inclusion**
- ❖ **Axe 4 Être garant du suivi du contrat et de son évaluation à l'échelle locale.**

Contribution de Herserange

La Ville de Herserange souhaite s'inscrire dans les enjeux et dans la définition du Contrat de Ville 2024/2030 de l'Agglomération de Longwy, en s'appuyant sur un travail multi-partenarial renforcé et sur la participation citoyenne, afin d'agir sur l'émancipation, les transitions, la sécurité et l'emploi, thématiques phares de la Politique de la Ville.

Dans ce cadre, la Ville de Herserange s'inscrit dans les grandes orientations suivantes :

LE CADRE DE VIE

- Poursuite et finalisation du programme NPNRU qui permettra une rénovation et un renouvellement urbain sur le PRIR.
- Mise en place par DeltAménagement du programme urbain « Lotissement STUL » : avec 350 logements offrant mixité dans l'offre, ce nouveau lotissement va se développer à compter de 2024/2025. Ce quartier deviendra la nouvelle centralité urbaine, avec une volonté de développement de cellules commerciales de proximité.
- Projet municipal de création d'un groupe scolaire au cœur de ce quartier STUL, qui va générer des besoins en matière d'accueil scolaire que la Ville ne pourra absorber avec la configuration scolaire actuelle : ce projet nécessite la mise en place d'études préalables en matière de définition de besoin, de réorganisation scolaire, de gestion du patrimoine existant, ...
- Mobilité routière et douce : parallèlement au développement du Lotissement STUL, une attention particulière autour de la mobilité est portée à cet espace avec :
 - La déconstruction du viaduc de la RD196 par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle qui va reconstituer cette RD « au sol » à la périphérie du nouveau lotissement.
 - La mise en place de mobilités douces au sein du quartier, assurant la liaison entre les quartiers de Landrivaux, du Village, de la Concorde et le sentier cyclopédestre.
 - Réflexion sur la mise en valeur du Centre Culturel de la Vieille Eglise pour développer cet espace culturel.
 - Poursuite et renforcement du travail partenarial avec les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'abattement TFPB ou tout autre initiative de nature à agir sur les aménagements.

L'IMPLICATION CITOYENNE

- Poursuite et développement du travail de participation citoyenne au sein du QPV en lien avec le Conseil Citoyen.
- Mobilisation des habitants sur les grands projets du quartier (NPNRU, Contrat de Ville) en ouvrant des espaces de discussions. Sous forme de réunions publiques ou de questionnaire ou des tours de Ville, la consultation des habitants aux grands projets pour le quartier est une priorité municipale forte, afin de garantir la proximité et l'adéquation entre les programmes et les besoins ressentis par les habitants.
- Valorisation de l'Espace Loisirs Associations comme Maison de quartier afin que cet espace, en plein cœur des différents secteurs du QPV se développe et accueille toute initiative en lien avec la Politique de la Ville (son développement interviendra après les phases d'aménagements urbains dans le cadre du NPNRU, du lotissement STUL, ...).

LE VIVRE ENSEMBLE

- Poursuite et renforcement du DRE intercommunal par :
 - la valorisation du travail partenarial en direction des enfants et des familles dans le cadre de l'accompagnement global de ce dispositif
 - la valorisation du travail autour de la parentalité par le binôme coordonnateur/référent de parcours
- Poursuite des actions « enfance/jeunesse » autour de la CTG, en développant et ajustant les services municipaux (ALSH, coordination, formation d'animateurs) et associatifs (crèche associative) mis en œuvre au sein de l'Espace Loisirs Enfance, en lien avec la CAF 54,
- Poursuite et développement des actions associatives spécifiques au QPV :
 - Avec PZO autour de la prévention spécialisée
 - Avec le Centre Social OHS sur des interventions d'animations sur le quartier
 - Avec les CLAS mis en place par la Fondation Solange Bertrand sur les écoles maternelles des 4 Vents et élémentaire de Landrivaux
 - Avec le Conseil Citoyen autour de projets spécifiques (fête des voisins, balade culinaire, ...)
 - Avec le tissu associatif local (dynamique sportive, culturelle, ...) pour permettre à Tous d'accéder à une activité
 - Avec toute autre initiative à développer, par la Ville ou par ses partenaires (chantiers jeunes, ...)
- Réflexion à mener avec la CAF et le CD54 autour de la mise en place d'un espace de vie sociale, lieu de proximité pour renforcer les liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage, pour coordonner les initiatives favorisant la vie collective et pour redynamiser la vie du quartier.
- Poursuite de la dynamique intergénérationnelle en lien avec les accueils de loisirs et toute action jeunesse et la Résidence Autonomie Blanche de Castille : déjeuners hebdomadaires, après-midis d'échanges, ...
- Poursuite et accompagnement de la dynamique de la Ville et de la Maison Santé Pluridisciplinaire en matière de développement d'actions, de programmes pour œuvrer sur la désertification médicale, en lien avec le Contrat Local de Santé. La MSP et la CPTS du Pays Haut s'inscrivent dans cette démarche et leurs actions sont à accompagner.
- Renforcer la sécurité dans le QPV : associer à la mise en place effective de la vidéo protection sur la ville avec des espaces d'échanges permettant d'agir sur la sécurité et la quiétude dans les quartiers, en lien avec le CISPD à conforter et développer.

Contribution du Département de Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024 – 2030 « Engagements quartiers 2023 », le Département de Meurthe et Moselle est sollicité par l'Etat pour participer à la constitution du porter à connaissance avec un diagnostic partagé et à la définition des enjeux territoriaux.

Le présent document propose en complément :

1. Une approche thématique, non exhaustive mais permettant de mettre en valeur des constats, enjeux, points d'alerte s'appliquant à l'ensemble des QPV
2. Une approche territoriale par les maisons du département des 5 territoires concernés par des quartiers politique de la ville

1) Approche thématique

Les orientations nationales posées dans le cadre des prochains contrats de ville rejoignent les objectifs posés dans le cadre du projet départemental 2022-2028 et notamment l'emploi/insertion, les transitions (santé, numérique, écologie), l'émancipation.

<https://www.meurthe-et-moselle.fr/departement/le-projet-departemental-2022-2028>

Afin que les actions qui se poursuivront ou qui émergeront puissent servir ces orientations et l'ensemble des habitants et acteurs des QPV, les services départementaux font ici part, de manière non exhaustive, de quelques sujets et points d'attention particuliers.

Habitat

Les enjeux restent les mêmes que pour les précédents contrats de ville mais on peut noter de manière particulière les problématiques suivantes :

- Enjeu de vieillissement de la population et nécessité d'adaptation des logements ou production de logements adaptés sur l'ensemble des quartiers. Le Département accompagne notamment le développement des résidences accompagnées et habitats inclusifs (sous réserve de labellisation de la conférence des financeurs) en portage public ou privé à but non lucratif. Une attention peut être portée également sur les projets à destination des personnes de moins de 65 ans en situation de handicap. A noter que pour les habitats inclusifs labellisés par la CFPPA, le Département peut financer une aide à la vie partagée à hauteur de 5 à 10 000 euros par résident et par an pour le financement des postes de coordonnateur de la vie sociale et partagée à l'exclusion de toute autre poste de dépense.
- Rénovation énergétique des logements. Le parc locatif public fait l'objet de rénovation énergétique dans le cadre de l'ANRU 1 et 2. Il est important que l'ensemble de ce parc soit rénové dans les toutes prochaines années. Une attention doit être portée sur certaines co-propriétés dégradées. Ex : sur le quartier Concorde à Herserange.
- La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique reste un objectif fort pour le Département avec des aides personnalisées dédiées.
- Equilibre dans le peuplement à l'échelle de l'intercommunalité : il est important que les Conférences intercommunales du logement (CIL) et commissions intercommunales d'attribution se réunissent sur chaque intercommunalité concernée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, en dehors de la Métropole du Grand Nancy.

Santé

Dans un contexte de fragilisation du système de soins, le Département a inscrit la santé dans son Projet départemental 2022-2028 afin de contribuer à créer les conditions permettant à chaque habitant de Meurthe-et-Moselle d'avoir un égal accès aux soins, quel que soit son âge, sa condition sociale ou l'endroit où il/elle habite.

Pour les QPV, on peut citer les enjeux spécifiques suivants :

1) Lutter contre la désertification médicale et favoriser l'accès aux soins.

Plusieurs QPV sont identifiés par l'ARS en zone d'intervention prioritaire (ZIP) pour l'accès aux soins : Longwy (Gouraincourt-Rempart, Voltaire), Herserange (Concorde), Mont Saint Martin (Val Saint Martin).

Orientations :

- Accompagner les exercices coordonnés : le CD peut financer sur l'ensemble des QPV des maisons de santé pluri-disciplinaires, centres de santé polyvalents, projets immobiliers portés par des équipes de soins primaires en portage public ou privé à but non lucratif, dans le cadre de son dispositif Appui aux territoires 54. Il encourage la mise en place de réseaux de professionnels.
- Favoriser l'expérimentation en e-santé (maladies chroniques, maintien à domicile, parcours de soin) et la télémédecine (plusieurs projets en cours sur les QPV : Herserange, Mont Saint Martin notamment).
- Développer les démarches « d'aller vers » proactives, participatives et mobiles pour l'accès à la prévention, aux droits et aux soins auprès des publics fragiles ou démunis (à l'exemple de la convention passée avec l'AD2S sur la complémentaire santé).

2) Agir en matière de prévention, d'éducation pour la santé

- Santé bien être : addictions, sports santé, sommeil, alimentation. Le Département dispose d'un appel à projets sur ces sujets.
- Santé sexuelle (en lien avec la PMI)
- Santé mentale. Le Département est signataire du contrat territorial de santé mentale 54.
- Santé environnementale : allergies, sensibilité au changement climatique, tiques/moustiques/chenilles, pollution.

Transition écologique

La transition écologique constitue l'un des 4 axes du projet départemental 2022-2028 avec 3 enjeux principaux : Protéger, conserver, préserver / Limiter l'impact sur le climat / Adapter et accompagner.

La transition écologique est un axe transversal des orientations de la politique de la ville que l'on retrouve au travers de l'habitat, la santé, le cadre de vie, la création d'activités...

Des orientations particulières peuvent être définies pour les années à venir :

- **Accélérer la rénovation thermique** des logements et des bâtiments publics, **lutter contre la précarité énergétique** : voir « habitat ». Créer des espaces climatisés pour les périodes de canicule.

- **Favoriser la « nature en ville »** : végétalisation des toitures et façades, plantations, jardins de pied d'immeuble, ombrières, jardins familiaux ou partagés...
Cela croise plusieurs enjeux : îlots de fraîcheur / atténuation de hausse des températures en été, effet apaisant de la nature, sensibilisation à l'environnement, alimentation, lien social. Ces actions gagnent à être travaillées avec les habitants des quartiers, les rendant ainsi pleinement acteurs de leur cadre de vie.
- **Collecter et réutiliser les eaux pluviales**, dans un contexte de préservation de la ressource en eau : réservoirs, noues, systèmes d'arrosage alternatif...
Là encore, les habitants et différents partenaires gagnent à être sollicités.
- **Désimperméabiliser les voiries et parkings** : recours à des enrobés clairs et perméables pour limiter les îlots de chaleur (inertie) et les inondations en cas de fortes pluies
- **Favoriser la mobilité** : développer les accès aux transports en communs, relier les quartiers, développer les voies cyclables (le Département dispose d'un fonds d'aide en faveur des mobilités douces dans le cadre de l'Appui aux territoires 54).
- **Promouvoir les énergies renouvelables** : les quartiers pourraient se porter candidat pour être « zone d'accélération des ENR » (cf loi du 10 mars 2023). Cela peut contribuer à donner de la valeur au quartier, à impliquer les habitants (sur le modèle des centrales villageoises). Le Département apporte de l'ingénierie et un soutien financier ou des prises de participation dans des sociétés qui portent des projets citoyens d'énergie renouvelable.

La transition écologique est la priorité du nouveau dispositif « Appui aux territoires 54 » pour la période 2023-2028 : <https://www.meurthe-et-moselle.fr/content/appui-aux-territoires-54>

Economie sociale et solidaire (ESS)

Les acteurs de l'ESS sont bien présents dans les villes et les QPV (associations d'éducation populaire, sportives ou culturelles, d'insertion, ...). L'ESS apporte également aux quartiers une autre conception du développement économique, plus endogène, davantage attaché à l'utilité sociale de la production, plus enclin à permettre aux habitants d'être des citoyens à part entière, dans une dimension plus collective. L'ESS repère la capacité d'innovation sociale du territoire, soutient l'émergence d'activités socio-économiques avec une dimension collective, en s'appuyant sur des outils tels que les coopératives d'activités et d'emploi, les incubateurs, voire toute l'approche des Pôles territoriaux de coopération économique. Dans les transitions, l'ESS met également en évidence de nouveaux métiers dans l'économie circulaire, dans les services à la personne, dans la petite enfance auxquels les habitants de ces quartiers doivent pouvoir accéder.

Au niveau des contrats de ville, l'ESS doit certes permettre la création d'emplois pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, mais aussi inscrire une dimension de développement économique et d'entreprendre autrement. C'est le rôle du Département comme celui des autres collectivités que de mettre en place un écosystème favorable à ce développement plus vertueux.

Les actions en faveur de l'ESS peuvent apporter aux acteurs du territoire :

- un accompagnement avec une ingénierie sur mesure et de proximité et/ou un accompagnement financier, notamment en prenant en compte l'économie informelle
- de la visibilité dans leurs actions,

- des marchés avec une commande publique responsable.

Culture

Enjeu : promouvoir l'éducation artistique et culturelle comme outil d'accès à la culture et outil de prévention de certains risques.

Lutte contre la précarité alimentaire

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le Département porte une attention particulière à la lutte contre la précarité alimentaire et soutient les acteurs qui y contribuent. La collectivité est par ailleurs engagée dans des actions partenariales, notamment le Projet Alimentaire Territorial Sud 54.

Plusieurs associations caritatives (Secours populaire français, Croix Rouge, Restos du Cœur) ont fait remonter un besoin de locaux – les Restos du cœur sur Longwy et de visibilité pérenne de leurs moyens de fonctionnement. Une attention particulière doit collectivement être portée, ce sujet étant partie intégrante de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

2) Approche territoriale

Territoire de Longwy : contrat de ville agglomération de Longwy

Les QPV du territoire de Longwy sont principalement concentrés dans des zones urbaines de forte densité de population (à l'exception de Gouraincourt, quartier plus enclavé), où les logements sociaux sont nombreux. La population vit de minimas sociaux ou de ressources salariales faibles (travailleurs pauvres).

Les principaux enjeux/problématiques :

- Améliorer l'accès et l'adaptation des logements : de nombreuses rénovations urbaines ont été réalisées. Pour autant, les nouveaux logements sociaux sont parfois chers et les anciens logements du parc public peinent à être réhabilités, y compris pour de simples réparations. La situation est particulièrement critique dans certaines zones (Longwy Haut Remparts et Villerupt mais cette dernière ville ne fait pas partie d'un QPV). Le territoire est en tension de manière générale concernant la location et l'accession au logement, ce qui favorise la location de logements indécents dans le parc privé où les marchands de sommeil profitent de cette situation. D'autre part, peu de logements adaptés existent alors qu'il y a un vieillissement de la population, y compris dans les quartiers QPV (ex : beaucoup de femmes seules vieillissantes sur Longwy Haut). De plus, les logements ne sont pas adaptés à la taille de la famille (surnombre d'occupants) engendrant une promiscuité, un non-respect de l'intime qui conduisent à des tensions intrafamiliales, des problèmes de voisinage....
- Soutenir la parentalité, le cadre éducatif : le territoire compte de nombreuses familles monoparentales. Malgré des dispositifs efficaces (DRE notamment), les écoles maternelles relèvent des difficultés dès la petite section : délégation par les parents à l'école de tout le volet

éducatif, problèmes de pose du cadre éducatif, de langage, d'acquisition de la propreté, accès aux écrans trop important. Les DRE du territoire notent que plus de 30% des enfants accueillis cumulent des difficultés scolaires, éducatives et sanitaires.

Les espaces de socialisation avant l'entrée à l'école maternelle (LAEP) ne sont pas suffisamment utilisés par les familles isolées : méconnaissance du dispositif, éloignement géographique avec absence de transport adapté. De plus, il y a un manque réel (et qui va s'amplifier) de place d'accueil pour les enfants de moins de trois ans (diminution du nombre de places chez les assistantes maternelles, insuffisance de places dans les EAJE) : les structures ne peuvent donc plus répondre à l'ensemble des sollicitations (particuliers et travailleurs sociaux).

- Présence de 2 centres d'accueil des demandeurs d'asile (Herseange, Mont Saint Martin) qui peuvent être à la fois une richesse (multiculturalisme) et une fragilité (personnes sans ressource qui accèdent à un emploi dissimulé, régularisations tardives, trafics en tous genres favorisés par la proximité des frontières et qui peuvent parfois se répercuter sur la sécurité des personnes et des biens). Présence de nombreux enfants qui n'ont pas accès à des espaces dédiés à leurs besoins (absence de salle de jeux dans ces centres).
- Assurer l'accès à l'alimentation : ces secteurs sont fortement demandeurs d'aides alimentaires et notamment les personnes hébergées dans les CADA. Même si des dispositifs existent (présence des associations caritatives et de CCAS particulièrement investis), la population des QPV dispose de faibles revenus ou d'aucun revenu, ce qui induit le recours à ce type d'aide.
- Favoriser la citoyenneté, l'engagement : malgré la présence de structures favorisant le lien social et le soutien à la parentalité (associations diverses, centre social, ...), la participation et l'investissement dans des actions d'intérêt public sont en baisse (participation électorale par exemple) ; le « vivre ensemble », sur ces secteurs connaissant une affluence de population étrangère, devrait y être favorisé dans un esprit d'inclusion, de respect des valeurs républicaines.
- Renforcer l'accès à la santé : de manière générale le territoire rencontre un souci important d'accès à la santé (voir l'approche thématique). Les QPV du territoire n'échappent pas à ce constat, avec peut-être davantage de personnes en souffrance psychique sur ces secteurs et des réponses insuffisantes, trop lentes dans les prises en charge (adultes vulnérables par exemple : délais d'expertises et délais des tribunaux dans les demandes de protection trop longs).
- Assurer la protection de l'Enfance : les quartiers QPV regroupent la majorité des interventions dans ce domaine ; il y manque des assistants familiaux, des solutions alternatives (cela est valable pour tout le territoire).
- Assurer l'accueil des personnes subissant des violences conjugales : les dispositifs sont actuellement insuffisants sur le territoire.
- Favoriser l'accès à l'emploi, modes de garde : Les structures petite enfance rencontrent actuellement des problèmes de recrutement en personnel et sont moins enclines à accueillir de jeunes enfants dont les parents ne travaillent pas mais auraient besoin de soutien. Les habitants des QPV, plus nombreux à vivre des minimas sociaux et/ou à être sans emploi, sont donc directement concernés. Et il n'y aura pas de développement du nombre de places d'accueil malgré la création de deux nouvelles structures (baisse d'agrément prévue pour d'autres structures). Les nouveaux projets (MAM) ne peuvent voir le jour malgré le dépôt de

projets intéressants car les porteurs de projets ne trouvent pas de locaux adaptés sur le territoire ou le coût de location est trop important.

Contribution du Conseil Régional Grand-Est

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- À mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - La politique régionale de formation professionnelle ;
 - La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - La politique régionale de soutien aux associations ;
 - La politique régionale de développement économique ;
 - La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
 - Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
- À mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- À rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le Contrat de Ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les télés services dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente

2/ Annexe 2 : Tableau des orientations stratégiques et objectifs opérationnels

Enjeux / Axes Stratégiques	Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<p style="text-align: center;">Axe I</p> <p style="text-align: center;"><i>Agir en faveur du développement de l'emploi, l'insertion et de l'activité économique dans nos quartiers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer les publics les plus éloignés de l'emploi. • Développer l'activité économique dans les quartiers. 	<p style="text-align: center;">1</p> <p>Identifier le public jeune NEETS par des actions locales ciblées.</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p>Renforcer le partenariat existant et la transmission d'information vers les publics sans solution connue.</p> <p style="text-align: center;">1</p> <p>Valoriser les savoirs faire, être et compétences des habitants dans leur employabilité.</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p>Accompagner l'entrepreneuriat sur les quartiers.</p>	<p>Améliorer l'identification du public, des services à solliciter en développant des actions locales au sein des quartiers et en allant vers le public.</p> <p>Intensifier la communication des actions existantes, notamment par le biais des médiateurs sociaux au sein des quartiers.</p> <p>Développer des actions autour de l'information des dispositifs de l'emploi au sein du quartier en allant vers le public.</p> <p>Mettre en exergue les compétences des habitants dans leur démarche de recherche d'emploi ou de création d'activité.</p> <p>Faciliter la mixité sociale par l'apprentissage du français, accès à la langue, développement des cours de Français Etrangère (FLE) vers les populations étrangères allophones.</p> <p>Sécuriser tous les parcours, et dès le plus jeune âge, en encourageant l'accompagnement à la scolarité et à la formation sur les quartiers.</p>

<p style="text-align: center;">Axe II</p> <p style="text-align: center;"><i>Agir pour le Mieux Vivre Ensemble dans nos quartiers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien social, contribuant à une meilleure attractivité des quartiers, tout en améliorant le cadre de vie. • Favoriser l'accès aux soins des habitants. 	<p style="text-align: center;">1</p> <p>Prévenir la délinquance sur les quartiers.</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p>Sécuriser le parcours locatif des publics fragiles de façon individuelle et collective.</p> <p style="text-align: center;">3</p> <p>Assurer la promotion de la mixité sociale au sein des quartiers.</p> <p style="text-align: center;">1</p> <p>Augmenter l'information, la communication auprès du public sur l'accès aux soins.</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p>Soutenir les actions entrant dans le nouveau Contrat Local de Santé.</p>	<p>Actions visant le rapprochement entre la police et la population.</p> <p>Lutter contre les violences intrafamiliales en mettant en place des actions de sensibilisation : identifier les signes, meilleure orientation vers les services compétents, prise en charge adéquate.</p> <p>Contribuer à la tranquillité et l'apaisement sur les quartiers.</p> <p>Maintenir un lien privilégié avec les bailleurs sociaux dans le cadre des actions mises en place.</p> <p>Action de sensibilisation à l'éco-geste, au recyclage des déchets et promotion des actions éco-citoyennes.</p> <p>Faire du principe de laïcité un vecteur de lien social.</p> <p>Actions à destination des personnes isolées.</p> <p>Actions favorisant le renforcement du lien intergénérationnel, inter-quartier et inclusif.</p> <p>Développer des actions interacteurs dans les quartiers.</p> <p>Faciliter l'accès aux professionnels de santé sur le territoire.</p> <p>Mettre en place des actions de prévention santé.</p> <p>Maintenir une attention particulière sur la santé des jeunes.</p> <p>Promouvoir des actions relatives à la santé mentale.</p>
--	---	---	--

<p>Axe III</p> <p><i>Agir pour le développement de l'enfant et renforcer le lien parent-enfant dans nos quartiers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réussite éducative dans les quartiers. • Favoriser la participation des familles et conforter les parents dans leur rôle éducatif. • Soutenir la fonction parentale. 	<p>1</p> <p>Développer les mesures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>2</p> <p>Développer la continuité éducative dans le cadre d'une approche globale entre l'école, les actions périscolaires et les activités extrascolaires.</p> <p>3</p> <p>Développer les actions de découverte des métiers et d'orientation en partenariat avec les établissements.</p> <p>1</p> <p>Partager l'information et accueillir les parents au sein des associations porteuses de projets.</p> <p>2</p> <p>Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec les familles.</p>	<p>Dans la mesure du possible, ouvrir aux acteurs du territoire les instances participatives des écoles et des établissements afin de favoriser les relations entre les établissements scolaires et le tissu associatif de proximité.</p> <p>S'appuyer sur les Cellules de Réussite Éducative comme instance territorialisée de coordination des dispositifs additionnels.</p> <p>Par le biais des dispositifs existants, encourager la coordination des temps périscolaires et les moyens consacrés à l'accompagnement à la scolarité.</p> <p>Construire les rencontres et les échanges en impliquant les familles pour garantir la réussite des actions à destination du public jeunes (actions périscolaires, séjours,...).</p> <p>Organiser des rencontres thématiques de soutien à la parentalité (café des parents, CLAS, Réseaux, DRE,...).</p> <p>Soutenir les actions pour lesquelles l'éducation spécialisée joue un rôle central.</p>
---	---	--	--

3/ Annexe 3 : Concertation citoyenne du Contrat de Ville 2030

Récapitulatif concertation citoyenne 2023 Bilan de la concertation citoyenne sur les 4 quartiers du territoire

- **Durée** : 31 juillet au 26 septembre 2023.
- **Objectif** : la concertation citoyenne vise à assurer la participation active des habitants à la prise de décisions et à la définition des politiques publiques. Selon le ministère de la Ville, les futurs Contrat de ville devront être structurés autour de projet co-construit avec les habitants.
- **Point difficulté** : un calendrier d'élaboration du Contrat de Ville 2030 très contraint et une concertation citoyenne se déroulant pendant la période estivale. Il y avait peu de présence des acteurs, partenaires et habitants sur le territoire. La situation post émeutes urbaines a eu impact sur l'enquête, effectivement, amène à ce que les communes, acteurs associatifs soient peu mobilisable.
- **Résultat** : un bilan peu représentatif de la voix citoyenne. Un taux de participation au sein des 4 quartiers s'élevant à 2% de la population des quartiers. Au total, 157 Citoyens et citoyennes ont participé à cette enquête à savoir 137 personnes et 34 jeunes. La méthodologie générale a été effectuée principalement par des réunions avec les Conseils Citoyens sur les quartiers. En parallèle, une distribution sur le terrain, aux structures associatives de questionnaires. Les jeunes ont pu être interrogées par le biais des questionnaires diffusées par les animateurs, responsable jeunesse du centre social et des responsables jeunesse des communes. Le contexte post émeute a eu un impact important sur ce travail de reprise de parole des habitants autant sur la méthodologie (peu de présence des acteurs associatifs, communes touchées par les émeutes donc peu mobilisable) mais également, les avis des habitants ont été teintés par les événements survenus sur les quartiers notamment sur la commune de Mont Saint Martin et de Longwy.

1- Concertation citoyenne sur la commune de Longwy

Le Conseil Citoyen sur le quartier Voltaire reste à l'heure actuelle encore mobilisable et actif sur la commune de Longwy. Le centre social Blanche Haye est la structure la plus opérante et présente sur le quartier ce qui nous a permis d'effectuer ce travail de reprise de parole de manière plus efficace sur le quartier Voltaire.

Une réunion avec le Conseil Citoyen Voltaire au sein du Centre Social Blanche Haye a eu lieu le 28 août 2023. Elle a réuni environ 30 habitants. Deux ateliers de travail autour de deux grandes questions :

Quelles sont les ATOUTS de votre quartier ?

Quelles sont les PRIORITÉS à améliorer sur votre quartier ?

Voici les priorités ressorties par les habitants :

Quartier Gouraincourt

- Redynamiser la vie associative sur le quartier « augmenter la proposition d'activités aux habitants, besoin d'un centre aéré »

- Favoriser le bien-être des habitants « besoin d'un parc pour enfant, manque de poubelle... »
- Maintien de la tranquillité publique « incivilités, la sécurité »

Quartier Voltaire

- Améliorer la sécurité du quartier
- Améliorer l'aménagement urbain « mobilité, réhabilitation des équipements dégradés, entretien et propreté du quartier »
- Renforcer l'éducation « le respect de la vie de citoyenne : incivilités, comportement du voisinage, manque de respect, la propreté »

2- Quartier Concorde à Herserange

Une trentaine de personnes ont pu être interrogées sur le quartier sous la forme de réunion avec le Conseil Citoyen et par le biais de questionnaire distribués directement auprès des habitants.

Une réunion le 12 septembre a eu lieu au sein de la maison des associations, une première approche a pu être mise en débat sur la question des priorités à améliorer et les ressentis sur le quartier avec les membres du Conseil Citoyen de Herserange :

- Favoriser un meilleur aménagement du quartier « améliorer l'offre de stationnement, augmenter les lieux de rencontres »
- Redynamiser la vie du quartier « besoin d'occuper les jeunes, manque d'activités pour les enfants »
- Renforcer l'éducation « améliorer le comportement du citoyen, besoin de travailler sur la parentalité »

3- Concertation citoyenne sur la commune de Mont-Saint-Martin

Cette concertation citoyenne a eu lieu après les émeutes urbaines sur le quartier l'avis des habitants est fortement impactés face à ces événements survenus. Mont-Saint-Martin est la commune la plus touchée par les émeutes urbaines. Cette réunion a permis aux habitants de s'exprimer sur les événements survenus sur leur quartier mais, également permettre de lancer les débats sur les axes d'amélioration à apporter pour les 6 prochaines années. La prise de parole reste délicate et le retour des questionnaires est très négatif dans l'ensemble. Le contexte post émeute a teinté les avis des habitants.

Focus : Quartier Val Saint-Martin à Mont-Saint-Martin

77 habitants ont été interrogés sur le quartier Val Saint-Martin. Une réunion avec le Conseil Citoyen sous forme de parole libre réunissant une vingtaines personnes en présence des services de l'État, de l'Agglomération du Grand Longwy et de la commune de Mont-Saint-Martin. Ce temps de rencontre a permis aux habitants de s'exprimer suite aux émeutes urbaines qui se sont déroulées sur le quartier. Ils ont également partagé leurs idées et leurs suggestions afin d'améliorer la vie sur le quartier.

Voici les priorités émises par les habitants :

- Renforcer la sécurité « augmenter la surveillance, prévenir les effets de la délinquance, réduire le rodéo urbain »
- Renforcer l'éducation « autour de la vie citoyenne, soutenir la parentalité, travailler sur le comportement citoyen »
- Améliorer l'aménagement « besoin d'aires de jeux pour enfants, d'équipements sportifs »

